

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL DU SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES :
ENJEUX DE VALORISATION ET DE MUSÉALISATION
DANS UNE PERSPECTIVE DE MÉMOIRE
ET D'IDENTITÉ LOCALE ET RÉGIONALE QUÉBÉCOISE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
À LA MAÎTRISE EN MUSÉOLOGIE ET PRATIQUES DES ARTS :
CONCENTRATION MUSÉOLOGIE

PAR
DIDIER SÉGUIN

MAI 2016

RÉSUMÉ

Le site des chutes des Chaudières est un lieu hautement patrimonial situé à cheval entre le secteur de Hull (Gatineau, Québec) et Ottawa (Ontario). Son histoire industrielle couvrant plus de 150 ans est surtout connue pour ses industries dans le domaine de l'exploitation et de la transformation du bois. Le site est en état de friche depuis 2007 et inaccessible à la population. Dans une perspective muséale, territoriale, mémorielle et identitaire, nous nous sommes interrogés sur l'appropriation locale et régionale du patrimoine de ce lieu que nous avons délimité à la rive québécoise. La place du patrimoine industriel est plutôt récente dans le domaine et souvent perçue négativement. Au Québec, la reconnaissance du patrimoine industriel reste ambiguë. Pourquoi le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'est-il pas mis en valeur ? On observe pourtant une certaine croissance de sa reconnaissance depuis les années 1980. Un mouvement d'opposition à la destruction de certains bâtiments industriels sur le site, à la fin des années 1990, témoigne d'un attachement à un patrimoine. Dans le champ de la muséologie et du patrimoine, et selon une approche historique, systémique et comparative, nous avons pu démontrer que ce lieu a les caractéristiques nécessaires pour être l'objet d'une muséalisation de son patrimoine industriel. De plus, par l'analyse de l'expression des valeurs et des significations envers le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, nous avons pu conclure qu'il y a une appropriation symbolique de ce patrimoine inaccessible par l'expression du rôle central du lieu, dans l'histoire et le développement de la région et une affirmation de la nécessité de sauvegarder ce qui fait partie des dernières traces du passé de la région. Cependant, la mise en valeur du site ne peut se faire sans la participation de la compagnie E.B. Eddy, propriétaire du lieu, sur lequel il poursuit ses activités industrielles.

MOTS-CLÉS : site des chutes des Chaudières, patrimoine industriel, territoire, mémoire, identité, patrimonialisation, muséalisation, appropriation, friche industrielle, Outaouais, Gatineau, Hull

REMERCIEMENTS

Avant tout, mes remerciements vont à Madame Nada Guzin Lukic, ma directrice de recherche et professeure en Muséologie, pour son encadrement, de même que pour la justesse et la pertinence de ses conseils. Je lui dois ma passion pour la muséologie et le patrimoine, ainsi que mon désir de me lancer à la maîtrise. Elle m'a permis de m'ouvrir à la possibilité énorme de ma discipline. Elle m'a offert un cadre de participation, notamment à l'occasion de colloques et de publications d'articles scientifiques.

Je tiens également à remercier tous mes professeurs du premier et du deuxième cycle de m'avoir accompagné dans la construction de ce projet de recherche. Ils m'ont offert un cadre académique qui m'a permis de concrétiser mon intérêt pour le patrimoine industriel et l'histoire régionale de l'Outaouais.

Enfin, je dois spécialement remercier ma conjointe pour son support moral. Elle a été une confidente exceptionnelle à mes côtés dans les hauts et les bas lors de la poursuite de mes études et de la réalisation de ce mémoire.

AVANT-PROPOS

Le patrimoine industriel fait partie de notre quotidien, l'industrie étant le symbole du progrès technologique de l'humanité et du bouleversement du monde dans lequel nous vivons. Qu'on l'apprecie ou qu'on le deteste, ses valeurs et ses significations ne sont pas moins importantes pour temoigner du passage de la société vers la modernité ainsi que des changements sociaux et culturels qui en decoulent. L'industrialisation represente une époque où la philosophie du progrès à tout prix a eu des repercussions énormes sur notre environnement et nos modes de vie. Ainsi, c'est dans une perspective de développement durable que l'avenir de la préservation, de la mise en valeur et de la transmission du patrimoine industriel s'inscrit actuellement. Comment peut-on redonner à cette époque charnière ses lettres de noblesse à travers les traces qu'elle nous a léguées ?

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES FIGURES.....	x
LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	xii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	
LE SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES :	
UN PATRIMOINE INDUSTRIEL EN FRICHE.....	6
1.1 Contexte géographique et composantes du site.....	6
1.2 Contexte historique.....	8
1.2.1 L’Outaouais et le Hull industriel.....	8
1.2.1.1 Industrialisation.....	8
1.2.1.2 Désindustrialisation.....	9
1.2.2 Histoire industrielle du site des chutes des Chaudières.....	11
1.2.3 Dernières années d’activités industrielles :	
étude, reconnaissance, classement et volonté de valorisation.....	12
1.3 Questions et objectifs de recherche.....	17
1.4 Hypothèses de recherche : inaccessibilité et appropriation du lieu.....	18

CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE	
LE PATRIMOINE INDUSTRIEL : PERSPECTIVE MÉMORIELLE ET IDENTITAIRE, LOCALE ET RÉGIONALE.....	21
2.1 Le patrimoine industriel : concepts et enjeux.....	21
2.1.1 La notion de patrimoine.....	21
2.1.2 L'industrie et l'objet industriel.....	25
2.1.3 Définition du patrimoine industriel.....	27
2.1.4 Naissance et étendu du patrimoine industriel.....	28
2.1.5 Valeurs et significations du patrimoine industriel.....	31
2.1.6 Critiques du patrimoine industriel.....	32
2.1.7 Valorisation et muséalisation du patrimoine industriel	34
2.1.8 La muséalisation des sites industriels.....	42
2.2 Espace, mémoire et identité dans un contexte patrimonial local et régional	46
2.2.1 Patrimoine, mémoire et identité : des notions intimement liées.....	47
2.2.2 Le patrimoine : une construction identitaire.....	48
2.2.3 Mémoires et identités québécoises.....	50
2.2.4 Mémoires collectives et lieux de mémoires.....	51
2.2.5 L'espace patrimoniale et la transmission mémorielle et identitaire.....	53
2.2.6 Enjeux du patrimoine local et régional.....	55
2.2.7 Pertinence de l'espace patrimoniale dans l'affirmation identitaire locale et régionale.....	58
CHAPITRE III	
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	60
3.1 Délimitation géographique.....	61
3.2 Sources et données documentaires.....	62
3.3 Sélection et collecte des données.....	65

3.4	Modèles d'analyse.....	65
3.4.1	Approche systémique et historique.....	65
3.4.1.1	Grille d'analyse synoptique.....	67
3.4.2	Approche comparative : Pulperie de Chicoutimi.....	67
3.5	Limites de la recherche.....	68

CHAPITRE IV

PATRIMOINE INDUSTRIEL AU QUÉBEC : ÉTAT DE LA SITUATION.....70

4.1	Acteurs contribuant à la préservation, la valorisation et la transmission du patrimoine industriel au Québec.....	71
4.1.1.	L'association québécoise pour le patrimoine industriel.....	71
4.1.2.	Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>	73
4.1.3.	Le patrimoine industriel dans le <i>Répertoire du patrimoine culturel</i>	75
4.2	Évolution de la patrimonialisation et de la muséalisation du patrimoine industriel au Québec (1985-2009).....	77
4.3	Présence de l'Outaouais et des régions dans l'histoire industrielle du Québec.....	83
4.4	Le cas du site de la Pulperie de Chicoutimi / Musée régional.....	85
4.5	Reconnaissance relative du patrimoine industriel et le potentiel muséal du site des chutes des Chaudières.....	89

CHAPITRE V

APPROPRIATION MÉMORIELLE ET IDENTITAIRE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL DU SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES.....92

5.1	Menace de démolition d'un patrimoine : chronologie des événements (1997-2001).....	93
5.2	La compagnie de Produits forestiers E.B. Eddy.....	101
5.2.1.	La modernisation des installations industrielles.....	101

5.2.2.	Conflit entre la valorisation du patrimoine et les activités de l'entreprise.....	105
5.3	La Ville de Hull.....	110
5.3.1	Entre défendre le patrimoine hullois et satisfaire les intérêts d'une entreprise locale.....	110
5.3.2	Une affirmation patrimoniale dissimulée.....	114
5.4	La Commission de la capitale nationale.....	116
5.4.1.	Des projets ambitieux pour le site des chutes des Chaudières.....	116
5.4.2.	Expression des valeurs récréotouristiques du site.....	117
5.5	La Société d'histoire de l'Outaouais et organisations qui la supportent.....	119
5.5.1.	Défenseur du patrimoine régional et militant pour sa mise en valeur.....	119
5.5.2.	Les valeurs et significations patrimoniales dans le mémoire présenté à la Commission des biens culturels.....	122
5.6	Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Commission des biens culturels.....	125
5.6.1.	Valeurs et significations patrimoniales retenues dans le classement par la Commission des biens culturels.....	126
5.7	Les citoyens de la région.....	127
5.7.1.	L'expression des valeurs et significations patrimoniales locales.....	127
5.7.2.	Image négative projetée par les bâtiments E.B. Eddy.....	130
5.7.3.	Des visions muséales pour les bâtiments E.B. Eddy et le site des chutes des Chaudières.....	130
5.7.4.	La position éditorialiste du journal Le Droit sur l'avenir des bâtiments E.B. Eddy.....	133
5.8	Une appropriation mémorielle et identitaire relative.....	134

CONCLUSION.....	139
6.1 Retour sur la problématique et la démarche méthodologique.....	139
6.2 Résultats de recherche.....	141
6.3 Piste de recherche future.....	150
6.3.1 Un nouveau chapitre s’ouvre dans l’histoire du site des chutes des Chaudières.....	152
BIBLIOGRAPHIE.....	156
ANNEXE 1 ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ET VESTIGES INDUSTRIELS DU SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES SUR LA RIVE QUÉBÉCOISE.....	168
ANNEXE 2 GRILLE D’ANALYSE SYNOPTIQUE POUR LES ARTICLES DE JOURNAUX.....	174
ANNEXE 3 COMPARAISON ENTRE LE SITE DE LA PULPERIE DE CHICOUTIMI ET LE SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES.....	175

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Délimitation géographique du site des chutes des Chaudières.....	7
Figure 2 : Délimitation géographique choisie du site des chutes des Chaudières.....	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'éléments patrimoniaux « protégés et valorisés » par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> , selon le thème, provenant du <i>Répertoire culturel du Québec</i>	80
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET
ACRONYMES

AQPI	Association québécoise pour le patrimoine industriel
CCN	Commission de la capitale nationale
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MSTC	Musée des sciences et de la technologie du Canada
SHO	Société d'histoire de l'Outaouais
TICCIH	Le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

Le site des chutes des Chaudières¹ est porteur d'une histoire industrielle centrale dans le développement de la région de l'Outaouais et particulièrement de Hull, qui fait maintenant partie de la grande ville de Gatineau. Il couvre deux rives de la rivière des Outaouais, à cheval entre le Québec et l'Ontario. Il fut l'un des importants centres industriels de transformation du bois d'Amérique du Nord au tournant du XX^e siècle. Ce patrimoine plus que centenaire représente le développement industriel de la région et de la localité et a joué un rôle majeur à l'échelle québécoise et canadienne aux XIX^e et XX^e siècles en ce qui a trait à l'exploitation forestière. Les vestiges industriels du site des chutes des Chaudières sont les seules traces du passé industriel de l'Île-de-Hull et les plus importants de l'Outaouais. Ils sont les derniers supports matériels témoignant de l'industrialisation de la région. Le site des chutes des Chaudières constitue un élément fort du patrimoine local et régional. On y trouve des bâtiments et des structures avec une personnalité architecturale et une identité singulières. Certains de ces bâtiments industriels sont les plus anciens de l'ouest du Québec parmi lesquels, la plus ancienne usine de pâtes et papiers au Québec. Le secteur du Vieux-Hull, où se trouve le site, a fait l'objet d'un réaménagement urbain majeur à partir des années 1970. Cet événement a eu des conséquences sur le tissu social du quartier, anciennement ouvrier. Depuis 2007, le site n'est plus en activité industrielle. Plusieurs études historiques et patrimoniales ont été entreprises, et des objets du secteur ainsi que des archives d'entreprise ont été acquis par le Musée des sciences et de la technologie du Canada (MSTC), sans toutefois aboutir à une intervention patrimoniale et muséale concrète sur ce site toujours en friche.

¹ On utilise aussi couramment « site des chutes de la Chaudière », « site des Chaudières » ou « site de la Chaudière ». L'utilisation de « chutes » permet de souligner une caractéristique importante du paysage du site.

Certaines propositions de réutilisation ont été suggérées, sans toutefois aboutir. Des questions ont été posées dans une perspective patrimoniale et muséale : principalement, pourquoi le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'est-il pas mis en valeur ? Le site des chutes des Chaudières est un lieu privé qui est inaccessible à la population. Son patrimoine est donc inaccessible physiquement pour les citoyens, ce qui soulève des questions quant à son appropriation mémorielle et identitaire. Pour répondre à ces principales interrogations, nous nous sommes demandés, plus globalement, quel est l'état de la situation du patrimoine industriel au Québec. Plus précisément, dans le cas du site des chutes des Chaudières, il a été question de prendre connaissance des valeurs et significations patrimoniales exprimées par différents acteurs et plus particulièrement celles affirmées par les citoyens de la région. Ceci nous a permis de cerner l'existence d'une appropriation mémorielle et identitaire du patrimoine industriel du lieu.

Plusieurs raisons d'ordre économique, social, démographique et historique peuvent expliquer l'absence d'intervention patrimoniale *in situ* sur le site des chutes des Chaudières. Cependant, ce que nous avons principalement retenu comme hypothèse est que l'inaccessibilité au site serait la cause d'une absence d'appropriation mémorielle et identitaire au patrimoine industriel du lieu.

Cette recherche vise à contribuer à l'avancement de la connaissance du patrimoine industriel, notamment dans le champ muséal, et participe à une prise de conscience et à une reconnaissance de ce patrimoine. Le choix de ce site en particulier est venu du fait qu'il a été et reste central et fondamental au développement de la ville et de la région, puisqu'il s'agit d'une berge de la rivière des Outaouais, au cœur de la région de la capitale nationale, et qu'il n'est pas mis en valeur ou du moins rendu accessible. Il faut reconnaître que la reconnaissance du patrimoine industriel est plutôt récente dans le domaine de l'étude du patrimoine. L'appropriation collective de ce patrimoine, c'est-à-dire sa reconnaissance dans l'ensemble de la société, reste un élément plus problématique dans ce contexte.

Il est intéressant d'étudier un site patrimonial industriel pour comprendre la place qu'il prend dans nos sociétés post-industrielles. L'importance que l'on accorde à ce type de patrimoine est due au fait qu'il possède certaines caractéristiques uniques puisque « [...] le patrimoine industriel représente peut-être celui qui témoigne le plus éloquemment de l'entrée du Québec dans la modernité² ». Ainsi, la révolution industrielle a transformé énormément la société, non seulement sur le plan technologique, mais aussi sur le plan socioéconomique. C'est par l'industrialisation qu'on voit apparaître le travail des femmes, l'accélération de la sécularisation, l'arrivée du grand capital, la syndicalisation, l'urbanisation, la société de consommation et bien d'autres phénomènes³. On constate donc l'importance du patrimoine industriel puisqu'il représente un bouleversement de la société au niveau de toute sa structure et des modes de vie. C'est ce changement majeur qui donne à ce patrimoine une valeur unique, dont le site des chutes des Chaudières est porteur. De plus, ce patrimoine étudié dans le cadre de la mémoire et de l'identité locales et régionales permet d'affirmer l'importance du territoire, plus précisément de l'espace industriel. L'espace patrimonial peut être vu comme une notion déterminante dans l'appropriation mémorielle et identitaire d'un lieu faisant partie intégrante du paysage culturel et occupant une place dans le quotidien, surtout de la population locale.

Par une approche historique, systémique et comparative, nous allons tenter de comprendre une problématique actuelle qui se situe dans le champ disciplinaire de la muséologie et du patrimoine. Nous allons démontrer que le site des chutes des Chaudières a les caractéristiques nécessaires pour faire l'objet d'une muséalisation *in situ* de son patrimoine industriel. Cependant, en comparaison aux autres régions du Québec ayant eu une importance dans l'industrie forestière, on observe un déséquilibre en ce qui a trait à la valorisation du patrimoine industriel. En effet, plusieurs exemples de patrimonialisation et même de muséalisation de ce patrimoine

² Association québécoise pour le patrimoine industriel. Site de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, [En ligne], <http://www.aqpi.qc.ca/> (page consultée le 18 novembre 2013).

³ *Ibid.*

existent ailleurs dans la province. De plus, nous confirmerons qu'il y a eu une opposition collective face à des menaces de destruction du patrimoine industriel du site, témoin de l'affirmation d'un attachement mémoriel et identitaire au patrimoine industriel du site basé, plus précisément, sur l'expression de valeurs et de significations patrimoniales locales. Cependant, nous tenterons également de conclure que c'est en raison de l'absence d'intérêt des propriétaires pour le patrimoine du site et de la poursuite des activités industrielles sur place qu'aucune intervention muséale *in situ* n'a eu lieu.

Dans le premier chapitre, nous présenterons la problématique du site des chutes des Chaudières, à travers le contexte géographique, historique et les enjeux entourant son patrimoine industriel, ainsi que les questions, objectifs et hypothèses de recherche.

Dans le chapitre suivant, nous définirons le cadre théorique en présentant les notions et les enjeux entourant le patrimoine industriel ainsi que les notions de mémoire, d'identité et de territoire, dans une perspective patrimoniale et muséale, locale et régionale.

Le troisième chapitre abordera la méthodologie employée afin de répondre à la question principale et aux questions secondaires. La délimitation géographique choisie, les sources, les données documentaires, les méthodes de sélection et de collecte des données, les modèles d'analyse et les limites de la recherche y seront définies.

Dans le chapitre quatre, nous présenterons l'état de la situation du patrimoine industriel au Québec en dressant un bilan de la patrimonialisation et de la muséalisation de l'industrie et du monde ouvrier. Nous ferons un constat de la situation du patrimoine industriel à partir du rôle d'acteurs influents dans le domaine de la préservation, de la valorisation et de la transmission de ce patrimoine. En outre, nous suivrons l'évolution du patrimoine industriel entre 1985 et 2009, et mettrons en perspective la région de l'Outaouais et, plus précisément, le site des chutes des

Chaudières. Enfin, pour comprendre davantage la situation actuelle du secteur, une analyse comparative sera faite entre le site des chutes des Chaudières et celui de la Pulperie de Chicoutimi, qui a été l'objet d'une mise en valeur patrimoniale et muséale beaucoup plus complète.

Dans le cinquième chapitre, nous analyserons les intérêts, les valeurs et les significations dominantes mises en avant envers le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. En 1998, certains bâtiments patrimoniaux du site ont été menacés de destruction. S'ensuivra une opposition citoyenne afin de préserver ce qui reste du patrimoine de Hull. Ce conflit entre divers acteurs aboutira au classement de certains bâtiments.

Enfin, dans le sixième chapitre, nous conclurons le mémoire par une présentation des résultats de recherche et des pistes de recherche future.

CHAPITRE I
CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE
LE SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES :
UN PATRIMOINE INDUSTRIEL EN FRICHE

Le site des chutes des Chaudières est un lieu chargé d'histoire. Cette histoire est plurielle : L'endroit a une signification pour les autochtones qui ont convoité ce lieu longtemps avant l'arrivée des Européens. Il a été un lieu de passage des voyageurs européens et faisait partie d'une route commerciale importante pour la traite des fourrures. Enfin, il a été le centre du développement de la région, initié par Philemon Right au début du XIX^e siècle. L'industrialisation marquante du secteur est concrétisée par l'arrivée d'Ezra Butler Eddy en 1851. Nous allons aborder la topographie et la composition du site des chutes des Chaudières ainsi que le contexte historique dans lequel il s'est développé, afin d'avoir une compréhension globale de sa situation actuelle. La problématique est définie par le fait que, malgré sa richesse patrimoniale, le site des chutes des Chaudières s'est retrouvé en friche sans mise en valeur muséale de son patrimoine industriel.

1.1 Contexte géographique et composantes du site

Le site des chutes des Chaudières est localisé au centre de la grande région de la capitale nationale, sur la rivière des Outaouais. Il s'étend à cheval entre le secteur de Hull, qui fait partie de la grande ville de Gatineau (Québec) depuis 2002, et la ville d'Ottawa (Ontario).

Dans son ensemble, le site des chutes des Chaudières se délimite, au nord, par la rue Laurier, au sud, par le terrain du Musée canadien de la guerre, à l'ouest, par le barrage en hémicycle, et à l'est par l'extrémité de l'île Victoria (figure 1). Plusieurs

éléments se trouvent sur ce site : des chutes, deux ponts (Chaudière et Portage), des rives et des îles. L'ensemble du site regroupe des installations et des bâtiments industriels et hydroélectriques. Cette délimitation du site est d'ailleurs celle définie par la Commission de la capitale nationale (CCN) ainsi que par Louise Boucher dans sa thèse de doctorat qui porte sur le lieu en question⁴.

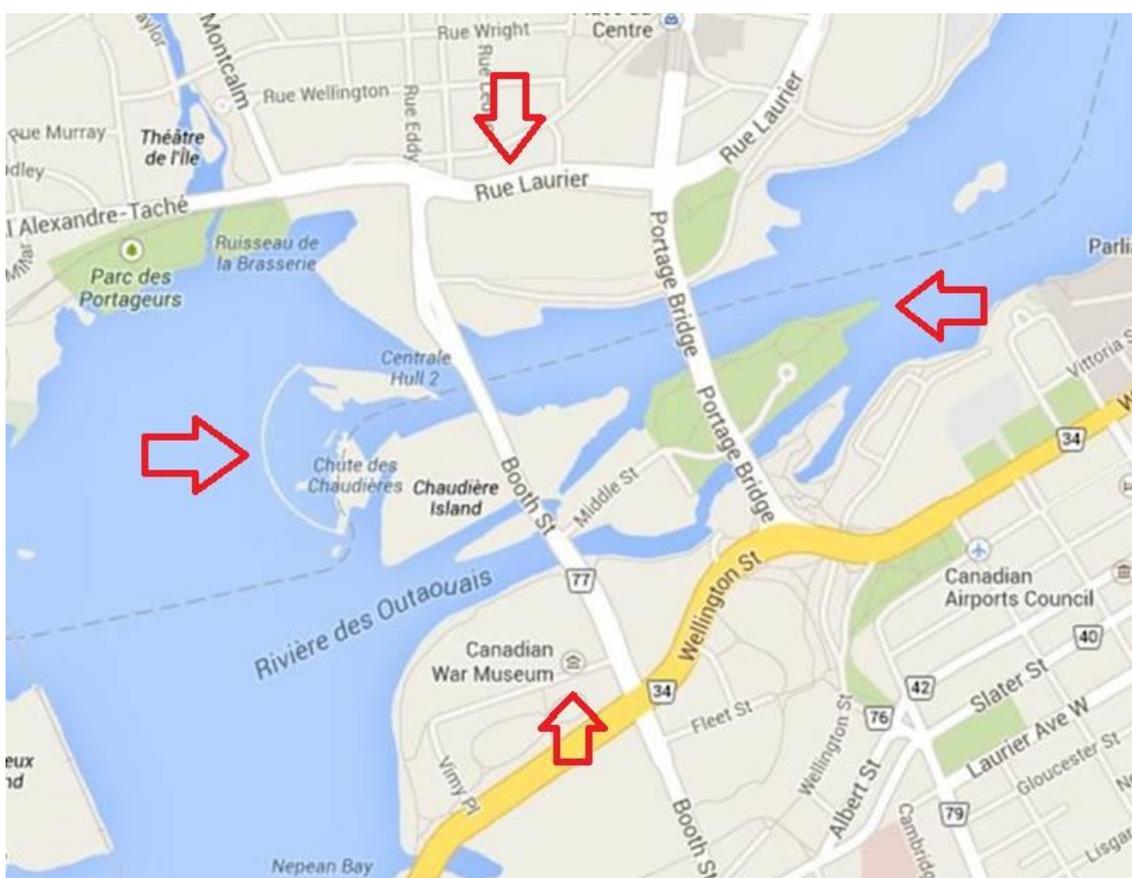


Figure 1 : Délimitation du site des chutes des Chaudières. *Google Maps*, 3 mai 2014.

⁴ Louise Boucher. « Interculturalité et esprit du lieu: Les paysages artialisés des Chutes des Chaudières », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de géographie, 2012, p. 35.

Sur la rive québécoise, de nombreuses traces matérielles (Annexe 1) témoignent de l'histoire et du développement industriel de la région, qui fait écho à un contexte historique à plusieurs échelles : international, national, régional et local.

1.2 Contexte historique

La colonisation et l'industrialisation de l'Outaouais se sont effectuées d'abord du fait de la Grande-Bretagne, qui s'est tournée vers sa colonie d'Amérique du Nord pour ses besoins en bois. Pour ce qui est de la désindustrialisation, elle s'articule dans un contexte de délocalisation des industries en milieu urbain ainsi que de la modernisation et du réaménagement de l'espace à partir des années 1970.

1.2.1 L'Outaouais et le Hull industriel

1.2.1.1 Industrialisation

Il est d'abord nécessaire de mettre en contexte le développement du site des chutes des Chaudières au niveau régional, national et même international. Le développement industriel de la région de l'Outaouais fait partie de la vague d'industrialisation au XIX^e siècle que vivent aussi l'Europe et les États-Unis. Le contexte géopolitique et économique mondial de l'époque est un facteur décisif de cette industrialisation et, par conséquent, du fait que le site des chutes des Chaudières devient le premier et principal centre industriel de la région.

Les travaux de l'historien Roger Blanchette⁵ et de Chad Gaffield⁶ permettent de prendre connaissance des prémisses de l'industrialisation rapide de l'Outaouais dans un contexte global. Dès le début du peuplement, initié par Philémon Wright au début

⁵ Roger Blanchette. « Peuplement et exploitation des ressources, 1800-1886 », dans *L'Outaouais*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, p.41-70.

⁶ Chad Gaffield. « L'âge d'or de l'exploitation forestière », dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la dir. de Chad Gaffield, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 157-206.

du XIX^e siècle, l'Outaouais devient une plaque tournante de l'exploitation forestière, surtout en raison de l'emplacement stratégique du site des chutes des Chaudières et de ses environs. La région se développe par la volonté du gouvernement britannique de protéger le territoire face à la menace d'expansion américaine et en raison de la forte demande en bois, causée par le blocus napoléonien. L'Outaouais, avec ses forêts abondantes et ses rivières pour acheminer le bois vers les villes, a donc un avantage évident pour le développement de l'exploitation de cette ressource naturelle et de l'industrialisation. C'est la période d'exploitation du bois équarri.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, une véritable industrialisation prend place. La demande de bois scié de la part des États-Unis engendre la multiplication des scieries, dont la plupart se situent sur le site des chutes des Chaudières. On assiste alors au début des luttes ouvrières et de la formation de syndicats⁷. Les scieries font ensuite place à la production des pâtes et papiers, initiée par l'entrepreneur E.B. Eddy en 1886⁸. Avant la Deuxième Guerre mondiale, l'Outaouais est une des régions les plus industrialisées au Québec.

1.2.1.2 Désindustrialisation

Dans les années 1970, l'Outaouais, principalement son centre urbain de Hull, fait l'objet d'une désindustrialisation massive en lien avec l'aménagement de bureaux de la fonction publique fédérale. Les impacts de cette désindustrialisation sont importants sur le tissu social et urbain de Hull. Blanchette voit ces bouleversements comme la cause de la difficulté de la question identitaire, dont on peut encore ressentir les impacts⁹. C'est toute la structure économique qui change. Le trait

⁷ Roger Blanchette. « Industrialisation et luttes ouvrières, 1886-1940 », dans *L'Outaouais*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, p.41-70.

⁸ Odette Vincent-Domey. « L'industrie et le monde du travail », dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la dir. de Chad Gaffield, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 265-309.

⁹ Roger Blanchette. « De l'ouvrier au fonctionnaire, 1940-1980 », dans *L'Outaouais*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, p.107-138.

marquant de cette période est la présence grandissante du gouvernement fédéral dans la région et surtout dans les milieux urbains tels que Hull, autour du site des chutes des Chaudières. La désindustrialisation de l'Outaouais est plus prononcée que dans le reste du Québec¹⁰. Nous allons voir que cette situation va avoir des conséquences importantes sur la préservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine.

La désindustrialisation de Hull s'est concrétisée suite au rapport de l'urbaniste Jacques Gréber. L'objectif proposé était la désindustrialisation totale de la ville de Hull et de ses quartiers ouvriers pour faire place à une capitale politique et culturelle. Cette vision urbaniste veut faire table rase du passé industriel, qui, selon la vision de l'époque en urbanisme, ruine le paysage¹¹. C'est à la même époque que la CCN acquiert plusieurs terrains sur la rive québécoise et lance son grand projet d'embellissement, notamment sur l'Île-de-Hull. Le site des Chaudières est témoin de ces changements, mais n'en est pas encore affecté et reste en activité industrielle jusqu'en 2007. Il est à noter que le changement rapide de l'environnement immédiat au site peut avoir eu des répercussions négatives sur l'appropriation identitaire et mémorielle du patrimoine du lieu puisqu'un nouveau modèle d'urbanisme, à l'opposé du modèle de la ville industrielle, tente d'effacer toute connotation industrielle à son paysage. La désindustrialisation du secteur autour du site des chutes des Chaudières et les bouleversements engendrés par l'aménagement de la région de la capitale nationale ont-ils eu un impact sur le niveau d'appropriation identitaire et mémoriel du site et des conséquences sur sa situation actuelle, à savoir une absence de mise en valeur ?

¹⁰ André Beaucage. « De la manufacture aux services », dans *Histoire de l'Outaouais*, sous la dir. de Chad Gaffield, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 493-540.

¹¹ Jacques Gréber. *Projet d'aménagement de la capitale nationale du Canada. Rapport général*, Ottawa, Service d'aménagement de la capitale, 1950, p.123.

1.2.2 Histoire industrielle du site des chutes des Chaudières

Avant le peuplement de la région et le développement industriel au XIX^e siècle, le site des chutes des Chaudières était un important lieu de rencontre et de passage des autochtones et, ensuite, des voyageurs européens.

L'histoire du site des Chaudières est documentée, entre autres, dans le travail de Michelle Guitard, historienne¹², celui de Louise Boucher, œuvrant dans le domaine de l'étude du patrimoine¹³, dans une étude des Architectes Thompson Brandt, architectes, urbanistes et consultants en patrimoine¹⁴, ainsi que dans un rapport de Ken Desson & Associates¹⁵.

Selon ces études, c'est Philemon Wright qui, en 1803, établit le premier bâtiment industriel sur le site des chutes des Chaudières. C'est un atelier du marteau à bascule qui utilise la force hydraulique des chutes pour fonctionner. En 1839, la première glissoire pour la descente du bois équarri se trouvant en amont de la rivière des Outaouais est construite. Vers les années 1860, le site des chutes des Chaudières devient le cœur de l'industrie du bois de sciage en Amérique du Nord. Considéré par plusieurs historiens comme un important entrepreneur de Hull, E.B. Eddy s'installe sur le site en 1851 et fonde son entreprise. Ezra Butler Eddy est un Américain, né en 1827 près de Bristol au Vermont. Il établit sa compagnie dans la région en 1851. En 1866 et 1871, il acquiert d'autres lots de terrain et y installe des scieries. En 1886, Eddy se lance dans une nouvelle production : les pâtes et papiers. C'est d'ailleurs à cette période que débute la construction d'installations hydroélectriques. Le feu de

¹² Michelle Guitard. « Premier site industriel de l'Outaouais », *Histoire Québec*, [en ligne], vol. 11, n° 1, 2005, p. 41, <http://id.erudit.org/iderudit/11077ac> (page consultée le 3 mai 2014).

¹³ Louise Boucher. « Interculturalité et esprit du lieu: Les paysages artialisés des Chutes des Chaudières », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de géographie, 2012, 330 p.

¹⁴ Les Architectes Thompson Brandt : architectes, urbanistes & consultants en patrimoine. *Le site E.B. Eddy, étude architecturale et historique*, Rapport préparé pour la Ville de Hull : service d'urbanisme, Hull, Ville de Hull, 1997, 37 p.

¹⁵ Ken Desson & Associates. *Final Report: 1982 Chaudière summer studies*, Prepared for Interpretation and Conservation Office of the National Capital Commission, Ottawa, Ken Desson & Associates, 1982, 169 p.

1900 détruira une grande partie de son entreprise, mais les murs de pierre restés debout permettent plus facilement sa reconstruction. Il décide alors de faire grossir son industrie et se met à dominer le site des chutes des Chaudières. La compagnie E.B. Eddy devient le plus grand employeur de Hull jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

1.2.3 Dernières années d'activités industrielles : étude, reconnaissance, classement et volonté de valorisation

En 1982, la CCN donne à Ken Desson & Associates le mandat d'évaluer la condition des structures historiques du site des chutes des Chaudières et d'en retracer l'histoire dans un but d'interprétation future. Selon leur rapport final¹⁶, malgré la signification du site comme lieu important dans le peuplement et l'économie de la région, peu d'études concernant le secteur avaient été réalisées au moment des achats de terre par la CCN.

Une deuxième étude sur le site des chutes des Chaudières est réalisée en 1997¹⁷ par les Architectes Thompson Brandt, architectes, urbanistes et consultants en patrimoine, mais celle-ci porte plus précisément sur l'architecture et l'historique des bâtiments et installations d'E.B. Eddy. Cette étude est demandée par la Ville de Hull. Elle souligne l'importance du site comme témoin de l'histoire et du développement de Hull, de la région et du pays. L'étude se concentre sur le secteur ouest du pont, où plusieurs bâtiments datent de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Les auteurs de l'étude arrivent à la conclusion que sept structures, par leur importance historique et architecturale, méritent une préservation/restauration complète et que six bâtiments

¹⁶ Ken Desson & Associates. *Final Report: 1982 Chaudière summer studies*, Prepared for Interpretation and Conservation Office of the National Capital Commission, Ottawa, Ken Desson & Associates, 1982, 82 p.

¹⁷ Les Architectes Thompson Brandt : architectes, urbanistes & consultants en patrimoine. *Le site E.B. Eddy, étude architecturale et historique*, Rapport préparé pour la Ville de Hull : service d'urbanisme, Hull, Ville de Hull, 1997, 37 p.

ayant une certaine valeur historique et architecturale méritent d'être pris en considération. Ils recommandent à la Ville de Hull de protéger et de guider tout développement futur du site en raison de sa beauté naturelle, de ses particularités géologiques et de son importance historique comme ensemble riverain, architectural et industriel. Cette recommandation témoigne de la conception plus récente des paysages culturels, qui propose de tenir compte non seulement des bâtiments patrimoniaux isolés, mais également de l'ensemble et de leur environnement. La notion de paysage culturel patrimonial a d'ailleurs été incluse dans la nouvelle loi sur le patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications du Québec en 2013. Il est défini dans cette loi que le paysage culturel patrimonial soit :

tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains, qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire¹⁸.

De plus, cette étude recommande que tout le site du côté ouest de la rue Eddy soit protégé, conformément au pouvoir conféré par la loi sur les biens culturels. Les auteurs argumentant également pour une étude plus approfondie sur les plans archéologique et architectural, ainsi que, lors d'un réaménagement futur, une réutilisation de l'ensemble historique avec des insertions modernes respectant leur authenticité.

En 1997, au cours de la même année que l'étude de Thompson Brandt, la compagnie de produits forestiers Eddy (autrefois E.B. Eddy) demande un permis de démolition de certains de ses bâtiments, mais la Société d'histoire de l'Outaouais (SHO), accompagnée de différents organismes tels que l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) et des citoyens, réussit à convaincre la Ville de Hull de sauver les bâtiments, même si la CCN avait donné son accord pour la démolition¹⁹.

¹⁸ *Loi sur le patrimoine culturel*, L.R.Q., 2011, c.21, a.2.

¹⁹ Louise Boucher. « Les significations d'un lieu de mémoire : le paysage de la chute des Chaudières », dans *Entre lieux et mémoire : L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, sous la dir.

Suite à l'opposition à la destruction, ce patrimoine acquiert une reconnaissance plus officielle. Les bâtiments concernés sont les édifices E.B. Eddy à l'angle de la rue Eddy et du boulevard Alexandre-Taché, à Hull. Grâce à leur valeur historique et architecturale, les bâtiments E.B. Eddy n° 1, 2, 3 et 6 (Annexe 1), construits entre 1883 et 1890, ont été reconnus par la *Loi sur les biens culturels du Québec* en 2001²⁰, mais ont demeurés la propriété de la compagnie jusqu'en 2014. Ils sont accolés les uns aux autres sur la longueur, au coin de la rue Laurier et Eddy, juste avant le pont des Chaudières, qui marque le début du site. Ils représentent l'histoire de la région, qui est intimement liée à l'industrie forestière. Ces bâtiments représentent aussi la compagnie E.B. Eddy, qui, comme nous avons vu plus haut, a été importante dans toute l'économie de Hull ainsi que le plus gros employeur de la ville tout au long de la première moitié du XX^e siècle. C'est de cette compagnie que proviennent une très grande partie des vestiges du site²¹. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) s'est également basé sur des critères de valeurs architecturales que l'on observe rarement dans l'architecture industrielle : le style Second Empire. L'utilisation de la pierre, contrairement à la brique, et de toitures mansardées plutôt que plates, est unique. Le Ministère s'est référé en partie à l'étude de Thompson Brandt de 1997 pour le classement de ces bâtiments. Les événements entourant la menace envers ces bâtiments sont importants à considérer pour la compréhension entourant le patrimoine industriel du site que nous allons analyser au chapitre 5. Cette période est à la base de la compréhension de l'attachement et de l'appropriation, identitaire et mémorielle du lieu.

d'Anne Gilbert, Michel Bock et Joseph-Yvon Thériault, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2009, p. 193-220.

²⁰ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Ensemble industriel E.B. Eddy*, [En ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93460&type=bien#.VAPHWPldVqU> (page consultée le 30 juillet 2014).

²¹ Les Architectes Thompson Brandt : architectes, urbanistes & consultants en patrimoine. *Le site E.B. Eddy, étude architecturale et historique*, Rapport préparé pour la Ville de Hull : service d'urbanisme, Hull, Ville de Hull, 1997, 37 p.

Concernant la mise en valeur des différents éléments constituant le site, une des possibilités, en 2010, est de faire du site des Chaudières le nouvel emplacement du Musée des sciences et de la technologie du Canada (MSTC). La muséalisation du secteur qui est alors proposée est cohérente avec la mission thématique du MSTC, intimement liée au patrimoine industriel. De plus, le site donnerait l'occasion d'enrichir la collection du musée et possède un potentiel d'interprétation *in situ*. Pour la direction du MSTC, le lieu est adéquat aux besoins. En outre, il élargit leur collection en y ajoutant le barrage hydro-électrique, les différentes infrastructures, certaines machines toujours sur place et le train Hull-Wakefield²². La décision finale est cependant prise par le gouvernement fédéral. Au début d'avril 2011, candidats conservateurs, libéraux et bloquistes sont en faveur de l'implantation du nouveau musée à l'emplacement du site des chutes des Chaudières, qui ne sert plus depuis longtemps²³. Cependant, le gouvernement fédéral est le seul à posséder les moyens financiers pour acquérir les terrains et décontaminer les sols²⁴. À la fin d'avril 2011, le gouvernement conservateur réaffirme sa décision de fermer le dossier temporairement pour des raisons économiques²⁵. Le projet a presque abouti, mais le changement de contexte politique n'a pas permis sa concrétisation.

Depuis, le site n'a fait l'objet d'aucune mise en valeur concrète des lieux. Pourquoi, dans le processus de patrimonialisation, s'est-on arrêté à l'étape de classement par le MCCQ en 2001 et d'acquisition d'objets et d'archives par le MSTC en 2012, sans

²² Paul Gaboury. « Le site de la E.B. Eddy n'a pas été écarté, assure la direction », *Le Droit*, [en ligne], 29 septembre 2010, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201009/29/01-4327946-le-site-de-la-eb-eddy-na-pas-ete-ecarte-assure-la-direction.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

²³ Justine Mercier. « Patience, dit Nancy Brassard-Fortin », *Le Droit*, [en ligne], 13 avril 2011, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201104/12/01-4389213-patience-dit-nancy-brassard-fortin.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

²⁴ Mathieu Bélanger. « Le site des Chaudières est en tête de liste », *Le Droit*, [en ligne], 8 avril 2011, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201104/07/01-4387678-le-site-des-chaudieres-est-en-tete-de-liste.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

²⁵ Mathieu Bélanger. « Rapatrier le musée des sciences n'est pas dans les plans des conservateurs », *Le Droit*, [en ligne], 29 avril 2011, <http://www.lapresse.ca/le-droit/elections-federales-2011/la-campagne-en-outaouais/201104/28/01-4394415-rapatrier-le-musee-des-sciences-nest-pas-dans-les-plans-des-conservateurs.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

passer à une forme de mise en valeur muséale sur le site même ? Nous allons voir en détail, dans le chapitre cinq, les orientations que prennent les événements de 1997 à 2001 afin d'obtenir des pistes de réponse.

La thèse de doctorat de Louise Boucher, *Interculturalité et esprit du lieu : Les paysages artialisés des chutes des Chaudières* (2012), est l'étude la plus récente concernant le site. Son travail est centré sur l'interculturalité du paysage du lieu, représentée par des œuvres iconographiques. Le constat de Boucher démontre l'importance patrimoniale du site des chutes des Chaudières : elle arrive à la conclusion que le lieu représente un microcosme du Canada²⁶, ce qui amène à reconnaître l'importance du site sur le plan identitaire. Bien qu'elle présente le site comme un lieu aux multiples identités à l'échelle canadienne, son constat permet de justifier et de donner de la pertinence à l'étude du site dans une perspective identitaire et régionale, québécoise et francophone.

Le site des chutes des Chaudières est surtout associé à son aspect industriel, qui est sa dernière vocation. Les vestiges toujours sur place en témoignent. Ces traces matérielles et immatérielles centenaires, représentatives du développement socioéconomique de la localité, font partie du patrimoine historique, culturel, et, plus précisément, industriel. Dans le prochain chapitre, les notions et enjeux que nous allons explorer en rapport au patrimoine industriel, à l'espace, à la mémoire et à l'identité sur une échelle locale et régionale permettront de faire le pont avec le cas du site des chutes des Chaudières. Mais avant, plusieurs questions méritent d'être posées en ce qui a trait à l'avenir patrimonial de ce lieu.

²⁶ Louise Boucher. « Interculturalité et esprit du lieu : Les paysages artialisés des Chutes des Chaudières », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de géographie, 2012, p. 249.

1.3 Questions et objectifs de recherche

Dans une perspective de compréhension de la situation du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, nous présentons maintenant les questions et objectifs de ce travail. Malgré une importance patrimoniale pour la région, soulignée par plusieurs auteurs tels que Boucher, Blanchette, Chaffield, Vincent-Domey et Guitard, et confirmée par les études sur le site menées par Les Architectes Thompson Brandt : architectes, urbanistes & consultants en patrimoine et Ken Desson & Associates, on arrive à la question suivante : pourquoi le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'est-il pas mis en valeur ? Nous allons tenter de comprendre les raisons pour lesquelles le site n'a pas été l'objet d'une plus grande valorisation patrimoniale, mémorielle et identitaire. Exception faite du classement de certains bâtiments et de la préservation des archives et de certains objets par le MSTC, ce site n'a fait l'objet d'aucune intervention patrimoniale ou muséale concrète. Cette réflexion permet de soulever les enjeux et les contextes propres à la région et à la localité en ce qui a trait à l'importance accordée à son patrimoine industriel.

Pour répondre à cette question principale, il est pertinent de se questionner sur la place qu'occupe le patrimoine industriel au Québec et quelle attention lui est attribuée. Quelle place cette mémoire industrielle prend-elle dans la construction identitaire au Québec ? L'objectif est de suivre l'évolution de la patrimonialisation et de la muséalisation des sites industriels au Québec ainsi que de comprendre l'importance que ceux-ci peuvent avoir pour la mémoire et l'identité des régions, tout en établissant une vision de la place accordée à ce patrimoine au Québec. Une comparaison peut ensuite être effectuée avec le site des Chaudières afin d'éclairer en partie sa situation actuelle. Nous voulons voir si des exemples permettent de démontrer la possibilité pour un tel endroit d'être l'objet d'une mise en valeur *in situ*.

Ensuite, pour comprendre plus particulièrement la situation présente du site des chutes des Chaudières et les raisons de l'absence d'intervention patrimoniale, il est

important de se questionner sur le sens qui est attribué aux traces industrielles présentes. Quelles mémoires sont liées à ce lieu ? Lui accorde-t-on une importance patrimoniale ? Le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières est-il perçu comme un symbole identitaire pour la région de l'Outaouais et la ville de Gatineau ? Pourquoi, après toute la désindustrialisation de l'Île de Hull à partir des années 1970, le site des chutes des Chaudières, central dans l'activité industrielle de la région, est-il resté en activité pour demeurer ensuite à l'état de friche et inaccessible ? Pourquoi n'a-t-il pas été exploité afin d'acquérir d'autres fonctions, telles que des fonctions patrimoniales, et représenter un lieu de mémoire et d'identité locale et régionale ? L'objectif est de faire ressortir, par l'étude des articles de presse, les mémoires importantes liées au site ainsi que les significations attribuées aux traces industrielles présentes. Ceci s'inscrit dans une approche intégrée du patrimoine qui réunit le patrimoine matériel, immatériel, naturel et culturel²⁷. Ainsi, les bâtiments patrimoniaux protégés, les autres traces industrielles, les histoires et les mémoires s'insèrent dans un ensemble qui s'affirme à travers un paysage culturel.

1.4 Hypothèse de recherche : accessibilité et appropriation du lieu

L'accessibilité est au cœur des enjeux entourant le site des chutes des Chaudières et c'est ce constat qui a engendré toute une réflexion sur les enjeux patrimoniaux découlant de celle-ci et de l'absence d'appropriation de la part de la population locale et régionale. Nous allons voir plus loin les notions d'espaces privé, public et culturel, qui soulèvent d'ailleurs les particularités et la complexité d'un patrimoine occupant un espace privé inaccessible au public. D'abord, l'inaccessibilité au site est un résultat du fait qu'il a été actif du début du développement industriel, au milieu du XIX^e siècle, jusqu'en 2007. Il est ensuite resté en friche : une fois le site ayant cessé toute activité de production, il a été fermé et est devenu inaccessible pour des raisons

²⁷ UNESCO. *Gérer le patrimoine mondial culturel*, Paris, UNESCO, 2014, p. 18.

de sécurité et par son statut de propriété privée. Le lieu était accessible aux travailleurs de la compagnie, mais on s'interroge sur les impacts de l'absence d'accessibilité pour le reste de la population au site des chutes des Chaudières et donc, par la même occasion, à son paysage naturel. On peut se questionner aussi sur sa situation de friche industrielle et son impact dans la construction et la transmission mémorielles et identitaires de la région. On se retrouve devant un enjeu opposant espace privé et espace public, espace de circulation limité et contrôlé, et circulation libre²⁸.

On peut attribuer cette absence d'appropriation d'un lieu patrimonial à des raisons socioéconomiques. La friche industrielle, souvent contaminée par les activités de production, est le symbole de la désindustrialisation massive au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Elle projette une image négative. Ces bouleversements des milieux urbains peuvent expliquer un certain détachement, voire un rejet, de la part de la population.

Il y a aussi à l'aspect démographique. Comme nous l'avons souligné dans l'histoire de l'Outaouais et de Hull, la désindustrialisation a un impact direct sur les quartiers anciennement industriels ayant une population de culture ouvrière et populaire. La désindustrialisation de Hull et les projets de revitalisation urbaine du gouvernement fédéral dans les années 1970 ont engendré une dépopulation et des répercussions sur le tissu social autour du site des chutes des Chaudières. L'absence d'appropriation serait une source de désintérêt pour ce lieu et, par conséquent, de l'absence de mise en valeur patrimoniale.

L'histoire générale du lieu, mais aussi de la ville de Hull, lance des pistes de réponse sur la longue inaccessibilité au site et sur l'absence d'appropriation. On peut attribuer en partie cette absence d'appropriation aux caractéristiques de l'industrie en général. Le caractère hétéroclite de l'industrie et son dynamisme entraînent la modification

²⁸ Bernard Lamizet. « Espace public et espace culturel », *La médiation culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 106.

des sites suivant l'évolution des technologies au cours de leur histoire, engendrant une multiplication des couches patrimoniales. Il est donc difficile de cibler les éléments patrimoniaux très divers. Un élément historique particulier au site des chutes des Chaudières et à la ville de Hull, qui peut expliquer la difficulté à cibler et à analyser les éléments patrimoniaux sur le site, sont les incendies dévastateurs, surtout celui de 1900, dont ont été victimes plusieurs éléments constitutifs du lieu.

Ainsi, l'inaccessibilité provoque un manque d'appropriation du lieu, qui en retour marque une continuité dans l'inaccessibilité du site. De plus, d'autres facteurs, tels que les contextes social, économique, politique, géographique et culturel, permettent de se questionner sur les significations attribuées aux traces industrielles et à l'ensemble du paysage culturel du site. Certes, la mémoire et l'histoire industrielle et ouvrière du lieu existent. Seulement, elles ne sont pas mises en valeur. On passe d'une accessibilité contrôlée lorsque le site est en activité à une inaccessibilité presque totale lorsque l'espace se trouve en friche. Rendre le lieu accessible au public et le valoriser permettraient une appropriation par la population.

Pour mieux comprendre les enjeux auxquels le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières fait face, nous allons analyser les théories et notions intimement liées au patrimoine industriel. Aussi, une exploration des concepts de mémoire et d'identité dans un contexte territorial, local et régional permettra d'ajouter des pistes de réflexion concernant le statut du site.

CHAPITRE II
CADRE THÉORIQUE
LE PATRIMOINE INDUSTRIEL :
PERSPECTIVE MÉMORIELLE ET IDENTITAIRE,
LOCALE ET RÉGIONALE

Nous allons présenter dans ce chapitre le cadre théorique dans lequel s'articule le sujet. Nous allons d'abord mettre en contexte le cadre principal de cette étude : le patrimoine industriel, ensuite, les notions d'espace, de mémoire et d'identité dans une perspective patrimoniale, locale et régionale. Nous allons définir et soulever les enjeux de ces notions et établir des liens avec le site des chutes des Chaudières.

2.1 Le patrimoine industriel : concepts et enjeux

L'entrée du patrimoine industriel dans le champ patrimonial diversifié est plutôt récente. Nous allons suivre l'évolution de la notion de patrimoine industriel, la définir et soulever les enjeux auxquels celui-ci fait face, en le replaçant dans une perspective muséale et québécoise.

2.1.1 La notion de patrimoine

Le patrimoine est une notion qu'il est nécessaire de définir, compte tenu de sa complexité et de l'étendue de ses significations. Il n'est pas question ici de s'étendre longuement sur l'évolution et l'histoire de la notion de patrimoine, mais d'en présenter l'essentiel.

Quelques auteurs incontournables dans le domaine, tels que Poulot, Babelon et Chastel, se sont penchés sur la notion de patrimoine. Selon Babelon et Chastel, le

patrimoine est intimement lié à la perte ou disparition potentielle²⁹. Il est intéressant de soulever les trois questions qui, selon Poulot, sont liées au fait patrimonial. Selon lui, il s'agit :

[...] de la destinée générale des œuvres et des objets matériels, celle de la représentation d'une collectivité, celle enfin de l'herméneutique ou de l'interprétation du passé³⁰.

Dans notre cas, deux éléments ressortent. Il y a d'abord ce qui entoure la disparition ou la perte potentielle puis ce qui a trait à la représentation d'une communauté. Nous allons voir plus loin que l'affirmation identitaire face au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières et l'intérêt pour sa sauvegarde sont apparus en réaction à la menace de démolition de certains bâtiments, grâce à la mobilisation de la communauté pour la sauvegarde du patrimoine du site.

Dans le *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Roland Arpin définit le patrimoine en 2000 :

Peut être considéré comme patrimoine tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur³¹.

Cette définition témoigne de l'évolution vers l'aspect immatériel du patrimoine.

L'entrée du patrimoine immatériel dans la grande famille des patrimoines témoigne du caractère globalisant des définitions actuelles où il est inclus. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lance, en 2003, sa définition de patrimoine immatériel culturel:

²⁹ André Desvallées, François Mairesse et Bernard Deloche. « Patrimoine », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 421.

³⁰ Dominique Poulot. « Le sens du patrimoine : hier et aujourd'hui », dans *Annales ESC*, Les Lilas, éditions de EHESS, 1993, p. 160.

³¹ André Desvallées, François Mairesse et Bernard Deloche. « Patrimoine », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 422.

Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable³².

Cette définition universelle de l'UNESCO est adoptée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et prise en compte dans le cadre de la révision de la *Loi sur les biens culturels*³³.

Jean-Louis Luxen démontre l'importance de la dimension immatérielle. Selon lui, ce n'est pas l'objet dans sa matérialité qui est important pour une société ou une communauté quelconque, mais sa dimension immatérielle³⁴. On peut ajouter une affirmation de Deloche qui mentionne que :

la patrimonialité – en tant qu'appartenance d'une chose quelconque à un système de valeurs et de transmissibilité – est par elle-même constitutive de la part d'immatérialité de la chose³⁵.

³² UNESCO. *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, France, UNESCO, 2012, p. 5.

³³ Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel : révision de la Loi sur les biens culturels : document de réflexion*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, p.40.

³⁴ Jean-Louis Luxen. « La dimension immatérielle des monuments et des sites avec références à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO », *Authenticité et intégrité dans un contexte africain : réunion d'experts*, [en ligne], 2001, p. 20, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001225/122598mo.pdf> (page consultée le 8 avril 2016).

³⁵ Bernard Deloche. « Le patrimoine immatériel : Héritage spirituel ou culture virtuelle ? », *Museology and the intangible Heritage*, [en ligne], 2000, p. 41, [http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/pdf/ISS%2032%20\(2000\).pdf](http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/pdf/ISS%2032%20(2000).pdf) (page consultée le 8 avril 2016).

C'est l'entrée du patrimoine immatériel dans la famille des patrimoines qui va engendrer la globalisation grandissante du patrimoine dans la société.

Le chapitre de David Lowenthal, « La fabrication d'un héritage³⁶ », dans l'ouvrage collectif *Patrimoine et modernité*, démontre bien le caractère construit du patrimoine. L'auteur soulève la différence entre patrimoine et histoire. Alors que l'histoire tente de convaincre par la vérité, le patrimoine « [...] exagère et omet, invente avec sincérité, oublie franchement et prospère grâce à l'ignorance et l'erreur³⁷ ». Selon lui, même si le patrimoine vit dans le mensonge, il fait partie intégrante de l'identité du groupe et de sa spécificité. Le patrimoine est une construction dans le sens qu'il ne peut être fixe, il fait partie d'un processus dynamique de construction et de reconstruction, et c'est de cette façon qu'il fait l'objet d'une appropriation individuelle et collective³⁸. Enfin, pour Lowenthal, le patrimoine est toujours interprété au présent, avec les théories, les valeurs et les aspirations du présent, d'où son caractère construit. Selon cette perspective, le patrimoine est une construction et une fabrication, tout comme l'est l'identité.

Dans le cadre de notre étude, nous allons retenir la définition de Roland Arpin puisqu'elle s'ancre dans un contexte québécois du patrimoine et qu'elle en présente la dimension immatérielle. Dans les différentes définitions et perspectives de la notion de patrimoine, on observe l'importance de l'aspect immatériel et de sa présence dans tout patrimoine, comme le démontrent Luxen et Deloche. L'autre aspect à retenir est que le patrimoine fait partie intégrante de l'identité et de la construction identitaire d'une communauté, comme l'affirme Lowenthal. Nous allons analyser cet aspect identitaire plus en détail un peu plus loin.

Le champ patrimonial s'étend et devient de plus en plus complexe en intégrant l'ensemble des témoins matériels de l'homme et de son environnement. C'est dans

³⁶ David Lowenthal. « La fabrication d'un héritage », dans *Patrimoine et modernité*, sous la dir. de Dominique Poulot, Paris, Harmattan, 1998, p. 107-127.

³⁷ *Ibid.*, p. 110.

³⁸ *Ibid.*, p. 126.

cette perspective que l'objet industriel est progressivement intégré à la notion de patrimoine.

2.1.2 L'industrie et l'objet industriel

Avant même de réfléchir à la notion de patrimoine industriel, il est nécessaire de définir l'industrie. Gisèle Piédalue la définit comme « [...] toute activité humaine exploitant les ressources d'un territoire, dans le but de produire des richesses pour le commerce³⁹ ». Une production devient industrielle lorsque la quantité de biens produite dépasse les besoins de consommation locale⁴⁰.

L'objet industriel, qu'il soit mobilier ou immobilier, est défini par le travail de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) comme « [...] un objet qui, à un degré ou à un autre, joue un rôle à l'intérieur d'un processus industriel de fabrication ou de transport d'objets, de substances ou d'énergie⁴¹ ». La définition d'objet industriel est plus limitée que celle de patrimoine industriel, que nous allons aborder dans la prochaine section, puisqu'elle « [...] exclut tout objet relié à la gestion humaine, financière et commerciale de la production⁴² ».

En lisant l'article de Martine Segalen et de Christian Bromberger, « L'objet moderne : de la production sérielle à la diversité des usages⁴³ », on prend conscience du retard en ce qui a trait à l'étude de l'objet technique et industriel en ethnologie, en comparaison avec les travaux déjà amorcés dans d'autres disciplines. Dans une perspective patrimoniale et muséale, collecter l'objet à caractère industriel est

³⁹ Gisèle Piédalue. *Le patrimoine archéologique industriel du Québec*, Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2009, p. 37.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *L'objet industriel : Actes du congrès de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel* (Hull, 3-4 mai 1991), Montréal, Association québécoise pour le patrimoine industriel, 1992, p. 7.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Martine Segalen et Christian Bromberger. « L'objet moderne : de la production sérielle à la diversité des usages, *Ethnologie française*, [en ligne], vol. 26, n°1, 1996, p. 5-16, <http://www.jstor.org/stable/40989618> (page consultée le 29 octobre 2014).

suspect, puisque ces objets fabriqués en série sont destinés à la consommation de masse. Il y a une certaine réticence à faire entrer ces objets au musée. Une analyse des objets par rapport à ce qu'ils évoquent se crée cependant (les chaînes opératoires, les processus de fabrication, les matières premières, les gestes, les outils, les savoirs et savoir-faire, jusqu'au système technique et à l'organisation sociale). Dans le cas du site des chutes des Chaudières, où les objets sont immobiliers, c'est-à-dire des bâtiments industriels, cette vision ethnologique de l'objet technique et industriel est pertinente puisqu'il témoigne, tout comme l'objet mobilier, de toutes ces évocations. L'article souligne également le rôle des représentations dans le processus d'innovation technique par rapport à l'uniformisation mondiale mais aussi, ce qui est intéressant dans notre cas, par rapport à la patrimonialisation identitaire. Il soulève également le paradoxe de la patrimonialisation et de la muséalisation. On parle ici de patrimonialisation comme étant « [...] le geste culturel visant à extraire du premier ou du second contexte une vraie chose pour la préserver [...] et qui participe du processus de muséalisation⁴⁴ » qui, elle, se définit comme une « [...] opération tendant à extraire, physiquement et conceptuellement, une chose de son milieu naturel ou culturel d'origine et lui donner un statut muséal [...]»⁴⁵. Ainsi, cette quête de la « chose vraie » et de l'objet authentique et singulier entraîne une contradiction dans le cas d'un objet technique et industriel, qui se trouve à être davantage un objet produit en série, dans le cas du produit fini, et régulièrement modifié, dans le cas de certains moyens de production. En effet, les bâtiments industriels sont souvent, au cours de leur histoire industrielle, modifiés selon les besoins et les machines maintenues en opération par des modifications, des modernisations et des changements de pièces.

Les objets industriels provenant du site des chutes des Chaudières sont préservés au MSTC. Une collection de 157 objets divers a été transférée au Musée. Le département des archives du musée a également acquis les archives de l'entreprise

⁴⁴ François Mairesse. « Muséalisation », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 254.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 251.

E.B. Eddy/Domtar. L'acquisition de cette collection d'objets et d'archives par le Musée témoigne d'une certaine reconnaissance du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Cette préservation contribue à signifier l'importance de l'interprétation muséale du lieu. La mise en valeur et la transmission de la mémoire du lieu ont la possibilité d'être soutenues par les objets et les archives. Il y a donc non seulement une reconnaissance patrimoniale industrielle par le MCCQ, qui a classé certains bâtiments du site comme patrimoine culturel, mais aussi une intervention muséale dans l'acquisition d'éléments importants pouvant servir dans la recherche, l'interprétation et la transmission du patrimoine industriel du site. C'est autour de l'objet industriel que se sont construites les définitions de patrimoine industriel et qu'elles ont évolué.

2.1.3 Définition du patrimoine industriel

Le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH) définit le patrimoine industriel dans sa *Charte Nizhny Tagil* comme comprenant « [...] les vestiges de la culture industrielle qui sont de valeur historique, sociale, architecturale ou scientifique⁴⁶ ».

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel, de son côté, définit le patrimoine industriel comme « [...] un ensemble de biens matériels et immatériels qui font partie de l'histoire des industries, des entreprises et du monde du travail⁴⁷ ». L'AQPI ajoute à cette définition une liste d'éléments qui constituent ce patrimoine : « [...] des objets, des outils et machines, des technologies, des archives, des bâtiments,

⁴⁶ The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH). « Appendix: The Nizhny Tagil Charter for the Industrial Heritage, 17 July 2003 », dans *Industrial Heritage Re-tooled: The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 236.

⁴⁷ Nicole Dorion, Association québécoise pour le patrimoine industriel. *Découvrir le patrimoine industriel : guide d'introduction et d'intervention*, Association Québécoise Pour Le Patrimoine Industriel, 2002, p. 4.

des sites, des paysages et des savoir-faire⁴⁸ ». Cette définition est plus large que celle du TICCIH et inclut l'aspect immatériel de ce patrimoine. Elle s'inscrit dans l'approche intégrée du patrimoine, qui tient compte de tous ces éléments⁴⁹. C'est cette approche qui est privilégiée dans le cadre de notre recherche. Les sites industriels doivent être considérés comme des ensembles d'éléments qui forment un paysage culturel et sont en relation avec leur environnement social. Mais avant d'arriver à cette perspective large de l'espace industriel, la notion s'est construite à partir de l'archéologie industrielle.

2.1.4 Naissance et étendue du patrimoine industriel

La « révolution industrielle » est le terme employé pour désigner l'élément déclencheur de la première phase de l'industrialisation, qui démarre en Angleterre dans la seconde moitié du XVII^e siècle. L'historien en sciences et technologie, Helmuth Albrecht, et d'autres auteurs la caractérisent par un bouleversement de la société, qui transforme la structure traditionnelle rurale vers une société industrielle⁵⁰. C'est la technologie qui est le déclencheur de ce qu'on va nommer « révolution » industrielle. Ce terme souligne les changements radicaux prenant place sur une courte période.

C'est après la Deuxième Guerre mondiale, suite à 200 ans d'industrialisation, que la société occidentale vit une période de désindustrialisation et de délocalisation de l'industrie. La technologie et les progrès dans le domaine des transports permettent de réduire les espaces industriels et de les installer hors des centres urbains.

⁴⁸ Association québécoise pour le patrimoine industriel. « Dans le cadre de la consultation publique pour une révision de la loi sur les biens culturels. Un regard neuf sur le patrimoine culturel », *Association québécoise pour le patrimoine industriel*, [En ligne], 2008, http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/Qc_AQPI.pdf (page consulté le 18 novembre 2013).

⁴⁹ UNESCO. *Gérer le patrimoine mondial culturel*, Paris, UNESCO, 2014, p. 18.

⁵⁰ Helmuth Albrecht. « What does the Industrial Revolution signify ? », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 17.

C'est à partir de la désindustrialisation que commence à se construire la notion de patrimoine industriel. Cependant, avant l'utilisation du terme « patrimoine », c'est l'archéologie industrielle qui naît et permet la connaissance du passé industriel de sites à l'abandon, qui s'accumulent au fur et à mesure que les usines ferment. Gallego⁵¹, Thinder⁵², Martin⁵³ et Bergeron⁵⁴ soulignent cette disponibilité de sites propices à l'analyse archéologique. Cependant, l'utilisation du terme « patrimoine » au lieu d'« archéologie », cette dernière plus utilisée en Grande-Bretagne, permet une conception plus large du passé industriel. Elle va au-delà de l'aspect seulement matériel et technique, comme les aspects sociaux, culturels et identitaires.

Simon Edelblutte montre l'étendue de la notion de patrimoine industriel suite à la période de désindustrialisation⁵⁵. Il y existe d'abord une étendue spatiale. Le patrimoine industriel a, en premier lieu, été strictement étudié par rapport à la technique, pour ensuite englober toute une culture et un mode de vie autour de l'usine, emblème de l'industrie. Comme l'affirme Jean-Yves Andrieux, un réseau complexe entoure le site industriel, comme l'approvisionnement en matières premières, les infrastructures énergétiques pour faire fonctionner l'industrie et les mouvements de main-d'œuvre⁵⁶. Le site des chutes des Chaudières entre dans ce genre de dispositif industriel, avec les barrages hydroélectriques approvisionnant les industries en énergie ainsi que le quartier ouvrier installé à proximité de l'espace de

⁵¹ Nuria Sanz Gallego. « Invention de l'archéologie industrielle », dans *Patrimoine industriel et reconversion (Actes du séminaire européen de Bilbao 13-15 décembre 2001)*, Bordeaux, Éditions Confluences, 2002, p. 21.

⁵² Barrie Trinder. « Industrial archaeology: a discipline ? », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 24.

⁵³ Patrick Martin. « Industrial archaeology », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 47.

⁵⁴ Louis Bergeron. « Archéologie industrielle, patrimoine industriel : entre mots et notions », dans *la mémoire de l'industrie : De l'usine au patrimoine*, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 24.

⁵⁵ Simon Edelblutte. « Que reste-t-il de l'industrie après la désindustrialisation ? De la négation au patrimoine industriel », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 2, n° 88, 2011, p. 160-161.

⁵⁶ Jean-Yves Andrieux. *Le patrimoine industriel*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 51.

production. C'est l'industrie du site des chutes des Chaudières qui est le moteur du développement d'un ensemble urbain jusqu'à la période de désindustrialisation correspondant à la définition de la ville industrielle et faisant maintenant partie du paysage culturel. L'étendue du patrimoine industriel peut aller de simples outils et machines à de vastes ensembles industriels et villes-usines. Denis Woronoff souligne qu'un site industriel se comprend en relation avec son environnement industriel⁵⁷. Cette extension permet de l'inclure dans une notion plus large de patrimoine « culturel », puisque l'époque de forte industrialisation provoque des bouleversements socio-économiques dans tous les échelons de la société. Il faut ajouter que l'élargissement de la notion participe aussi à une réappropriation territoriale identitaire qui s'effectue autant à l'échelle d'une usine que d'un quartier. C'est ce que nous allons voir plus loin.

L'étendue du patrimoine industriel est aussi temporelle. Le TICCIH définit l'étendue historique du patrimoine industriel comme la période qui s'étend du début de la révolution industrielle, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, jusqu'à nos jours. Les racines préindustrielles et proto-industrielles sont aussi incluses, car elles permettent comprendre les évolutions techniques ayant mené à la révolution industrielle⁵⁸. Le premier grand projet d'archéologie industrielle, de patrimonialisation et de muséalisation du patrimoine industriel au Québec est les Forges du Saint-Maurice, datant de la période proto-industrielle.

On peut ajouter une étendue disciplinaire que souligne Jean-Yves Andrieux, dans l'ouvrage *Le patrimoine industriel*⁵⁹, ainsi que Patrick Dambron, dans *Patrimoine*

⁵⁷ Denis Woronoff. « Conclusion du colloque », dans *La mémoire de l'industrie : De l'usine au patrimoine*, sous la dir. de Jean-Claude Daumas, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 405.

⁵⁸ The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH). « Appendix: The Nizhny Tagil Charter for the Industrial Heritage, 17 July 2003 », dans *Industrial Heritage Re-tooled: The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 236.

⁵⁹ Jean-Yves Andrieux. « Une démarche pluridisciplinaire », dans *Le patrimoine industriel*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 15-17.

*industriel et développement local*⁶⁰. Le patrimoine industriel touche à la fois les sciences et technologies et les sciences sociales. Ainsi, les domaines touchant à la science et à la technologie, à l'architecture, à l'histoire, à l'anthropologie, à l'ethnologie, à l'ethnographie, à la sociologie et à la muséologie sont des disciplines pouvant s'y intéresser : on voit donc la particularité multidisciplinaire des contenus et le potentiel interdisciplinaire de son étude. Ce champ disciplinaire élargi permet une appropriation étendue de valeurs et de significations du patrimoine industriel.

2.1.5 Valeurs et significations du patrimoine industriel

Dans sa charte Nizhny Tagil, le TICCIH souligne la valeur dominante qui doit être privilégiée : le patrimoine industriel est un témoignage des changements sociaux, économiques et techniques générés par le processus de production nouvelle⁶¹. Cependant, c'est, actuellement, l'aspect technique qui est souvent privilégié dans la patrimonialisation par rapport à l'aspect sociologique, anthropologique ou ethnologique. On observe une valorisation plus faible des impacts humains, culturels et sociaux de la société industrielle.

On peut dresser une liste de valeurs et de significations en partant des conséquences historiques universelles et profondes de la révolution industrielle au plan social, identitaire, technologique, scientifique et esthétique. Il y en a d'autres, comme des valeurs d'unicité ou de rareté, dans les paysages, les sites et les processus industriels (savoir-faire) propres à un lieu, à une région ou à une nation. C'est le cas du site des chutes des Chaudières, dont nous verrons les particularités dans une prochaine section

⁶⁰ Patrick Dambron. « Le patrimoine industriel et les sciences techniques et sociales », dans *Patrimoine industriel & développement local : le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*, Paris, Delaville, 2004, p. 75-85.

⁶¹ The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH). « Appendix: The Nizhny Tagil Charter for the Industrial Heritage, 17 July 2003 », dans *Industrial Heritage Re-tooled: The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 236-237.

de ce travail. Nous allons questionner les valeurs attribuées au site. L'endroit possède une valeur historique, mais existe-t-il des valeurs mémorielles et identitaires locales pour la région et la localité ?

Ces valeurs, axées plus sur l'humain, sont des aspects et des impacts de l'industrialisation qui portent des valeurs patrimoniales considérées comme moins nobles. L'aspect scientifique et technologique, au contraire, est davantage valorisé et donne une image plus positive de l'ère industrielle, qui porte des valeurs de progrès et d'innovation. Les effets de la désindustrialisation sur les communautés et les quartiers ouvriers ainsi que la vision que l'on porte aux espaces désaffectés en friche, entre autres, contribuent au regard que l'on porte sur ce patrimoine en particulier.

2.1.6 Critiques du patrimoine industriel

Les auteurs comme Smith et Kinkaid s'entendent pour dire que le patrimoine industriel est l'un des patrimoines les plus incompris et négativement perçus. Les bâtiments et les sites, par leur nature industrielle, sont associés à une nuisance, surtout quand il est question de santé publique⁶². Les friches industrielles sont en majorité des espaces contaminés. Ainsi, le patrimoine industriel est perçu comme un « [...] obstacle à l'amélioration de la collectivité⁶³ ».

La volonté de préserver et de mettre en valeur le patrimoine industriel est aussi critiquée en ce qui a trait aux symboles et à l'histoire qu'il représente. Comme l'affirme Stuart B Smith, l'industrie est perçue comme un symbole d'exploitation et

⁶² Karl Dorais Kinkaid. « Que reste-t-il des sites industriels de première génération dans les petites et moyennes villes du Québec ? Un survol de la problématique et des enjeux entourant le patrimoine industriel », dans *Histoire et idées du patrimoine, entre régionalisation et mondialisation*, Québec, Éditions MultiMondes, 2010, p. 274-275.

⁶³ *Ibid.*, p. 274.

de souffrance⁶⁴. Cette difficile reconnaissance du patrimoine industriel par le public est justement un des problèmes que soulève l'auteur sur les défis concernant la poursuite de la mission du TICCIH.

Karl Dorais Kinkaid souligne un autre défi de taille pour les défenseurs du patrimoine industriel, qui est l'obtention d'un consensus sur sa valeur esthétique au plan architectural. Ses formes souvent épurées, où l'accent est mis sur l'utilitarisme plutôt que sur l'esthétisme, manquent d'intérêt⁶⁵. Stuart B Smith va dans le même sens en affirmant que l'architecture industrielle est victime de snobisme et est dévalorisée par rapport aux autres styles architecturaux⁶⁶. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on parle de patrimoine industriel, les valeurs historiques sont davantage mises de l'avant, encore avec difficulté dans ce domaine.

Selon Dambron, qui explore le patrimoine industriel sous une perspective économique de développement local, ce qui est important est la relation qu'entretient la population avec ces sites industriels qu'elle côtoie. Cette relation a un impact considérable sur le plan de l'acceptation et de la reconnaissance de ce patrimoine⁶⁷. Comme le fait remarquer Wodoroff, l'industrie est source à la fois de fascination et de détestation⁶⁸ dans l'image qu'on a de l'époque de forte industrialisation, comme c'est le cas pour les contemporains de cette époque.

⁶⁴ Stuart B. Smith. « The work of TICCIH », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 222.

⁶⁵ Karl Dorais Kinkaid. « Que reste-t-il des sites industriels de première génération dans les petites et moyennes villes du Québec ? Un survol de la problématique et des enjeux entourant le patrimoine industriel », dans *Histoire et idées du patrimoine, entre régionalisation et mondialisation*, sous la dir. de Karine Hébert et Julien Goyette, Québec, Éditions MultiMondes, 2010, p. 274.

⁶⁶ Stuart B. Smith. « The work of TICCIH », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, Lancaster, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 222.

⁶⁷ Patrick Dambron. *Patrimoine industriel & développement local : le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*, Paris, Delaville, 2004, p. 275.

⁶⁸ Denis Woronoff. « Conclusion du colloque », dans *La mémoire de l'industrie : De l'usine au patrimoine*, sous la dir. de Jean-Claude Dumas, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 406.

Robert Damien se penche également sur cette question. Il affirme que d'autres patrimoines comparables avec le patrimoine industriel, considéré en partie comme un patrimoine « populaire », tels que ruraux et artisanaux, sont plus acceptés et patrimonialisés. Ils sont mieux valorisés car certains aspects sont considérés plus « purs »⁶⁹. Comme l'époque industrielle n'est pas entrée dans l'histoire de façon positive, sa patrimonialisation n'est pas aussi répandue que pour d'autres patrimoines. Cependant, l'utilisation des espaces industriels devient une source de développement des villes dans les domaines patrimonial et muséal entre autres.

Ainsi, l'image négative projetée par ce type d'espace en milieu urbain nous permet de réfléchir sur cette caractéristique du patrimoine industriel dans le cas du site des chutes des Chaudières. L'état des lieux serait-il la cause d'un manque d'intérêt pour le patrimoine industriel du lieu et, par conséquent, d'une absence de mise en valeur ? La friche industrielle aurait-elle un si faible attrait auprès des citoyens qu'elle perd son potentiel comme lieu d'importance patrimoniale et, donc, digne d'une mise en valeur ?

2.1.7 Valorisation et muséalisation du patrimoine industriel

Afin de mettre en contexte la situation du patrimoine industriel au Québec, qui sera davantage considéré au chapitre quatre, nous allons commencer par une vue d'ensemble de la reconnaissance et de la mise en valeur de ce patrimoine à l'échelle internationale. Le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH) sert de référence dans le domaine. Sa publication de 2012, *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, ouvrage collectif sous la direction de James Douet, rassemble plusieurs spécialistes dans le domaine et élabore l'ensemble des thèmes et domaines touchant à l'industrie. De

⁶⁹ Robert Damien. « Le patrimoine peut-il être industriel ? La proposition proudhonienne », dans *La mémoire de l'industrie : De l'usine au patrimoine*, sous la dir. de Jean-Claude Daumas, Paris, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 33.

plus, cet ouvrage permet de voir le travail important fait par cette organisation et à quel point elle est impliquée dans plusieurs pays, principalement la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et les États-Unis. L'ouvrage est le résultat de l'accumulation de connaissances sur le patrimoine industriel, et ce, sur une échelle internationale. Plusieurs spécialistes de la question y ont contribué afin de présenter les plus récentes approches dans la conservation du patrimoine industriel. La charte Nizhny Tagil de 2003 constitue une référence mondiale dans la gestion du patrimoine industriel parce qu'on y établit clairement les définitions, les valeurs, les significations et les caractéristiques multiples de ce patrimoine. Le TICCIH est le conseiller principal pour le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) en matière de patrimoine industriel. L'ICOMOS est la plus importante organisation internationale dans le domaine de la préservation des sites et des monuments.

Bien que l'on puisse remarquer une reconnaissance et mise en valeur du patrimoine au niveau international, le TICCIH souligne les grands enjeux entourant la préservation, la désignation, l'interprétation, la mise en valeur, la transmission, la patrimonialisation, la muséalisation et l'utilisation urbaine du patrimoine industriel. Malgré le travail du TICCIH, le patrimoine industriel est toujours sous-estimé face à d'autres patrimoines considérés comme plus prestigieux ou plus valorisés : sur un total de 1007 sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)⁷⁰, seulement cinq sont industriels⁷¹. Aucun de ces sites ne se situe au Canada. À titre d'exemple, le canal Rideau, situé à proximité du Parlement du Canada et du site des chutes des Chaudières, est classé comme Patrimoine mondial par l'UNESCO, mais n'entre pas dans la catégorie « industrielle » de la liste. Ce patrimoine possède tout de même des caractéristiques

⁷⁰ UNESCO. *Liste du Patrimoine mondial*, [en ligne], <http://whc.unesco.org/fr/list/> (page consultée le 17 juin 2015).

⁷¹ UNESCO. *Liste du Patrimoine mondial, patrimoine industriel* [en ligne], http://whc.unesco.org/fr/list/?search=patrimoine+industriel&searchSites=&search_by_country=®ion=&search_yearinscribed=&themes=&criteria_restriction=&type=&media=&order=country&description (page consultée le 28 mai 2015).

industrielles, comme en témoigne le « critère (i) » attribué comme un « [...] exemple de canal en plan d'eau [...] et illustre [...] cette technologie européenne en Amérique du Nord⁷² ». Cependant le canal Rideau est classé comme un monument militaire et fluvial. La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ne contient aucun site canadien axé sur l'extraction et la transformation de matières premières ou issu de l'industrie manufacturière.

Malgré les différents enjeux et défis auxquels le patrimoine industriel fait face, on peut affirmer qu'il y a une certaine reconnaissance mondiale ou, du moins, occidentale de ce patrimoine. L'existence d'une organisation mondiale telle que le TICCIH et sa présence importante dans le milieu, entre autres, par l'intermédiaire de sa collaboration avec l'ICOMOS, démontrent clairement une reconnaissance à tout le moins scientifique. Nous avons aussi montré que des sites patrimoniaux industriels peuvent être l'objet d'une labellisation comme patrimoine mondial de l'UNESCO, mais qu'aucun n'est présent au Canada. Cependant, les espaces industriels patrimoniaux sont nombreux et font souvent partie intégrante du paysage urbain canadien.

Les villes s'intéressent de plus en plus aux traces industrielles patrimoniales : la désindustrialisation ayant créé la multiplication d'espaces vacants en milieux urbains et les politiques urbaines consistant à faire table rase n'étant plus une priorité des villes, le développement urbain s'est intéressé à ces espaces comme potentiel de réutilisation dans une vision de développement durable. Les friches industrielles et le patrimoine industriel deviennent ainsi un potentiel de développement social, économique et culturel des villes et des quartiers.

⁷² UNESCO. *Canal Rideau*, [en ligne], <http://whc.unesco.org/fr/list/1221> (page consultée le 2 octobre 2015).

Dambron, qui dédie tout un ouvrage à ce sujet⁷³, ainsi que Preite⁷⁴, Benali⁷⁵, Fragner⁷⁶ et Edelblutte⁷⁷ ont tous exploré cet aspect urbain et local du patrimoine industriel. Ils affirment que les friches industrielles ne constituent plus un obstacle, mais sont des opportunités de développement local qui peuvent prendre la forme de reconversion en « écoquartier » ou en « quartier durable ». Cependant, certains auteurs, comme Benali, Fragner et Edelblutte, soulèvent des enjeux d'embourgeoisement de ces espaces et de niveau de prise en compte de l'intégrité patrimoniale. Ils affirment l'importance de trouver un équilibre entre les nouvelles fonctions de ces bâtiments ou de ces sites et leur intégrité historique et esthétique. Il faut ajouter que Hsiao-Wei Lin souligne, dans les reconversions du patrimoine industriel et dans leurs usages, la nécessité d'une implication et d'une forte conscience de ce patrimoine venant de la communauté⁷⁸.

Ainsi, dans la multiplication d'espaces industriels inoccupés que nous a léguée la période de désindustrialisation, le patrimoine industriel est utilisé dans une vision plus globale de la ville. On y intègre de multiples fonctions et on y satisfait plusieurs besoins économiques, commerciaux et culturels de la communauté, tout en conservant plus ou moins le patrimoine. C'est dans cette tendance urbaine que se construit le projet de développement d'un écoquartier sur le site des chutes des

⁷³ Patrick Dambron. *Patrimoine industriel & développement local : le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*, Paris, Delaville, 2004, p.68-70.

⁷⁴ Massino Preite. « Urban regeneration and planning », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 101-109.

⁷⁵ Kenza Benali. « La reconversion des friches industrielles en quartiers durables : aperçu théorique », *Cahiers de géographie du Québec*, [en ligne], vol. 56, n° 158, 2012, p. 297-312, <http://id.erudit.org/iderudit/1014548ar> (page consultée le 2 mai 2014)

⁷⁶ Benjamin Fragner. « Adaptive re-use », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 110-117.

⁷⁷ Simon Edelblutte. « Que reste-t-il de l'industrie après la désindustrialisation ? De la négation au patrimoine industriel », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 2, n° 88, 2011, p. 160-161.

⁷⁸ Hsiao-Wei Lin. « Conservation and community consciousness », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 155.

Chaudières par l'entreprise Windmill en 2014. Ce projet est une conception multifonctionnelle, où l'on prévoit à la fois des habitations, des commerces, des bureaux et des espaces culturels. Des questions demeurent ouvertes quant à la place du patrimoine industriel et à sa mise en valeur dans ce projet de développement. Le volet culturel, qui n'est pas encore finalisé, offre plusieurs possibilités dans le domaine de la muséologie qui s'investit, entre autres, dans l'interprétation et dans la mise en valeur *in situ*.

Au niveau de l'État québécois, on peut remarquer un retard de la prise en compte du patrimoine industriel par rapport aux autres patrimoines culturels du Québec. Une publication gouvernementale date de 1985, *Patrimoine industriel au Québec : État de la situation et recommandations*, mais la plus récente étude sur cette question est celle de Gisèle Piédalue, *Le patrimoine archéologique industriel du Québec* (2009), qui a été commandée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de fournir des recommandations au gouvernement. Suite à cette étude, l'auteur recommande, entre autres, une reconnaissance du patrimoine industriel comme discipline à part entière et un besoin d'intervention dans des délais raisonnables, surtout en milieu urbain. L'AQPI, fondée en 1988, est impliquée par des conférences, offertes dans l'ensemble du Québec, et des publications afin de faire connaître l'importance du patrimoine industriel au Québec. Consciente de ce patrimoine mal aimé du public, elle travaille à sa reconnaissance et collabore avec les travailleurs, les entreprises, les chercheurs, les universités, les institutions, ainsi qu'avec l'État⁷⁹. D'ailleurs, ces publications et le travail des acteurs du domaine, mentionnés précédemment, serviront à dresser un profil du patrimoine industriel et de son évolution au Québec dans le chapitre quatre.

Un article de Kinkaid établit un portrait de l'état actuel dans une réflexion sur les enjeux et les défis de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine industriel

⁷⁹ Nicole Dorion, Association québécoise pour le patrimoine industriel, *Découvrir le patrimoine industriel : guide d'introduction et d'intervention*, Association québécoise pour le patrimoine industriel, 2002, p. 30.

des petites et moyennes villes au Québec. Il en arrive à la conclusion que l'avenir de ces lieux patrimoniaux est incertain et que, comme les sites sont nombreux, les défenseurs du patrimoine devront, dans l'objectif de conservation de ces espaces, opter pour le développement durable dans la réutilisation des sites et bâtiments, afin de sensibiliser et promouvoir leur préservation⁸⁰. En conséquence de la multiplication des espaces industriels disponibles, il est nécessaire, dans une vision de préservation, d'opter pour des reconversions diversifiées selon les besoins urbains.

L'offre muséale⁸¹ et l'offre touristique⁸² sont aussi des reconversions possibles. Elles permettent une conservation, interprétation et mise en valeur *in situ*. Ainsi, il est faisable pour un espace industriel de passer d'une désindustrialisation à une muséalisation, qui consiste à patrimonialiser le site et ses éléments mais aussi à le considérer comme un objet de collection à des fins de préservation, d'étude, d'interprétation et de transmission au public. Le site des chutes des Chaudières a-t-il les caractéristiques nécessaires pour faire l'objet d'une muséalisation plus complète de son patrimoine industriel, étant donné que des objets du site sont déjà partiellement muséalisés par le MSTC ?

Avant d'aborder quelques exemples de la muséalisation du patrimoine industriel au Québec, il est approprié de mentionner brièvement la situation au niveau international. Plusieurs exemples peuvent être présentés en Europe et aux États-Unis, où ce patrimoine est mieux reconnu. On peut se référer à trois exemples très présents dans la littérature : d'abord la muséalisation entourant l'Ironbridge en Grande-Bretagne, pionnière dans la reconnaissance du patrimoine industriel; ensuite, la

⁸⁰ Patrick Dambron. « Le patrimoine industriel et les sciences techniques et sociales », dans *Patrimoine industriel & développement local : le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*, Paris, Delaville, 2004, p. 276-277.

⁸¹ Massimo Negri « Industrial museums », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 182-187.

⁸² Wolfgang Ebert. « Industrial heritage tourism », dans *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, sous la dir. de James Douet, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, p. 205.

préservation et mise en valeur du bassin de la Ruhr en Allemagne. Cette région est d'ailleurs un exemple reconnu dans le tourisme industriel avec 900 sites le long d'un parcours de 400 km⁸³; enfin, l'exemple du Creusot, en France. Cette ancienne ville industrielle est une référence importante pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine industriel sous forme d'écomusée. Ce type de musée a été introduit par Hugues de Varine et George-Henri Rivière dans les années 1970. L'écomusée est une :

institution muséale qui associe au développement durable d'une communauté, la conservation, la présentation et l'explication d'un patrimoine naturel et culturel détenu par cette même communauté, représentatif d'un milieu de vie et de travail, sur un territoire donné, ainsi que la recherche qui y est attachée⁸⁴.

Il s'oppose au modèle classique du musée et entre dans le mouvement de la nouvelle muséologie des années 1970, où la dimension sociale est omniprésente⁸⁵.

Le Creusot est une ville dont le centre est l'usine. C'est une ville qui est née et qui a été créée pour l'industrie. Comme Hull, le Creusot présente 150 ans d'histoire d'activité industrielle. Elle est passée de ville-usine à ville-musée après sa désindustrialisation. L'Écomusée Creusot-Montceau fait la promotion de la culture ouvrière par la participation active de la communauté. Cependant ce modèle a été modifié avec le temps, selon Octave Debray, l'écomusée de la communauté urbaine devenant davantage un musée de l'homme et de l'industrie⁸⁶ : il s'est institutionnalisé, ce qui l'a rapproché du modèle classique de musée.

⁸³ *Ibid.*, p. 204.

⁸⁴ André Desvallées et François Mairesse. « Écomusée », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 595.

⁸⁵ François Mairesse. « Musée », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 288-291.

⁸⁶ Octave Debray. *La fin du Creusot ou l'art d'accueillir les restes*, Paris, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 116.

L'écomuséologie a eu un impact au Québec. Nous pouvons citer l'exemple de l'Écomusée du fier monde, musée d'histoire et du citoyen. Fondé en 1980, ce musée d'histoire industrielle et ouvrière de Montréal met en valeur l'histoire et le patrimoine du Centre-Sud. Il a une perspective communautaire du quartier, présenté comme un « microcosme de la Révolution industrielle au Québec de la seconde moitié du XIX^e siècle⁸⁷ ». Le musée met l'accent sur le côté humain de l'industrie, le travail et les conditions de vie des familles ouvrières. De ce fait, il adopte la vision de l'écomuséologie par sa contribution au développement de son environnement et de sa communauté à l'échelle locale. Ce sont des traits qui démontrent les visions de la nouvelle muséologie et de son application. Cet exemple témoigne d'une certaine valorisation du patrimoine industriel au Québec et d'une innovation dans le domaine muséal, qui consiste à intégrer le musée dans la communauté et la communauté dans le musée.

D'autres exemples existent au Québec. On peut mentionner les Forges du St-Maurice, considérées comme le premier grand projet d'archéologie industrielle de Parcs Canada, qui a abouti à la création d'un musée. La Cité de l'énergie de Shawinigan, elle, met en valeur le patrimoine industriel et hydroélectrique local de Shawinigan. Le Centre d'interprétation de l'industrie papetière Boréal, à Trois-Rivières, met en valeur l'industrie papetière au Québec à travers des aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Il est pertinent d'ajouter le cas de la Pulperie de Chicoutimi, au Saguenay, qui a une ressemblance étroite sur le plan du paysage naturel, industriel, culturel et du secteur d'industrie avec le site des chutes des Chaudières. Contrairement à ce dernier, le site de la Pulperie et ses éléments ont été muséalisés. Le Musée régional est notamment intégré à l'endroit pour présenter l'histoire de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. Il possède la plus grande collection d'objets historiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

⁸⁷ Écomusée du fier monde. Site web de l'Écomusée du fier monde, [en ligne], <http://ecomusee.qc.ca/ecomusee/mission-et-valeurs/> (page consultée le 15 juin 2015).

La maison d'Arthur-Villeneuve est également préservée sur le site. Le Musée présente de plus des expositions sur les thèmes de l'art et de l'histoire. Enfin, on trouve un sentier pédestre et d'interprétation. Comme il s'agit d'un exemple très pertinent de la muséalisation d'un espace industriel au Québec, nous allons le traiter plus en détail et le comparer au site des chutes des Chaudières dans le chapitre quatre.

2.1.8 La muséalisation des sites industriels

De nos jours, le cadre d'intervention du musée a dépassé les limites mêmes de l'espace muséal. Il s'est fait une place dans l'espace public et dans des lieux non traditionnels comme des sites industriels en friche. Les sites industriels peuvent devenir de véritables espaces muséalisés.

Il est important de faire la distinction entre la patrimonialisation de l'industrie et sa muséalisation. Nous avons déjà présenté la notion de patrimoine, mais il est question ici de définir davantage le processus de patrimonialisation et de muséalisation.

La patrimonialisation participe au processus de muséalisation, mais ne l'englobe pas totalement : tout ce qui est muséalisé est patrimonialisé, mais tout ce qui est patrimonialisé n'est pas muséalisé, et le réflexe patrimonial (sauver ce que nous considérons comme du patrimoine des risques de la destruction) diffère du réflexe muséal (connaître et transmettre)⁸⁸.

Une première analyse de la notion de muséalisation la définit comme une « [...] opération tendant à extraire, physiquement et conceptuellement, une chose de son milieu naturel ou culturel d'origine et lui donner un statut muséal [...] »⁸⁹. Cependant, nous utilisons le terme « muséalisation *in situ* » car l'une des caractéristiques de ce processus, le retrait de l'objet industriel de son milieu d'origine, n'est pas retenue. Nous l'adoptons dans son sens d'aller au-delà de la

⁸⁸ François Mairesse. « Muséalisation », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 254.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 251.

patrimonialisation, pour aller chercher le potentiel de ces espaces industriels afin de refléter l'ensemble des fonctions du musée ainsi que l'aspect d'utilisation des sites et des bâtiments qui le composent à des fins d'interprétation et de transmission patrimoniale. Tout d'abord, la muséalisation est un processus scientifique :

[...] La muséalisation, entendue comme processus scientifique, implique nécessairement l'ensemble des activités du musée : préservation (sélection, acquisition, gestion, conservation), recherche (dont le catalogage) et communication (par le biais de l'exposition, de publications, etc.) [...] ⁹⁰.

Cette forme de mise en valeur est un processus, elle est dynamique, elle varie dans le temps et dans l'espace. Dans le cas du site des chutes des Chaudières, l'intégration des objets et des archives dans les collections du Musée des sciences et de la technologie du Canada est une muséalisation non achevée. Elle s'est arrêtée à l'étape de préservation.

Dans le cas des sites industriels, il est question d'une extraction de l'objet de son milieu d'origine de façon conceptuelle et non physique. Comme le mentionne Stránský, « [...] un objet de musée n'est pas seulement un objet dans un musée [...] il s'opère un changement du statut de l'objet ⁹¹ ». On effectue, dans le cas de patrimoine *in situ*, une mise en valeur de l'objet industriel lorsqu'il y a arrêt de la fonction de production ou de toute autre fonction liée à son statut d'origine. Donc un bâtiment ou un site industriel peuvent faire l'objet d'une muséalisation s'ils adoptent toutes les fonctions d'un musée, même si l'objet n'est pas extrait physiquement de son milieu d'origine. « Cette tendance à la muséalisation ne repose pas uniquement sur le concept de la mise en vitrine [...], mais sur l'acte entier de la mise en musée [...] ⁹² ».

⁹⁰ *Ibid.*, p. 253.

⁹¹ Stránský paraphrasé par François Mairesse. « Muséalisation », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 251.

⁹² François Mairesse. « Muséalisation », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 261.

La muséalisation *in situ* permet d'ajouter du sens au patrimoine industriel par une médiation des savoirs et savoir-faire techniques, scientifiques, historiques, ethnologiques, anthropologiques et sociologiques dans leur contexte. La médiation culturelle joue ici un rôle majeur pour la transmission du patrimoine. Elle permet d'aller au-delà de la conservation et la protection du patrimoine⁹³. La reconversion en musée est souvent la première idée intervenant à la suite de la disponibilité d'un site ou bâtiment industriel à valeurs patrimoniales.

Le « recyclage » des ensembles industriels par la muséalisation entre dans le cadre du développement durable, qui vise à trouver un juste milieu entre préservation du patrimoine et développement qui s'applique aussi à la culture et à sa préservation⁹⁴. En effet, placer la culture et le patrimoine au sein du développement durable peut se traduire par la reconversion de sites patrimoniaux. Leniaud nous met cependant en garde : il s'interroge sur la conversion pour des besoins nouveaux (fonction autre que transmission du patrimoine), qui devient plutôt une altération des valeurs et a parfois une action destructrice⁹⁵. La transmission de l'histoire et de la mémoire du lieu se fait par sa patrimonialisation, mais encore davantage par sa muséalisation. Ainsi, la reconversion en lieu de transmission patrimoniale s'inscrit dans des actions de développement durable autant dans la forme, seulement par le lieu physique peu importe le thème muséal, que dans le contenu en lien avec le lieu. Par exemple, un ancien bâtiment industriel peut servir de salle d'exposition d'art contemporain.

Le musée décontextualise l'objet qui entre dans sa collection. Par le processus d'acquisition, comme cela a été le cas pour les objets du site des chutes des Chaudières acquis par le MSTC, l'objet perd sa valeur d'usage pour acquérir une

⁹³ Nada Guzin Lukic. « Patrimoine, musée et médiation », *Culture française d'Amérique*, [en ligne], 2003, p. 139-157, <https://www.erudit.org/livre/CEFAN/2003-2/000653co.pdf> (page consultée le 3 septembre 2015).

⁹⁴ Jean-Francois Dortier, sous la dir. de. « Développement durable (ou écodéveloppement) », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Édition Sciences Humaines, 2008, p. 148.

⁹⁵ Jean-Michel Leniaud. « Conversion ou trahison : La sauvegarde du patrimoine industriel », dans *Droit de cité pour le patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 131-137.

fonction symbolique. Il est enlevé de son environnement d'origine et perd ainsi une partie de son sens. « Les objets ne contiennent pas leurs réalités initiales et ne peuvent être interprétés que par notre savoir⁹⁶ ». C'est un peu ce que George-Henri Rivière avait comme idée en définissant l'écomusée. Son but est de « [...] restituer aux objets le contexte matériel le plus fidèle qu'ils avaient dans leur origine – c'est ce qu'il a désigné par le néologisme d'« unité écologique⁹⁷ ». De plus, pour permettre la contextualisation des messages et des objets, on peut utiliser l'environnement architectural dans un objectif expographique. En d'autres mots, on complète le message par la contextualisation du lieu. Le lieu industriel permet non seulement d'opérer un retour sur le passé, mais de se projeter vers l'avenir.

Les muséalisations *in situ* permettent de contextualiser ou de recontextualiser les objets et les messages. Les écomusées vont dans ce sens, leur but étant de redonner à l'objet son contexte d'origine pour qu'il puisse mieux transmettre son histoire et refléter son immatérialité. La mise en contexte peut se faire pour le visiteur dans un environnement industriel mis en scène, immersif, expérientiel ou reconstitué, et ce autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La reconversion en musée, en centre ou en site d'interprétation permet une multitude de possibilités en ce qui a trait à la médiation avec le public. La muséalisation à thématique industrielle et scientifique engendre une transmission interdisciplinaire et de points de vue multiples. On peut ainsi maintenir la mémoire des lieux et y transmettre son passé, mais aussi se projeter vers l'avenir afin de prendre conscience de notre rapport à l'industrie.

Avec la multitude de bâtiments industriels en milieux urbains, il serait difficile, voire impossible, qu'ils soient tous muséalisés. Afin qu'un musée puisse exploiter ces bâtiments industriels, il est important, pour bien transmettre la mémoire industrielle et

⁹⁶ André Desvallées, Martin Schärer et Noémie Drouguet. « Exposition », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 151.

⁹⁷ *Ibid.*, p.144.

ouvrière, de prendre en compte le contenu immatériel mettant en contexte le site. Ainsi, tenir compte de l'objet immatériel industriel est nécessaire. L'UNESCO énumère ce qui peut être du patrimoine immatériel :

Les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et le savoir-faire – ainsi que les instruments, les objets, les artefacts et les espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel⁹⁸.

C'est pourquoi il est important pour un musée situé dans un ancien bâtiment industriel de tenir compte des différents éléments immatériels qui lui sont associés.

L'aspect industriel du site des chutes des Chaudières est important à considérer, parce que l'industrialisation du lieu est intimement liée à l'histoire et au développement de la région et de Hull. Mais, pour qu'il y ait valorisation du patrimoine industriel, il faut qu'il y ait appropriation de ce patrimoine, ou du moins attachement. Nous avons démontré que, dans le domaine patrimonial, le patrimoine industriel n'est pas celui qui est parmi les plus valorisés. Quelle est donc la place de cette mémoire et histoire industrielle au Québec ? Dans le contexte du patrimoine local et régional, il est important de considérer, dans les théories retenues pour ce travail, les notions liées à l'espace patrimonial, à sa mémoire, à l'attachement et à l'appropriation identitaire que l'on lui porte.

2.2 Espace, mémoire et identité dans un contexte patrimonial local et régional

Les notions d'espace, de mémoire et d'identité sont importantes à considérer dans le cadre de la valorisation, de l'interprétation et de la transmission du patrimoine. C'est particulièrement le cas de la patrimonialisation à petite échelle, où ces notions sont de plus en plus importantes dans une perspective locale et régionale : on remarque une

⁹⁸ UNESCO. *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, France, UNESCO, 2012, p. 5.

tendance à la décentralisation du patrimoine. Ces notions sont pertinentes dans le cas d'un espace industriel patrimonial tel que celui du site des chutes des Chaudières, qui entre dans cette catégorie et parce que l'on souhaite comprendre le principe d'attachement et d'appropriation mémoriels et identitaires face à ce patrimoine industriel.

2.2.1 Patrimoine, mémoire et identité : des notions intimement liées

Les notions de mémoire et de mémoire collective, ainsi que leur rapport au patrimoine, sont présentes dans les travaux de nombreux auteurs, dont l'ethnologue Joël Candau, qui résume les principales idées faisant consensus. L'identité est une construction sociale. La mémoire est une reconstruction continuellement actualisée du passé. Elle est plus un cadre qu'un contenu. La quête mémorielle est considérée comme une réponse à un affaiblissement et une perte d'identité, la mémoire et l'identité étant intimement liées⁹⁹. En établissant ces bases théoriques, il rappelle le contexte d'épuisement des grandes mémoires centralisées et unifiées. Notre époque est marquée par la régression des mémoires uniques et collectives au profit des mémoires multiples. Ces dernières sont importantes à considérer lorsqu'il est question du patrimoine d'un espace industriel tel que le site des chutes des Chaudières, qui contient et représente une pluralité de mémoires. Les valeurs et significations du lieu sont à la fois autochtones, réfèrent à l'histoire des explorateurs, du commerce des fourrures, au début du développement de la région d'Ottawa et de l'Outaouais, ainsi qu'à la formation de la capitale nationale du Canada. De plus, cette multiplicité de mémoires existe à la fois sur une échelle locale, régionale et nationale.

Il est important d'examiner plus en détail le rapport entre mémoire et identité. Ces deux notions sont intimement liées dans la perspective patrimoniale. Comme le mentionne Candau :

⁹⁹ Joël Candau. *Mémoire et identité*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 1-2.

Il ne peut y avoir d'identité sans mémoire (somme de souvenirs et d'oublis), car seule cette faculté permet la conscience de soi dans la durée. [...] Inversement, il ne peut y avoir de mémoire sans identité, car la mise en relation des états successifs que connaît le sujet est impossible si celui-ci n'a pas *a priori* conscience que cet enchaînement de séquences temporelles peut avoir une signification pour lui¹⁰⁰.

Cette relation, comme mémoire ou identité collective, peut s'appliquer pour un groupe ou une société.

Dans son analyse du rapport entre mémoire et patrimoine, Candau affirme leur lien intime. Le patrimoine est le produit d'un travail de mémoire. La patrimonialisation est un acte de mémoire et le patrimoine une valorisation de cette mémoire¹⁰¹.

Ainsi, mémoire, identité et patrimoine étant intimement liés, il est possible d'affirmer que le classement de bâtiments industriels sur le site des chutes des Chaudières par le MCCQ serait un acte de mémoire et de revendication identitaire liés au patrimoine industriel du lieu. Mais, pourquoi cet acte de mémoire ne s'est-il pas déjà concrétisé par une intervention patrimoniale ou muséale sur le site ?

2.2.2 Le patrimoine : une construction identitaire

Dans *Patrimoine et identité*, Jean Davallon s'interroge sur le rapport que le patrimoine instaure au passé et au présent¹⁰². Il souligne que le patrimoine assure la continuité entre ceux qui l'ont produit, ou qui en ont été les dépositaires, et nous, qui en sommes les héritiers puisqu'ils nous l'ont transmis. La motivation de transmission patrimoniale est ce qui nous pousse à le conserver, à le préserver et à le sauvegarder pour le transmettre à notre tour. Dans cette optique, il est important de penser le patrimoine comme une construction sociale et identitaire. En ce qui a trait à la

¹⁰⁰ Joël Candau. « Le champ de l'anthropologie de la mémoire », dans *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 119.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 91.

¹⁰² Jean Davallon. « Tradition, mémoire, patrimoine », *Patrimoines et identités*, sous la dir. de Bernard Schiele, Québec, Musée de la Civilisation / Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, p. 41-64.

continuité, l'auteur souligne qu'il est ici moins question d'assurer la transmission patrimoniale pour « éviter une rupture », mais de sa construction à partir d'une rupture¹⁰³ : le patrimoine se situe entre rupture et continuité. Ainsi, la transmission patrimoniale se trouve entre la mémoire et l'oubli, entre l'attachement et le détachement. Pour faire le lien avec le site des chutes des Chaudières, cette rupture est caractérisée par le phénomène de la désindustrialisation du secteur, de l'abandon et de l'inaccessibilité du lieu. Cette perte ou diminution des activités industrielles, qui étaient le centre de la vie d'un quartier ouvrier, engendre la perte de la mémoire ouvrière. Concernant la continuité, elle est une reconnaissance et une valorisation patrimoniale caractérisée par la conservation des archives et des objets industriels par le Musée des sciences et de la technologie du Canada, par des propositions de mises en valeur patrimoniale du site et par le classement d'éléments patrimoniaux.

Bernard Schiele souligne le lien entre patrimoine et identité dans « Les trois temps du patrimoine : note sur le découpage symbolique »¹⁰⁴. Il argumente, en se référant au rapport *Notre patrimoine au passé, un présent du passé* (2000), que le patrimoine est une affirmation identitaire puisque, « Si tout est menacé, mais que tout ne peut être sauvegardé, la décision de conserver se joue dans la matérialisation de l'affirmation identitaire ». Pour lui, le patrimoine est un combat, qu'« [...] il n'y a de patrimoine que revendiqué par une communauté qui y tient, c'est-à-dire réclamé et maintenu activement présent par les interventions répétées qu'elle lui destine »¹⁰⁵.

Dans le cas du site des chutes des Chaudières, les réactions à la menace de destruction de certains bâtiments industriels sur le site en 1998 sont un exemple du principe de continuité dont parle Davallon. L'opposition citoyenne à cette menace envers le patrimoine industriel du site est-elle un acte d'affirmation identitaire et d'appropriation patrimoniale ?

¹⁰³ *Ibid.*, p. 48.

¹⁰⁴ Bernard Schiele. « Les trois temps du patrimoine : Note sur le découpage symbolique », *Patrimoines et identités*, sous la dir. de Bernard Schiele, Québec, Musée de la Civilisation/ Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, p. 232.

¹⁰⁵ *Ibid.*

2.2.3 Mémoires et identités québécoises

Le travail de Jacques Lacoursière et de Jacques Mathieu dans *Les mémoires québécoises* amène à réfléchir sur les notions de mémoire et d'identité collectives ainsi que de territoire dans un contexte québécois :

Dans la courte histoire du Québec, deux temps forts ressortent nettement : celui de l'apparition de ces symboles où, plus justement peut-être, de la constatation de leur existence au milieu du XIX^e siècle, et la période de la Révolution tranquille. Au début des années 1960, bon nombre des métaphores identitaires canadiennes-françaises sont discréditées¹⁰⁶.

Ainsi, « Le Québécois se veut consciemment différent de ce qu'il était auparavant¹⁰⁷ ». Les auteurs soulèvent deux discours opposés en rapport à l'identité québécoise. D'un côté, il y a les Québécois plus nostalgiques et, de l'autre, les Québécois tournés vers la modernité, rejetant le passé qu'ils croient inutile¹⁰⁸. De ce fait, on se retrouve devant un enjeu de temporalité et de transmission qui alterne entre bris et reconnaissance, entre mémoire et oubli. Cependant, il n'est pas nécessaire d'oublier le passé afin de se projeter vers l'avenir : comme l'affirment les auteurs, « Comprendre la présence du passé dans le présent [...] c'est finalement pouvoir mieux orienter son destin¹⁰⁹ ». Cette perspective de la mémoire et du patrimoine permet de soulever les enjeux dans la représentation d'un patrimoine francophone et québécois provenant d'un site qui est, comme le souligne Boucher, « un microcosme du Canada¹¹⁰ ». Le site des chutes des Chaudières étant transfrontalier et possédant plusieurs couches patrimoniales, il est possible de se demander en quoi l'identité québécoise régionale y est représentée.

¹⁰⁶ Jacques Lacoursière et Jacques Mathieu, *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 372.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 373.

¹⁰⁸ Jacques Lacoursière et Jacques Mathieu, *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 372. p. 374.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 375.

¹¹⁰ Louise Boucher. « Interculturalité et esprit du lieu: Les paysages artialisés des Chutes des Chaudières », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de géographie, 2012, p. 249.

2.2.4 Mémoires collectives et lieux de mémoire

Halbwachs et Nora opposent mémoire et histoire. Ces notions, bien qu'opposées, sont complémentaires : la mémoire est indispensable à l'histoire et la discipline historique emprunte toujours à la mémoire. Le site des chutes des Chaudières appartient à l'histoire et en a été un sujet d'études. C'est un lieu de mémoire collective et identitaire par la manifestation de cette mémoire à travers la réaction populaire qui se porte à la défense d'un patrimoine menacé.

Halbwachs, lorsqu'il introduit la notion de mémoire collective, constate qu'un groupe ou une communauté sélectionne et idéalise certains événements et en rejette d'autres. Le fait de sélectionner certains éléments du passé et d'en exclure d'autres est une façon de définir l'identité de son groupe et de construire son histoire propre¹¹¹. Un groupe construit et déconstruit son passé à partir du présent. C'est ce qui constitue la mémoire collective¹¹².

D'un autre côté, selon Candau, la vision holistique (mémoire collective et identité collective) qui définit et décrit les rapports entre mémoire et identité à l'échelle des groupes devient de moins en moins pertinente¹¹³. Il en arrive au constat qu'il faut se méfier du risque de survalorisation et de surinterprétation du jeu mémoriel et identitaire. Il remet aussi en question l'identité collective face aux identités et mémoires plurielles actuelles. Il affirme l'importance de l'opposé de la mémoire, l'oubli. Ce dernier est pour lui nécessaire à l'affirmation identitaire, en perpétuelle construction¹¹⁴. Pour le site des chutes des Chaudières, cette notion d'oubli correspond à la désindustrialisation et l'abandon. Elle permet de mieux comprendre

¹¹¹ Bernard Schiele. « Les trois temps du patrimoine : Note sur le découplage symbolique », *Patrimoines et identités*, Québec, Musée de la Civilisation/ Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, p. 232.

¹¹² Pierre Ansart. « Mémoire collective », *Encyclopaedia Universalis*, [en ligne], 3 p., <http://mandataire.uqo.ca:2125/encyclopedie/memoire-collective/> (page consultée le 28 novembre 2014).

¹¹³ Joël Candau. *Mémoire et identité*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 4.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 193-198.

l'absence de mise en valeur du patrimoine industriel. Cette altération entre mémoire et oubli expliquerait-elle l'attachement ou le détachement face au site des chutes des Chaudières ?

La mémoire suppose aussi une inscription matérielle dans des lieux et sous des formes tangibles. L'enjeu des lieux de mémoire est d'« [...] inscrire dans l'espace sous forme de marques visibles aux yeux de tous ce qui pourrait sans cela disparaître des esprits »¹¹⁵.

Le travail de Pierre Nora au sujet des lieux de mémoire a eu un impact considérable sur les recherches dans ce domaine. Le lieu de mémoire peut être défini comme une :

unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté [...] qui conduit à l'élaboration d'une mémoire et identité collective¹¹⁶.

Parler de lieu de mémoire est pertinent quand nous abordons la problématique entre lieu et communauté, « Entre le travail de deuil et la quête de l'identité, cette interrogation d'une communauté sur son passé [...] »¹¹⁷.

Dans un commentaire critique sur la notion des lieux de mémoire de Nora, Paule Petitier démontre que, bien que la vision de Nora dépasse la matérialité de l'espace, le choix du terme « lieux » réfère principalement au caractère topographique. « La mémoire s'incarne dans des lieux, des représentations des lieux, ou le discours sur les lieux¹¹⁸ ». C'est son sens strictement topographique qui a été adopté par le grand public. Nora démontre que la mémoire est particulièrement sollicitée et productive

¹¹⁵ Jean-Francois Dortier, sous la dir. de. « Lieu de mémoire », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, 2008, p. 409.

¹¹⁶ Alain Provost. « Les lieux de mémoire (dir. Pierre Nora- 1984-1992) », *Encyclopaedia Universalis*, [en ligne], 2 p., <http://mandataire.uqo.ca:2125/encyclopedie/les-lieux-de-memoire/> (page consultée le 28 octobre 2014).

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

dans les moments de rupture ou de modification importantes¹¹⁹. Pour que le lieu reste un élément mémoriel, il faut qu'il y ait des manifestations de cette mémoire vers le présent, sinon le lieu n'est plus qu'un objet d'histoire¹²⁰.

Dans le cas du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, le simple fait que le lieu existe dans sa matérialité et dans le présent ne permet pas nécessairement une continuité dans sa transmission mémorielle ou dans l'appropriation patrimoniale. Il faut qu'il ait expression de cette mémoire dans le présent. Pour le site des chutes des Chaudières, ce sont les menaces de démolition en 1997 et 1998 qui ont été un élément déclencheur pour une manifestation de la mémoire, qui a conduit à une certaine patrimonialisation. Nous allons voir en détail ces événements au cours du chapitre cinq.

2.2.5 L'espace patrimonial et la transmission mémorielle et identitaire

Dans une perspective sociologique, plusieurs auteurs se sont intéressés au rapport entre territoire, mémoire et identité, et ce dans une optique patrimoniale. C'est le cas de Marcel Calvez, qui affirme que l'inscription d'un récit dans des lieux identifiés est un moyen majeur de produire des représentations. Le territoire conserve la trace des événements. Au fil du temps et des usages, ces traces se maintiennent, se transforment et disparaissent à mesure que le groupe qui en perpétue la mémoire évolue¹²¹. Toutefois, leur inscription dans un cadre spatial permet d'en conserver la mémoire pour autant que les lieux ainsi marqués soient fréquentés¹²². Non seulement le territoire joue un rôle dans la construction des représentations, mais aussi

¹¹⁹ Paule Petitier. « Les lieux de mémoire, sous la direction de P. Nora », *Romantisme*, [en ligne], n°63, 1989, p. 103-110, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/roman_0048-8593_1989_num_19_63_5570 (page consultée le 28 octobre 2014).

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Marcel Calvez. « Les lieux comme mémoire des représentations collectives », dans *La mémoire sociale : Identités et Représentations Sociales*, sous la dir. de, Stéphane Laurens et Nicolas Roussiau, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 213.

¹²² *Ibid.*, p. 220-221.

l'individu. Bonardi affirme de plus que la mémoire ne peut être strictement localisée dans le cadre social, mais relève de l'individu autant que des appartenances¹²³. Ces traces inscrites dans les lieux qui font se souvenir donnent à la mémoire une sorte de point de départ ancré dans la réalité¹²⁴. Ces affirmations démontrent toute l'importance des lieux pour la mémoire, quoiqu'il ne suffit pas de la présence de ces lieux pour qu'il y ait une manifestation de cette mémoire. C'est pourquoi les enjeux d'inaccessibilité au site des chutes des Chaudières peuvent être la cause d'une absence d'appropriation mémorielle et d'attachement identitaire par rapport à ce que cet espace patrimonial représente : l'appropriation patrimoniale n'est pas chose acquise du simple fait de la place du site dans le paysage culturel local. L'inaccessibilité au site des chutes des Chaudières serait-elle une explication de l'absence de mise en valeur du lieu ?

La notion d'espace est très importante dans le cadre de l'étude d'un lieu patrimonial. L'aménagement du territoire intéresse nombre de domaines, dont la géographie sociale et culturelle, qui se penche sur la représentation spatiale. C'est par cette représentation que l'on peut lier le lieu au patrimoine, puisque la population s'attache et s'approprie certains lieux et en évite d'autres¹²⁵, d'autant plus que la notion d'espace public et culturel est intimement liée à la notion de lieu patrimonial et de son appropriation.

Dans le cadre de sites industriels productifs ou en état de friche, les notions d'espace privé, d'espace public et d'espace culturel sont pertinentes dans une perspective de lieu à valeur patrimoniale qui n'est soumis à aucune intervention de mise en valeur *in situ*. Dans le cadre industriel, on a affaire à des espaces privés, à l'opposé de l'espace

¹²³ Christine Bonardi et Charlie Galibert. « Des lieux de mémoire à la mémoire des lieux : Approche exploratoire d'une convergence transdisciplinaire », dans *La mémoire sociale : Identités et représentations sociales*, sous la dir. de Stéphane Laurens et Nicolas Roussiau, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 223.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ Jean-Francois Dortier, sous la dir. de. « Espace », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, 2008, p. 198-201.

public qui, lui, est un lieu de sociabilité, de passage et de circulation où l'on observe l'absence d'appartenance¹²⁶. Pour qu'il y ait une appartenance à un lieu, l'espace doit aller au-delà de l'espace public, c'est-à-dire vers l'espace culturel. Ce dernier se rapproche d'un lieu patrimonial mis en valeur puisqu'il est le lieu de la structuration symbolique des formes de l'appartenance¹²⁷. L'important ici est la signification de l'espace culturel : c'est un espace de représentation et de médiation culturelle qui va au-delà du fait social. Ainsi, dans le cas du site des chutes des Chaudières, il faut rappeler son statut de lieu industriel privé et donc inaccessible au grand public. Ceci démontre les enjeux particuliers de ce site : faut-il que le lieu devienne un espace public et culturel pour qu'il y ait une représentation et une transmission mémorielle et identitaire de son patrimoine industriel ? Le caractère privé du lieu serait-il en cause dans l'absence et l'échec de mise en valeur du site ?

2.2.6 Enjeux du patrimoine local et régional

La décentralisation de la construction mémorielle et identitaire que nous avons abordée précédemment permet de considérer l'implication de celle-ci dans le cadre des valeurs patrimoniales locales et régionales ancrées dans un lieu. Veschambre, qui pense à la construction spatiale comme ressource identitaire, nous amène à nous interroger sur la notion même de patrimoine :

Défini comme un « bien commun » qu'il s'agit de préserver, valoriser et transmettre, le patrimoine fait aujourd'hui consensus, même s'il désigne des héritages bien différents selon les points de vue et les intérêts en présence. La référence au patrimoine est donc pleinement intégrée dans les discours des pouvoirs publics et mobilise un grand nombre d'individus, dans le cadre privilégié des associations. Dans un contexte de mondialisation des flux et de valorisation de la mobilité, le patrimoine

¹²⁶ Bernard Lamizet. « Espace public et espace culturel », *La médiation culturelle, Paris, L'Harmattan*, 1999, p. 106.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 107.

constitue un point d'appui privilégié pour les constructions identitaires, l'ancrage et l'appropriation de l'espace¹²⁸.

La multiplication des mémoires et des patrimoines démontre une rupture avec l'idée du patrimoine unifié et monumental et se manifeste par une diversification des références identitaires. Cependant, Veschambre ajoute que le processus de mise en commun des mémoires entre dans une pratique holistique qui vise à masquer la divergence en termes d'appropriation de l'espace¹²⁹. Une certaine tension est donc palpable sur le plan de l'appropriation identitaire et mémorielle entre une volonté d'unifier et de mettre en commun venant du haut (institutions) et les affirmations mémorielles et identitaires plurielles venant du bas (les groupes ou communautés). Veschambre conclue que l'impact de la patrimonialisation et de la mise en mémoire des lieux se situe entre un processus de démocratisation et d'émancipation d'un côté, et de production consensuelle et d'instrumentalisation par les pouvoirs dominants de l'autre¹³⁰. Cette vision nous permet de soulever des questions liées à notre site. Elle amène une réflexion sur la patrimonialisation par le classement national de certains de ses éléments industriels par le MCCQ grâce à la revendication d'acteurs locaux. Nous allons voir dans le chapitre cinq, ce rapport entre une patrimonialisation concrétisée par l'État et construite et défendue par les acteurs locaux et régionaux.

Dans une même perspective géographique et sociale, Marie-Christine Fourny se demande comment l'identité s'ajuste aux mutations rapides des territoires étant donné que l'identité territoriale est souvent caractérisée par sa temporalité longue. Elle souligne qu'il y a contradiction entre discours et politiques d'aménagement d'un côté et territorialité et identité de l'autre. De plus, une contradiction subsiste entre les territorialités politiques et les territorialités sociales. Nous sommes face à des

¹²⁸ Vincent Veschambre. « Entre luttes identitaires et instrumentalisation consensuelle : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la mise en lieu en mémoire des lieux », *Géographie et cultures* [En ligne], n°72, 2009, p. 2, <http://gc.revues.org/2230> (page consultée le 16 mai 2014).

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Vincent Veschambre. « Entre luttes identitaires et instrumentalisation consensuelle : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la mise en lieu en mémoire des lieux », *Géographie et cultures* [En ligne], n° 72, 2009, p. 2, <http://gc.revues.org/2230> (page consultée le 16 mai 2014).

changements spatiaux rapides alors que les identités s'ajustent de manière progressive¹³¹. Le territoire joue un rôle en tant qu'objet spatial porteur de signes culturels et de sens, qui alimente la construction du sens, du sujet ou de la collectivité¹³². On peut observer cette contradiction entre deux territorialités dans le cas du site des chutes des Chaudières. Il y a des territorialités politiques et administratives. Le site se situe à cheval entre deux provinces (Ontario et Québec), ainsi qu'entre deux municipalités (Ottawa et Gatineau). Mais les territorialités sociales et culturelles transgressent également les frontières, tout comme le paysage culturel : le site est un territoire partagé. De plus, les affirmations de Fourny permettent d'étudier l'histoire du quartier d'origine ouvrière du Vieux-Hull qui s'est métamorphosé à partir des années 1970 et en l'espace de quelques années. Les bouleversements de ces années ont rapidement modifié le paysage culturel, le faisant passer d'un milieu industriel à un quartier administratif avec l'établissement marquant de la fonction publique fédérale. Cette situation a-t-elle eu un impact sur la signification identitaire du site, qui peut ainsi difficilement s'adapter au changement rapide du paysage urbain ?

Il est nécessaire d'ajouter à notre réflexion sur le patrimoine plus localisé un lien avec l'intervention de l'État. Pour Bernard Millet, l'intervention de l'État semble avoir habitué collectivités et particuliers à considérer que les autorités doivent assumer la responsabilité du patrimoine dans sa définition et dans sa mise en valeur. Selon lui, cette centralisation de la gestion du patrimoine ne correspond plus au besoin contemporain de démocratie localisée et de prise en charge du patrimoine comme faisant partie de l'identité culturelle. C'est à la fois la valeur symbolique du patrimoine, mais aussi la représentation du territoire, et donc du cadre de vie, qui doivent être l'enjeu de cette politique. Il faut prendre en compte le patrimoine dans sa

¹³¹ Marie-Christine Fourny. « Identité et aménagement du territoire. Modes de production et figures de l'identité de territoires dans les recompositions spatiales », dans *Stratégie identitaire de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 101.

¹³² *Ibid.*, p. 106.

localité¹³³. Cette pluralité mémorielle et identitaire, que l'on peut d'ailleurs lier au cas du site des chutes des Chaudières (patrimoine naturel, autochtone, historique, industriel, etc.), est-elle pleinement valorisée par une patrimonialisation venant de l'État ? Le pouvoir limité des villes et régions dans la patrimonialisation a-t-il eu un impact sur l'absence de mise en valeur du lieu et de manifestation des valeurs locale et régionale de son patrimoine industriel ?

Frédéric Poulard démontre les enjeux locaux de la gestion du patrimoine en ce qui a trait à la coordination, à différentes échelles et entre différents acteurs. L'engouement patrimonial débouche sur des conceptions différentes par les associations et les services administratifs des villes ou encore par les collectivités locales et les services étatiques. La place croissante de la culture au sein des municipalités n'est pas linéaire, mais irrégulière et jalonnée de ruptures¹³⁴. C'est d'ailleurs en présentant le site des chutes des Chaudières, selon l'intérêt et l'expression de ses valeurs patrimoniales à travers différents acteurs dans le chapitre cinq, que nous allons prendre conscience, entre autres, de l'intérêt de la Ville de Hull, à la fin des années 1990, envers le patrimoine industriel du site.

2.2.7 Pertinence de l'espace patrimonial dans l'affirmation identitaire locale et régionale

Les notions et les théories précédentes ont permis de considérer l'importance de l'espace, non seulement dans son rapport à la mémoire et à l'identité mais aussi de considérer son importance à l'échelle locale et régionale. La quête mémorielle

¹³³ Bernard Millet. « Le patrimoine régional au défi d'une nouvelle rénovation », *La pensée du midi*, [en ligne], n° 16, 2005, p. 73, <http://www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2005-3-page-72.htm> (page consultée le 1^{er} juin 2014).

¹³⁴ Frédéric Poulard. « La construction du patrimoine local entre État, Élu et professionnels : une affaire de temporalités », dans *Stratégie identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 43.

comme une réponse à la perte d'identité permet de comprendre le choix d'étudier les enjeux identitaires et mémoriels du site des chutes des Chaudières.

L'affirmation de Calvez, selon laquelle l'inscription dans un cadre spatial permet de conserver la mémoire pour autant que les lieux ainsi marqués soient l'objet d'une fréquentation cherchant à y inscrire la trace d'événements ou de significations qui leur sont associés, nous amène à considérer les répercussions de l'inaccessibilité au site des Chaudières. Le fait que l'espace soit inactif et inaccessible soulève une difficulté dans la construction mémorielle et identitaire ou dans celle, comme l'affirme Bonardi, d'un point d'ancrage pour le présent et le futur. Aussi, les théories de Veschambre permettent de confirmer l'importance du territoire comme un moyen d'appropriation symbolique de l'espace patrimonial nécessaire à la construction d'une mémoire et d'une identité.

L'importance de considérer le patrimoine au niveau local, comme l'affirme Millet, permet de justifier la pertinence d'étudier la mémoire et l'identité du site des Chaudières par rapport à l'attachement mémoriel et identitaire de la communauté locale et régionale.

CHAPITRE III

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce troisième chapitre, il sera question de préciser la méthodologie de recherche utilisée dans le cadre de ce mémoire. Nous tentons de répondre à la question principale suivante : pourquoi le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'est-il pas mis en valeur ? S'agit-il d'une absence d'appropriation identitaire, d'inaccessibilité au site et/ou d'un ensemble de facteurs d'ordre social, économique, politique, géographique et culturel ? Nous avons utilisé une approche historique, systémique et comparative pour tenter de comprendre une problématique actuelle se situant dans le champ de la muséologie et du patrimoine. Nous proposons une recherche qualitative et donc une approche compréhensive d'un phénomène.

Cette démarche s'est faite en deux temps. D'abord, il a fallu dresser un état de la situation du patrimoine industriel au Québec, afin de comprendre sa place en comparaison à d'autres types de patrimoine. Situer le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières dans une perspective québécoise nous a donné une compréhension de la reconnaissance et du potentiel d'utilisation patrimoniale et muséale de ce site industriel. Ensuite, une démarche a été entreprise autour du cas du site des chutes des Chaudières afin d'appréhender l'intérêt des différents acteurs envers le patrimoine industriel du lieu ainsi que les valeurs et significations patrimoniales qu'on lui attribue. Nous avons analysé les événements s'étant déroulés entre 1997 et 2001, entourant la manifestation d'un attachement identitaire au patrimoine industriel du site. Ces deux parties d'analyse ont permis d'identifier les raisons pour lesquelles le patrimoine du site des chutes des Chaudières n'est pas mis en valeur. L'objectif a été de rassembler les informations sur le patrimoine industriel au Québec, sur l'histoire du site des chutes des Chaudières et sur le contexte

entourant une période importante pour l'avenir de certains éléments industriels de l'endroit.

3.1 Délimitation géographique

Dans le cadre de cette recherche, il est plus adéquat de parler du site des chutes des Chaudières limité au côté québécois (figure 2), puisque notre sujet de recherche traite du lieu dans une perspective régionale de l'Outaouais québécois et du secteur du Vieux-Hull (Gatineau). De plus, cette délimitation permet de se focaliser sur la partie ayant la concentration de traces industrielles ainsi que des bâtiments classés par le MCCQ la plus importante. Cette partie riveraine québécoise est aussi la section la plus inaccessible, puisqu'elle est en arrêt de production industrielle seulement depuis 2007. Du côté ontarien, des revitalisations ont rendu des sections du site accessibles. Un lieu d'interprétation autochtone est, entre autres, présent sur l'île Victoria. Dans le cadre de cette étude, cette section est moins pertinente à étudier malgré son histoire industrielle puisqu'elle a déjà fait l'objet d'une mise en valeur. La délimitation sélectionnée pour cette recherche vient aussi du fait qu'elle regroupe la majorité des traces industrielles toujours présentes sur le site. Ces traces sont surtout des restes de la compagnie E.B. Eddy et des installations hydroélectriques, essentielles à la compréhension du lieu et de ses activités industrielles. Cette délimitation est de plus justifiée car une partie de la section choisie est sensiblement la même que celle qualifiée par le Groupe de développement Windmill ainsi que par les historiens de la région, tels que Michelle Guitar, Roger Blanchette et Michel Prévost de « noyau industriel » de l'Outaouais¹³⁵. C'est au sein de cette délimitation que l'on trouve de nombreuses traces matérielles toujours présentes.

¹³⁵ Groupe de développement Windmill. « Les Îles : redéveloppement des terrains Domtar », [En ligne], p. 33, http://www.windmilldevelopments.com/wp-content/uploads/2014/04/20140422_Master_Plan_Executive_Summary.pdf (Page consultée le 16 juillet 2014).



Figure 2 : Délimitation choisie du site des chutes des Chaudières.
Google Earth, 2 octobre 2014

3.2 Sources et données documentaires

Il a été question, pour traiter de l'état de la situation du patrimoine industriel au Québec dans le quatrième chapitre, de suivre l'évolution et la place occupée par le patrimoine industriel en général lors de sa patrimonialisation et de sa muséification. L'intérêt a été de faire ressortir cette situation à travers la place du patrimoine industriel dans d'autres régions et d'en déduire une comparaison avec le site des chutes des Chaudières. À partir de ces faits, il a été possible de prendre connaissance du niveau de reconnaissance du patrimoine industriel au Québec.

Pour dresser un portrait global de la situation et permettre une certaine mise en perspective du site des chutes des Chaudières, il a d'abord été pertinent de suivre l'évolution du patrimoine industriel au Québec. Afin de suivre cette évolution, nous avons utilisé en premier lieu deux sources importantes, des rapports produits à la

demande du ministère de la Culture et des Communications du Québec, chacune dressant un bilan et présentant des recommandations. La première source est le rapport de Louise Trottier (1985), *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations*. La deuxième est *Le patrimoine archéologique industriel du Québec*, produit par Gisèle Piédalue en 2009. Nous avons fait ressortir de leur analyse non seulement l'évolution de la notion de patrimoine industriel et de ses applications patrimoniales et muséales entre 1985 et 2009 au Québec, mais aussi les enjeux récurrents auxquels ceux-ci font face de façon générale. Il a été également possible de mettre en perspective la situation du patrimoine industriel dans les différentes régions du Québec et la place qu'il occupe en Outaouais.

Les publications et les travaux de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) depuis sa fondation en 1988 ont accompagné les deux sources précédentes. Une autre source importante est le *Répertoire du patrimoine culturel*, base de données en ligne offerte par le MCCQ, qui permet d'identifier les éléments classés et protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et des lois antérieures ainsi que de situer les éléments ou les sites industriels patrimonialisés dans l'ensemble du patrimoine culturel au Québec. Des recherches avancées par la sélection de critères spécifiques permettent de positionner le patrimoine industriel par rapport aux autres types de patrimoine catégorisé par le MCCQ. Les éléments patrimoniaux peuvent par exemple être recherchés par type (immobilier, mobilier, immatériel, personnes, groupes, événements et plaques commémoratives) ou par thématique (agricole, autochtone, moderne, Nouvelle-France, funéraire, industrielle, maritime et fluviale et religieuse)¹³⁶. D'autres critères de recherche sont offerts tels que le statut (citation, classement, déclaration, etc.) et la catégorie (aire de protection, événement historique, paysage culturel patrimonial, site patrimonial, personnage

¹³⁶ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Patrimoine protégé et valorisé par la Loi sur le patrimoine culturel*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheProtege.do;jsessionid=9CEAD39B39EE7C60F4B472B7A7194C74?methode=afficher> (page consultée le 30 octobre 2015).

historique, etc.) Il sera question dans le cinquième chapitre de voir si cet outil de recherche met en avant une reconnaissance patrimoniale régionale et locale pour le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Cette reconnaissance varie selon les acteurs se prononçant sur les valeurs et significations qu'ils attribuent au patrimoine du site.

D'autres sources primaires ont été les articles du journal *Le Droit* publiés entre janvier 1997 et décembre 2001, période qui correspond à celle où un ensemble de bâtiments industriels du site des chutes des Chaudières a été menacé de destruction et suivie d'une mobilisation et d'une revendication citoyenne afin de le protéger. À travers ces articles, il a été possible de vérifier l'existence d'une reconnaissance, d'un intérêt, de valeurs et de significations patrimoniales de ces bâtiments exprimées par la compagnie de foresterie E.B. Eddy à qui appartenaient plusieurs bâtiments du site, par les citoyens de la ville de Hull ainsi que par ceux de la région, par la Ville de Hull, par la Commission de la capitale nationale (CCN), ainsi que par les organisations historiques et patrimoniales telles que la Société d'histoire de l'Outaouais (SHO).

Enfin, nous avons eu accès au mémoire publié par la Société d'histoire de l'Outaouais et présenté à la Commission des biens culturels du Québec pour défendre et présenter le besoin de sauvegarder des bâtiments industriels du site des chutes des Chaudières ainsi qu'à des sources documentaires pertinentes dans les archives d'E.B. Eddy, conservées aux archives du MSTC. Ces sources ont permis de constater les retombées du discours patrimonial. Il a été possible de connaître l'expression des valeurs et des significations identitaires locales, régionales et nationales attachées au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières.

3.3 Sélection et collecte des données

L'accès à ces sources a nécessité un travail de collecte dans des archives. Dans le cas des articles de journaux, nous avons eu recours à une collecte numérique à Bibliothèque et Archives Canada. Concernant les archives de la E.B. Eddy, nous y avons eu accès par les archives du MSTC. Nous avons retenu 39 articles, qui sont des faits divers, éditoriaux, courrier des lecteurs (« à vous la parole » et « forum » dans le cas du journal *Le Droit*), lettres d'opinion ainsi que les dossiers et collaborations spéciales concernant le site des chutes des Chaudières et ses composantes entre 1997 et 2001. D'autres articles ont été retenus parce qu'ils représentent une vision des différents acteurs en lien avec le patrimoine local et régional. Ils ont été utiles pour prendre connaissance des priorités des différents acteurs dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine, qui peuvent avoir eu des répercussions sur la situation actuelle du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières.

3.4 Modèles d'analyse

3.4.1 Approche systémique et historique

L'inspiration de l'approche méthodologique choisie provient du travail de Martin Drouin dans son livre *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*¹³⁷ publié en 2005, dans lequel il analyse les interrelations entre diverses composantes et acteurs du patrimoine. Drouin utilise une approche systémique. Mais, avant de préciser cette approche, il faut soulever que celle-ci appartient au champ de l'approche compréhensive, qui est une prise de position où :

[...] les faits humains ou sociaux étant des porteurs de significations véhiculées par des acteurs (homme, groupes, institutions...), parties

¹³⁷ Martin Drouin. « La méthodologie de recherche », dans *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 23-28.

prenantes d'une situation interhumaine. [...] Cet effort conduit, par synthèse progressive, à formuler une synthèse finale, plausible socialement qui donne une interprétation en compréhension de l'ensemble étudié (c'est-à-dire qui met en interrelation systémique dans une schématisation, dans des ensembles signifiants plus généraux, l'ensemble des significations du niveau phénoménal)¹³⁸.

Dans l'approche systémique :

[...] les phénomènes isolés n'existent pas, ils doivent être considérés comme étant en interaction avec d'autres phénomènes de même nature. [...] Un phénomène n'est compréhensible que replacé dans un ensemble qu'il convient de délimiter. Ce cadrage définit les acteurs à prendre en compte. Par ailleurs, ce cadrage n'est pas indépendant des problèmes qu'il permet d'atteindre¹³⁹.

Son approche historique tire aussi ses idées du traitement des sources. L'historien du patrimoine utilise comme source « [...] l'exégèse du discours de la patrimonialisation pour en saisir les modalités d'énonciation et les représentations qui y sont associées¹⁴⁰ ». Les articles de journaux sont des sources documentaires compatibles avec cette approche. Dans notre cas, elles ont permis de révéler les relations entre les différents acteurs ainsi que les valeurs et significations que chacun a données au site des chutes des Chaudières et à ses éléments patrimoniaux. Nous avons vu les points convergents et divergents entre l'identité nationale québécoise et l'identité régionale et locale par rapport au site des chutes des Chaudières. Le choix des articles de presse paraît compatible aux fins de compréhension des différentes perspectives sur un cas ou des événements. Les articles de journaux recèlent les informations essentielles à l'analyse de l'identité régionale et locale liée au site des chutes des Chaudières. Ils ont permis dans un premier temps de dresser une chronologie des événements, d'identifier les acteurs principaux et de faire ressortir les enjeux urbains en arrière-plan des différents points de vue des acteurs tout en servant de grille d'analyse des mobilisations

¹³⁸ Alex Mucchielli. « Compréhensive (Approche) », *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, Paris, Armand Colin, 2013, p. 24.

¹³⁹ Alex Mucchielli. « Systémique (Approche) », *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, Paris, Armand Colin, 2013, p. 273.

¹⁴⁰ Martin Drouin. « La méthodologie de recherche », dans *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 25.

régionales et locales et de leur impact du point de vue de l'ampleur de la couverture médiatique. Le discours véhiculé, les prises de position exprimées par la parole donnée ou prise par les acteurs témoignent des représentations et de l'attachement ainsi que du niveau d'appropriation du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières.

3.4.1.1 Grille d'analyse

Une grille d'analyse (Annexe 2) a été utilisée afin d'identifier, de comprendre et d'analyser chacun des articles retenus. La partie analytique de la grille est composée des points de vue exprimés dans l'article, du point de vue de l'auteur dans le cas de certains types d'articles et surtout des valeurs et significations exprimées par les différents acteurs envers le patrimoine du site des chutes des Chaudières. Une fois chaque article analysé, il a été question de les combiner afin de comprendre la vision de chacun des acteurs à propos du patrimoine industriel du site au cours de cette période. Ainsi, le tableau synoptique a permis de mettre en relation le discours des différents acteurs.

3.4.2. Approche comparative : La Pulperie de Chicoutimi

Au moment d'établir un constat de la situation du patrimoine industriel au Québec, nous avons voulu développer un exemple d'espace industriel semblable à notre site à des fins de comparaison. Une approche comparative a été engagée pour appréhender la situation actuelle du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières et déterminer le potentiel muséal du lieu. L'exemple retenu est la Pulperie de Chicoutimi (Québec). Cet endroit a été choisi pour ses caractéristiques industrielles, plus précisément pour sa ressemblance avec le site des chutes des Chaudières à plusieurs égards. Le choix de la Pulperie de Chicoutimi comme exemple comparatif

est approprié pour plusieurs raisons : d'abord, les deux sites ont été des espaces d'activité industrielle liée à au moins un type de transformation du bois (bois équarri, bois d'œuvre, pâtes et papiers, etc.) ; ensuite, ils ont tous deux un paysage naturel similaire (cours d'eau, chutes, parois rocheuses) ; dans les deux cas, il y a la présence d'une installation hydroélectrique sur place, qui servait à alimenter l'industrie en énergie ; il faut ajouter qu'ils sont tous deux en milieu urbain et ont un paysage industriel très similaire. Le site de la Pulperie de Chicoutimi a aussi été analysé parce qu'il est représentatif de l'identité régionale et locale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une autre raison de ce choix est que, contrairement au site des chutes des Chaudières, le site de la Pulperie a été l'objet de plusieurs mises en valeur et de muséalisations, ce qui soulève des questionnements quant à la situation actuelle du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Les résultats de cette analyse comparative ont permis de dresser des pistes de réponse expliquant l'absence de mise en valeur du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Un tableau comparatif (Annexe 3) a été construit afin de permettre une meilleure compréhension des deux sites et une interprétation de la situation actuelle du site des chutes des Chaudières.

3.5 Limites de la recherche

En raison de contraintes de temps lors de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, deux rapports ont été d'abord retenus pour démontrer l'évolution de la notion de patrimoine industriel au Québec, de sa patrimonialisation et de sa muséalisation. Le *Répertoire du patrimoine culturel* a ensuite permis de placer le patrimoine industriel dans une perspective englobant l'ensemble du patrimoine culturel au Québec. Il faut aussi ajouter la documentation qui a trait au travail et à l'engagement du MCCQ et de l'AQPI. Bien que les rapports aient été priorisés pour leur analyse exhaustive, quelques inventaires d'éléments patrimoniaux industriels au Québec ainsi que d'autres exemples de cas comparatifs qui auraient pu permettre

d'élargir la compréhension de la situation du patrimoine industriel au Québec ont été exclus.

Les articles de journaux ont été sélectionnés compte tenu de leur pertinence concernant le sujet et du temps de collecte disponible. Nous avons consulté des dizaines de bobines de microfilm afin de retrouver les articles concernant le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières entre 1997 et 2001. Ainsi, en raison du manque de temps disponible, le *Bonjour Dimanche*, le *Régional de Hull*, le *Régional de l'Outaouais*, le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Sun* ont été exclus au profit du journal *Le Droit*, le plus pertinent de tous dans notre cas, puisqu'il couvre à lui seul l'ensemble de l'actualité de la région d'Ottawa/Gatineau.

La question du temps explique de même la délimitation chronologique choisie. Les événements ayant eu lieu entre 1997 et 2001 sont pertinents à analyser puisqu'ils témoignent d'un processus de patrimonialisation provoqué par une menace de démolition d'un patrimoine, suivi d'une revendication pour sa sauvegarde, et qui s'est terminé par un classement en 2001. Bien que cette période soit importante dans la compréhension de l'appropriation identitaire du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, d'autres auraient pu apporter des informations pertinentes pour répondre à nos questions. Pour avoir une meilleure compréhension de l'absence de mise en valeur du patrimoine industriel du lieu, il aurait été pertinent par exemple d'inclure la période qui débute au classement des bâtiments E.B. Eddy, en 2001, jusqu'à maintenant, alors que commence une intervention d'envergure sur le site par l'entreprise Windmill.

CHAPITRE IV

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL AU QUÉBEC : ÉTAT DE LA SITUATION

Afin de comprendre davantage la situation particulière du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, il est pertinent de présenter, dans ce chapitre, sa situation au Québec : quelle est sa place et quelle valorisation a-t-il ? Nous allons plus particulièrement établir un constat sommaire de la patrimonialisation et de la muséalisation du patrimoine industriel au Québec, puis de faire le lien avec la situation du site des chutes des Chaudières

Pour permettre la compréhension du patrimoine industriel au Québec, nous allons présenter le travail de deux acteurs importants dans ce domaine : l'AQPI et le MCCQ. Ensuite, nous allons présenter l'évolution de la notion de patrimoine industriel entre 1985 et 2009. Nous nous sommes basés sur deux ouvrages traitant de la situation actuelle du patrimoine industriel au Québec : d'abord, celui de Louise Trottier (1985), *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations* et celui de Gisèle Piédalue (2009), *Le patrimoine archéologique industriel du Québec*. Ces deux ouvrages ont été écrits à la demande de la Commission des biens culturels du Québec (pour celui de 1985) et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (pour celui de 2009), l'équivalent à l'époque du ministère de la Culture et des Communications du Québec actuel. Ces lectures permettront de comprendre quelle est la situation au Québec en matière de patrimonialisation et de muséalisation de ce patrimoine. En utilisant ces deux ouvrages, nous évaluerons également la présence de l'Outaouais en ce qui a trait à son histoire industrielle et à sa valorisation patrimoniale, dans une perspective interrégionale québécoise.

Enfin, le cas du site de la Pulperie de Chicoutimi sera analysé pour comprendre comment le site des chutes des Chaudières, patrimoine comparable mais non valorisé, pourrait faire l'objet d'une mise en valeur de son patrimoine industriel.

En 2011, le projet de faire du site des chutes des Chaudières le nouvel emplacement du MCST aurait pu offrir une mise en valeur *in situ* de son patrimoine industriel. Par sa patrimonialisation et sa muséalisation globales, l'interprétation et la transmission du patrimoine industriel du lieu auraient offert une expérience muséale, culturelle et touristique au cœur de la capitale nationale. De plus, le MSTC se serait rapproché du centre d'Ottawa/Gatineau, à proximité du Musée canadien de l'histoire, du Musée canadien de la guerre et du Musée des Beaux-Arts du Canada. Ainsi, le MSTC aurait acquis non seulement des objets mobiliers et immobiliers dans sa collection, mais aussi tout un site industriel qui aurait pu servir à transmettre le patrimoine du lieu par l'immersion dans un environnement authentique.

4.1 Acteurs contribuant à la préservation, à la valorisation et à la transmission du patrimoine industriel au Québec.

4.1.1 L'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI)

L'AQPI, fondée en 1988, est un acteur important à l'échelle provinciale. Son mandat est de promouvoir l'étude, la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine industriel au Québec¹⁴¹. C'est une organisation qui encourage la recherche et s'investit dans la publication de plusieurs ouvrages dans le domaine. Elle soutient et collabore avec les organismes et les individus impliqués dans le patrimoine

¹⁴¹ Association québécoise pour le patrimoine industriel. Site de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, [en ligne], <http://www.aqpi.qc.ca/aqpi.html> (page consultée le 27 avril 2015).

industriel. L'AQPI organise aussi des rencontres afin de favoriser l'échange et de promouvoir le patrimoine industriel auprès du grand public¹⁴².

Cette association est active dans le milieu patrimonial par des publications et des congrès annuels autour d'un thème ou d'une région du Québec. Elle publie un bulletin trimestriel traitant de l'actualité dans le domaine. L'AQPI offre son aide à l'action locale en matière de patrimoine¹⁴³.

L'AQPI souligne les enjeux auxquels fait face le patrimoine industriel. Elle participe à l'identification des éléments patrimoniaux liés à l'industrie. Elle soulève notamment la difficulté de protéger le patrimoine d'une industrie encore en opération et basé sur l'obsolescence planifiée des installations productives. Ainsi, l'AQPI affirme l'importance de la collaboration entre les instances patrimoniales et les entreprises qui possèdent un patrimoine. Dans une perspective locale et régionale, elle promeut et appuie la protection du patrimoine industriel¹⁴⁴.

L'existence de cette association à l'échelle québécoise démontre un intérêt pour la sauvegarde et la transmission du patrimoine industriel. Son rôle actif au sein des régions du Québec annonce sa volonté de les aider à protéger leurs patrimoines industriels régionaux et de valoriser les patrimoines, non seulement de valeur nationale québécoise mais aussi particuliers à chaque ville et région. La contribution régionale de cette association démontre aussi une volonté d'équilibrer les efforts consacrés au patrimoine industriel dans toutes les régions et pas seulement dans les grands centres urbains, où plus de ressources matérielles, financières et humaines sont disponibles. Nous allons voir dans le prochain chapitre à quel point la participation de l'AQPI a été utile pour la protection du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Il faut ajouter que l'AQPI travaille avec le MCCQ dans la documentation

¹⁴² Association québécoise pour le patrimoine industriel. Site de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, [en ligne], <http://www.aqpi.qc.ca/aqpi.html> (page consultée le 27 avril 2015).

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

et l'inventaire du patrimoine industriel à l'intérieur du *Répertoire du patrimoine culturel*.

4.1.2 Le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la *Loi sur le patrimoine culturel*

Acteur important au Québec dans la protection du patrimoine par les inventaires, le classement et la protection légale, le MCCQ investit une partie de son mandat dans la protection du patrimoine notamment par sa *Loi sur le patrimoine culturel* (dernière version en 2012¹⁴⁵). Il est un acteur majeur dans la patrimonialisation par le classement qui, selon les cas, fait l'objet d'une intervention plus ou moins importante. L'histoire de la protection légale du patrimoine démontre l'élargissement du champ patrimonial et d'intervention, qui inclut maintenant plusieurs patrimoines, dont le patrimoine industriel.

En parcourant l'histoire de la protection du patrimoine au Québec, on peut souligner un élément pertinent pour notre analyse. C'est en 1974 qu'un amendement donne le pouvoir aux villes de suspendre une démolition afin que le ministère puisse se prononcer sur la question¹⁴⁶. Il faut dire que les municipalités avaient manifesté depuis longtemps un intérêt pour la protection de leur patrimoine face à l'État. En 1985, le MCCQ donne la possibilité aux villes de contribuer financièrement à la conservation, à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur d'un monument historique¹⁴⁷. Cette hausse du pouvoir des municipalités a-t-elle joué un rôle dans la sauvegarde des bâtiments E.B. Eddy sur le site des chutes des Chaudières ?

¹⁴⁵ *Loi sur le patrimoine culturel*. Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, [en ligne], <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121> (page consultée le 12 décembre 2014).

¹⁴⁶ Histoire de la protection du patrimoine au Québec. Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, [en ligne], <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122> (page consultée le 12 décembre 2014).

¹⁴⁷ *Ibid.*

La *Loi sur le patrimoine culturel* a évolué et a subi plusieurs modifications, par exemple, on utilise le terme « patrimoine » plutôt que « bien ». En effet, l'utilisation de la notion de « bien » porte plus sur l'objet matériel et n'était pas adaptée à l'aspect immatériel et au paysage culturel. En 2011, la *Loi sur les biens culturels* est remplacée par la *Loi sur le patrimoine culturel*. Cette nouvelle loi a une portée beaucoup plus large :

La *Loi sur le patrimoine culturel* marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel par l'État. Elle a pour objet la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission des biens patrimoniaux (mobiliers et immobiliers), comme la loi précédente, mais aussi des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques¹⁴⁸.

La nouvelle loi reflète l'élargissement de la notion de patrimoine en incluant, entre autres, le patrimoine immatériel et les paysages ce qui, dans notre cas, permet de faire le lien avec le site des chutes des Chaudières. Elle prend davantage en considération le rôle des municipalités dans la protection et dans la mise en valeur du patrimoine en leur donnant plus de pouvoir. La loi a pour objectif de :

favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable¹⁴⁹.

De plus, alors que l'ancienne loi sur les biens culturels visait la protection de l'élément patrimonial, la nouvelle loi a pour objet la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission des biens mais aussi des paysages, du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques. Ainsi, comme la nouvelle loi dépasse la fonction de conservation, il est intéressant de noter que, bien que les bâtiments industriels soient protégés par la nouvelle loi sur le site des

¹⁴⁸ Principaux changements apportés par la *Loi sur le patrimoine culturel*. Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, [en ligne], <http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5125> (page consultée le 12 décembre 2014).

¹⁴⁹ *Loi sur le patrimoine culturel*, L.R.Q., 2011, c.21, a.1.

chutes des Chaudières, ils ne font pas l'objet d'interventions telles qu'une mise en valeur et une transmission de son patrimoine industriel.

Les municipalités ont la possibilité de demander un transfert total ou partiel de responsabilité pour les sites patrimoniaux classés et déclarés et pour les aires de protection faisant partie du territoire de la municipalité qui en fait la demande. Cette forme de décentralisation de la gestion du patrimoine permet de faciliter la communication. Les citoyens peuvent directement s'adresser à leur municipalité pour leurs travaux dans des aires de protection, sur des bâtiments et des sites patrimoniaux.

4.1.3 Le patrimoine industriel dans le *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec

Le *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec permet d'évaluer la protection du patrimoine industriel en comparaison avec les autres patrimoines dans la province. Le tableau 1 ci-dessous montre les éléments du patrimoine industriel sous le critère de recherche « protégés et valorisés » en comparaison des autres patrimoines. Ceci nous donne une vue globale de la représentativité du patrimoine industriel dans l'ensemble des éléments patrimoniaux qui ont un statut juridique au Québec. Le patrimoine industriel se situe en avant-dernier, devant le patrimoine funéraire. Sur un total de 8 230, 93 éléments du patrimoine industriel sont « protégés et valorisés », loin derrière le patrimoine de la Nouvelle-France (4 089), le patrimoine religieux (3 018), le patrimoine autochtone (311), le patrimoine agricole (297) et le patrimoine maritime et fluvial (268).

Tableau 1 : Nombre d'éléments patrimoniaux « protégés et valorisés » par La *Loi sur le patrimoine culturel*, selon le thème, provenant du *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec¹⁵⁰.

Thèmes	Nombre d'éléments protégés et valorisés
Patrimoine agricole	297
Patrimoine autochtone	311
Patrimoine de la modernité	129
Patrimoine de la Nouvelle-France	4 089
Patrimoine funéraire	25
Patrimoine industriel	93
Patrimoine maritime et fluvial	268
Patrimoine religieux	3 018
Total	8 230

* Les nombres représentent seulement les éléments patrimoniaux protégés et valorisés par la *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec et non l'ensemble des éléments contenus dans le Répertoire.

Il faut de souligner qu'il n'y a pas que 93 éléments du patrimoine industriel reconnus au Québec. Ces chiffres représentent le patrimoine protégé et valorisé par la *Loi sur le patrimoine culturel*. On dénombre plutôt 850 éléments du patrimoine industriel dans

¹⁵⁰ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do;jsessionid=3EF65602B7AFCC9CF064A33C59E84191?methode=afficher> (page consultée le 25 avril 2015).

le Répertoire, si on y ajoute tous les classements, citations et inventaires¹⁵¹. Ils sont répartis entre des fonctions commerciales, de production et d'extraction de richesses naturelles, de transformation des minéraux et de fabrication, de transformation des matières végétales et de transport, de communication et de services publics.

Ces données font la démonstration d'une faible représentation du patrimoine industriel au Québec comparativement à d'autres types de patrimoine protégées dans le cadre de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Plusieurs facteurs expliquent cette sous-représentation. Nous allons voir, entre autres, que l'image négative portée par l'industrie, les menaces venant des projets d'aménagement et de modernisation des espaces en milieu urbain et la préférence envers d'autres types de patrimoine pour des projets de préservation peuvent expliquer cette sous-représentation.

4.2 Évolution de la patrimonialisation et de la muséalisation du patrimoine industriel au Québec (1985-2009)

À travers le travail de Louise Trottier (1985) et de Gisèle Piédalue (2009), il est possible de dresser un portrait évolutif de la patrimonialisation et de la muséalisation du patrimoine industriel au Québec entre ces années. Comme nous l'avons vu précédemment, le patrimoine industriel est soumis à plusieurs enjeux quant à sa patrimonialisation et sa muséalisation.

Ces enjeux liés au patrimoine industriel au Québec sont présents dans le rapport de 1985, mais également dans celui de 2009. Nous avons déjà abordé l'image négative qui est portée à l'industrie et qui n'a cessé de perdurer. Si l'on se réfère au travail du TICCIH et de Kinkaid, la perception négative caractérise le patrimoine industriel. Dans l'ouvrage de Trottier, cet enjeu d'image est moins présent que dans le rapport de 2009 et met plus l'accent sur une croissance dans la reconnaissance de ce

¹⁵¹ Gisèle Piédalue. *Le patrimoine archéologique industriel du Québec*, Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2009, p. 179-180.

patrimoine. Dans le rapport de Piédalue, cet aspect négatif de l'appréciation du patrimoine industriel est davantage présent et constitue un des nombreux enjeux. L'image négative que l'on attribue au patrimoine industriel nuit à sa mise en valeur. Une fois l'activité industrielle terminée, le site commence rapidement à se dégrader, ce qui affecte grandement son apparence.

Le rôle joué par les entreprises est important à considérer lorsque l'on a affaire avec des lieux industriels privés à valeur et signification patrimoniales. Une des priorités dans le rapport de Trottier est de conscientiser les entreprises qui détiennent un patrimoine afin d'en faire la valorisation et la promotion. « Si le champ de l'histoire industrielle au Québec est encore en friche, il faut en chercher la cause dans l'accessibilité fort limitée aux sources documentaires appartenant à une grande majorité d'entreprises¹⁵² ». C'est d'ailleurs dans cette optique qu'elle recommande à la Commission des biens culturels du Québec de permettre un outil d'archivage dédié aux entreprises. Dans le rapport de Piédalue de 2009, cet enjeu est encore bien présent. Les entreprises détruisent encore des éléments potentiellement patrimoniaux, et il y a une préoccupation très secondaire des compagnies industrielles face à leur propre patrimoine. Trottier recommande en 1985 que le Ministère propose aux Archives nationales du Québec la diffusion d'un guide de conservation des archives d'entreprises et des archives syndicales. On y propose de développer des stratégies de repérage et de sensibilisation à la conservation des fonds d'archives des entreprises industrielles selon des normes reconnues et d'en faire le versement à des dépôts d'archives¹⁵³. En 2003, est publié *Le guide de gestion des archives d'entreprise*¹⁵⁴ par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Réseau des archives du Québec. Il est réédité en 2009. On observe une certaine amélioration dans la volonté de donner aux entreprises des outils pour conserver leur patrimoine documentaire.

¹⁵² Louise Trottier. *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1985, p. 70.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 35.

¹⁵⁴ Andrée Gareau. *Le guide de gestion des archives d'entreprises*, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Réseau des services d'archives du Québec, 2009, 120 p.

Comme nous avons vu, les archives de la compagnie E.B. Eddy ont été transférées aux Archives du MSTC. Cette conservation des archives et des objets de la E.B. Eddy est une première étape dans la muséalisation du site et de ses éléments. La problématique est que cette muséalisation est restée à l'étape d'acquisition et de préservation. Le processus n'a pas encore entamé l'étape de la transmission du patrimoine industriel du site.

Déjà, en 1985, on note des enjeux entourant l'utilisation des anciens bâtiments industriels maintenant vacants. Étant donné leur position stratégique dans l'environnement urbain, ces lieux sont vulnérables aux projets d'aménagement et de modernisation. L'utilisation des espaces industriels à des fins patrimoniales et muséales est souvent perçue comme un frein au développement. C'est souvent dans le but de combler des besoins résidentiels, commerciaux et administratifs que ces sites sont réutilisés. Ce que Trottier va appeler « recyclage » des espaces industriels est déjà une tendance en Europe et aux États-Unis. Il existe en France des bâtiments reconvertis en salles d'exposition. Dès 1977, la muséalisation du patrimoine industriel est pratique courante et représente la forme de réutilisation la plus populaire au États-Unis, au Japon, en Autriche, en Pologne, en Scandinavie et en Tchécoslovaquie. On parle ici surtout de musées technique, scientifique et de plein air.

Que l'édifice ou l'ensemble industriel soit ou ne soit plus en activité, de quel genre de mise en valeur doit-on se préoccuper, qui doit en assurer la prise en charge; doit-on en faire ressortir l'aspect économique; organisation de la production; l'aspect social : services offerts aux travailleurs; l'aspect technologique; fonctionnement des machines, ou l'aspect simplement cognitif; visites guidées de différents groupes¹⁵⁵ ?

Les bâtiments et les sites industriels dits « muséalisés » procurent de nouvelles formes de muséographies qui changent radicalement la façon de muséaliser le patrimoine. Le caractère *in situ* permet une contextualisation des contenus puisque

¹⁵⁵ Louise Trottier. *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1985, p. 24-25.

l'espace industriel et l'usine deviennent le musée ou la salle d'exposition¹⁵⁶. Par exemple, transmettre un savoir-faire ou un processus technique peut être plus significatif s'il est montré au visiteur dans l'usine même : un environnement industriel permet de mettre en contexte ce qui est transmis. On utilise ainsi l'environnement architectural ou paysager pour compléter un message.

Il y a déjà en 1985, un intérêt croissant pour le patrimoine industriel. La volonté de commander un rapport à Louise Trottier sur l'état de la situation témoigne d'un intérêt de l'État pour ce patrimoine, entre autres pour la conservation et la mise en valeur de bâtiments et d'ensembles industriels. C'est toujours le cas en 2009. Malgré une différence de terminologie, les enjeux de « recyclage », « réutilisation », « reconversion », etc., sont toujours présents. Dans les deux rapports, on souligne l'avantage de la patrimonialisation *in situ*.

D'un autre côté, on voit que la situation en 1985 est différente de celle en 2009, où l'on parle plus de réutilisation fonctionnelle. C'est dû au fait que, depuis les années 1980, une inflation patrimoniale est jumelée à une plus grande désindustrialisation des milieux urbains. Devant la hausse de reconnaissance du patrimoine industriel et de la multiplication des sites, il faut penser à de multiples façons de mettre ces derniers en valeur autrement que par un musée. De plus, quel aspect de l'industrie doit-on favoriser dans les différentes formes de mise en valeur ? Devant la diversité des espaces industriels patrimoniaux, on fait appel à la diversité des moyens pour valoriser ces lieux, dont les principaux sont la valorisation des vestiges matériels en place.

Il convient donc de trouver des solutions qui permettent de conserver les vestiges matériels exemplaires – les vestiges qui expriment les phases

¹⁵⁶ Massimo Preite. « Industrial museums », *TICCIH bulletin*, [en ligne], n°60, 2013, p. 15, <http://ticcih.org/wp-content/uploads/2013/04/ticcih60.pdf> (page consultée le 20 mars 2014).

d'évolution du monde industriel et, plus fondamentalement, ceux qui représentent l'identité d'une localité¹⁵⁷.

Que ce soit en 1985 ou en 2009, on constate toujours un enjeu de désindustrialisation. « Dès la fermeture d'une usine, une pression est exercée pour reconvertir le lieu qui en élimine souvent tout le tissu historique. Or, les délais de réaction sont souvent trop longs¹⁵⁸ ». Piédalue va plus loin dans les propositions de mise en valeur comme une revalorisation à travers le musée, l'écomusée, le centre d'interprétation, le circuit et guide de découverte, le programme de diffusion et d'animation, etc. Elles sont des possibilités privilégiées pour un secteur industriel et ont plus d'impact quand elles se trouvent *in situ*¹⁵⁹.

Dans le rapport de 2009, contrairement à celui de 1985, on va au-delà de l'aspect historique et architectural. L'intérêt urbanistique y est présenté, comme toute la perspective de milieux et d'environnements culturels. Le vestige industriel s'insère dans son milieu géographique avec un ensemble d'éléments.

Un des changements de vision que l'on peut remarquer réside dans l'évolution même de patrimoine, le champ patrimonial s'étendant davantage. Il en va de même pour le patrimoine industriel. Dans le rapport de Trottier, la présence du paysage ou de l'ensemble patrimonial est absente, contrairement à ce que l'on relève dans le rapport de Piédalue :

On reconnaît d'emblée que le vestige industriel fasse partie d'un système complexe qu'il importe lui aussi d'évoquer : l'accès à des matières premières, les sources d'énergie, l'intégration d'innovations technologiques, les espaces pour la production et le stockage, un réseau de transport et la présence de main-d'œuvre spécialisée. [...] L'enveloppe architecturale n'est qu'une partie de l'espace industriel qu'il convient d'étudier dans son ensemble¹⁶⁰.

¹⁵⁷ Gisèle Piédalue. *Le patrimoine archéologique industriel du Québec : Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, 2009, p. 22.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 99.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 122.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 18-19.

La composante immatérielle du patrimoine industriel apparaît également, soulevée par Trottier, mais très brièvement et sous le terme d'« intangible ». Piédalue mentionne elle la définition de l'AQPI incluant les biens immatériels et symboliques, qui font partie de l'histoire des industries et sont signe d'association identitaire d'une collectivité vis-à-vis d'une industrie. C'est d'ailleurs cette définition de patrimoine industriel qui a été privilégiée dans le cadre de notre étude.

On peut voir une certaine évolution et amélioration concernant l'inventaire des sites industriels patrimoniaux. Trottier dénonçait l'absence d'inventaire sur le patrimoine industriel du Québec. En 2009, on peut remarquer qu'il existe plusieurs inventaires sur les sites industriels, qui ne sont pas toujours aisément accessibles. Un inventaire global du Québec, afin de préciser le portrait industriel du Québec, reste nécessaire. De 2011 à 2013, un projet d'inventaire a été mis sur pied par l'AQPI et le MCCQ. Leur objectif a été d'enrichir les informations contenues dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec et sur le site Internet de l'AQPI, ainsi que de représenter les régions administratives du Québec et les secteurs d'activité industriels. On peut voir un certain progrès depuis 1985 en ce qui a trait à la reconnaissance du patrimoine industriel et à la volonté de le documenter.

En 1985, Trottier recommande à la Commission des biens culturels du Québec de développer une stratégie efficace de collecte et de diffusion de données et de conseils techniques en matière de connaissance industrielle dans le cadre d'un service du patrimoine¹⁶¹. Si l'on regarde le travail fait dans ce domaine, on peut remarquer une certaine amélioration. C'est autour des enjeux soulevés qu'est créé le *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec. Ainsi, cet outil en ligne, dans lequel sont répertoriés tous les éléments patrimoniaux inscrits dans le Registre du patrimoine culturel, permet de mieux diffuser le patrimoine. Comme nous l'avons vu précédemment, on y trouve, entre autres, le patrimoine industriel comme type de patrimoine et comme

¹⁶¹ Louise Trottier. *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1985, p. 33.

critère de recherche. On constate donc une certaine diffusion de ce patrimoine à travers les données de ce registre.

Un enjeu toujours présent porte sur les entreprises industrielles toujours en activité productive détenant un patrimoine. Une industrie préconise la transformation de son organisation et de ses installations pour rester productive et suivre le marché. D'un point de vue patrimonial, ces transformations à tous les niveaux ont un impact considérable sur la préservation du patrimoine. Il y a donc une ambivalence entre le maintien et l'amélioration des activités productives, qui est le mandat premier des entreprises, et la préservation de leur patrimoine.

4.3 Présence de l'Outaouais et des régions dans l'histoire industrielle du Québec

Les auteurs mentionnés précédemment, tels que Roger Blanchette, Chad Gaffield, Odette Vinent-Domey et André Beaucage ont publié des ouvrages sur l'histoire du développement industriel de l'Outaouais. Cette histoire outaouaise est présentée brièvement avec celle des autres régions du Québec dans les rapports de Louise Trottier et de Gisèle Piédalue, mais il existe certaines particularités dans la patrimonialisation et de la muséalisation de son patrimoine industriel. Plusieurs éléments et sites industriels significatifs ont pour la plupart été reconnus « bien culturel » dans les années 1970 et 1980. Le « bien culturel » était défini par l'ancienne loi du MCCQ comme :

une œuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique,
un bien ou un site archéologique, une œuvre cinématographique,
audiovisuelle, photographique, radiophonique ou télévisuelle¹⁶².

Quelques bâtiments industriels du site des chutes des Chaudières venant de secteurs d'industrie et de paysages industriels semblables n'ont été reconnus qu'en 2001. Ce constat permet de soulever davantage les problématiques particulières et

¹⁶² *Loi sur le patrimoine culturel*, L.R.Q., 1999, c. 40, a. 39.

circonstanciennes historiques du site des chutes des Chaudières et de son environnement immédiat. Nous allons décrire dans le prochain chapitre les événements qui ont mené au classement de certains bâtiments industriels du lieu.

Dans le rapport de 1985, on souligne des préoccupations. Des inégalités régionales existent dans la mise en valeur du patrimoine industriel :

Certaines régions périphériques dont le développement est plus récent se caractérisent par une attitude positive. On réfère par exemple à celles de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sont animées de projets très dynamiques contrairement à de vieilles régions industrielles telles que la Mauricie et l'Outaouais¹⁶³.

Concernant la ville de Québec, Trottier mentionne le manque d'initiative. Cette particularité de la ville de Québec peut s'expliquer par le choix de projets patrimoniaux : le patrimoine de la Nouvelle-France est la priorité.

Nous remarquons une situation différente en 2009. La Mauricie s'investit plus dans la patrimonialisation et la muséification de son patrimoine industriel lié à l'industrie forestière. « L'industrie du bois [...] est bien représentée à Québec, au Saguenay, en Mauricie et en Abitibi¹⁶⁴ ». L'exemple du centre d'histoire de l'industrie papetière Boréal, en Mauricie, à l'intérieur de l'usine de filtration de la Canadian International Paper datant de 1920, témoigne de la volonté d'une mise en valeur du patrimoine industriel et plus précisément de l'industrie papetière au Québec, dans une vision régionale. Le bâtiment a été cité par la Municipalité de Trois-Rivières en 2007¹⁶⁵, mais il n'est pas classé par la *Loi sur le patrimoine culturel*.

¹⁶³ Louise Trottier. *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1985, p. 69.

¹⁶⁴ Gisèle Piédal. *Le patrimoine archéologique industriel du Québec : Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, 2009, p. 119.

¹⁶⁵ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Site du patrimoine de l'usine de filtration de la Canadian International Paper*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=112529&type=bien#.VURUfIVViko> (page consultée le 29 avril 2015).

Si l'on fait le pont avec le site des chutes des Chaudières, il est intéressant de remarquer que, non seulement il n'existe pas de projet concret de mise en valeur de son patrimoine industriel, mais que certains bâtiments de la E.B. Eddy n'ont fait l'objet d'une protection qu'en 2001. Le cas de la Pulperie de Chicoutimi va démontrer une patrimonialisation et une muséalisation plus ancienne et plus complète.

4.4 Le cas du site de la Pulperie de Chicoutimi / Musée régional¹⁶⁶

Le choix de la Pulperie de Chicoutimi comme exemple comparatif au site des chutes des Chaudières est pertinent pour plusieurs raisons. D'abord, les deux sites ont principalement été des espaces d'activités industrielles liées à la transformation du bois. Ensuite, ils sont tous deux en bordure d'une rivière et de chutes. Dans les deux cas, il y a présence d'installations hydroélectriques sur place qui servaient à alimenter l'industrie en énergie. Il faut ajouter qu'ils sont situés en milieux urbains et qu'ils ont globalement un paysage industriel très similaire. Une autre raison de ce choix est que, contrairement au site des chutes des Chaudières, le site de la Pulperie a été l'objet de plusieurs mises en valeur, ce qui soulève des questionnements quant à la situation du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Un tableau comparatif est présenté en annexe 3.

Le site de la Pulperie est un ancien complexe industriel qui a été en activité de 1897 à 1957. La Pulperie a joué un rôle de premier plan dans le secteur des pâtes et papiers : elle a été la première usine de pâte et papier fondée par un Canadien français. L'entreprise incarne la fondation du premier syndicat catholique d'Amérique du

¹⁶⁶ Gaston Gagnon. « Pulperie de Chicoutimi », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-243/Pulperie_de_Chicoutimi.html#.VjAHKIUrLs0 (page consultée le 15 juillet 2015).

Nord. D'un point de vue architectural, les bâtiments appartiennent à l'architecture industrielle du tournant du XX^e siècle. Le lieu est valorisé notamment grâce à son intégration à l'environnement comme sa situation riveraine avec des chutes, utiles dans son processus industriel de transformation, et la proximité d'un quartier ouvrier.

La Pulperie de Chicoutimi / Musée régional présente l'histoire de la compagnie, un circuit d'interprétation sur l'histoire des bâtiments, les conditions de vie des travailleurs, la rivière et ses chutes, et un musée régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le patrimoine autochtone est aussi représenté, ainsi qu'une galerie d'art. C'est un complexe muséologique à plusieurs thématiques. On y propose aussi des activités éducatives, culturelles et récréatives.

On peut constater que le mandat du complexe est étendu, ce qui est très critiqué par Gisèle Piédalue dans son rapport de 2009. Elle critique les thématiques multiples et recommande de se recentrer sur le volet industriel et historique du lieu. Elle affirme que c'est davantage « [...] un lieu industriel qui abrite un musée, et non celle d'un musée qui occupe un site industriel¹⁶⁷ ». Cependant, sa vision va à l'encontre de l'approche intégrée du patrimoine, où un endroit peut avoir plusieurs couches patrimoniales et former non seulement un paysage industriel, mais culturel. De plus, l'importance du site pour l'histoire de la région lui confère des caractéristiques de choix pour l'emplacement de son Musée d'histoire régionale, ainsi que pour l'ensemble de l'offre culturelle de la région.

En comparaison de la Pulperie de Chicoutimi, il est d'autant plus pertinent de se demander pourquoi le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'est pas mis en valeur, compte tenu de son importance dans l'histoire de Hull et de l'Outaouais. Il existe bien un classement de certains bâtiments et une muséalisation de 157 objets provenant du lieu ainsi que des archives. Cependant, aucune

¹⁶⁷ Gisèle Piédalue. *Le patrimoine archéologique industriel du Québec : Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications, et de la Condition féminine, 2009, p. 151.

patrimonialisation ou muséalisation dans une optique de transmission ne s'est faite *in situ*. Étant donné la similarité des sites, ainsi que les valeurs et significations patrimoniales importantes pour la région, voire une valeur patrimoniale nationale, la question reste pertinente quant à l'absence de valorisation du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Une comparaison entre les deux sites (Annexe 3) permet de comprendre davantage le potentiel de mise en valeur d'un lieu industriel patrimonial.

Nous avons montré les ressemblances qui ont défini les critères nous ayant amené au choix de la Pulperie de Chicoutimi pour effectuer une analyse comparative avec le site des chutes des Chaudières. Le tableau (Annexe 3) permet de comparer les deux sites. D'autres ressemblances démontrent la pertinence que le site des chutes des Chaudières aurait comme lieu muséalisé. D'abord, ce site offrirait de grandes possibilités de transmission du patrimoine industriel dans le champ de l'exploitation et de l'industrie forestière. En effet, contrairement au site de la Pulperie, qui était strictement voué à la production des pâtes et papiers, le site des chutes des Chaudières a été le lieu de plusieurs types d'exploitation dans le domaine forestier. L'histoire industrielle du site des chutes des Chaudières témoigne de l'évolution des besoins en produits forestiers, du début de son industrialisation par l'exploitation du bois équarri, au bois d'œuvre, pour finalement se concentrer sur les pâtes et papiers, et ceci sans compter d'autres produits dérivés tels que les allumettes. Le site de la Pulperie a commencé ses activités au tournant du XX^e siècle, période où ce type de transformation de la matière première s'installe au Québec et, entre autres, au site des chutes des Chaudières grâce à E.B. Eddy et Booth. Comme le site des chutes des Chaudières possède une histoire industrielle plus longue, on y retrouve davantage de diversité dans l'interprétation patrimoniale. Le site de la Pulperie a toute la pertinence pour être un site muséalisé. Il est question de démontrer ici le potentiel qu'a le site des chutes des Chaudières pour être davantage mis en valeur par une muséalisation *in situ* riche et diversifiée en contenu patrimonial.

Il est intéressant de noter que des événements semblables à ceux liés aux bâtiments du site des chutes des Chaudières à la fin des années 1990, que nous allons voir en détail au prochain chapitre, ont eu lieu dans le cas de la Pulperie de Chicoutimi. En 1978, une demande d'un permis de démolition est faite. Cette menace du patrimoine provoque l'éveil de l'opinion publique, ce qui engendre le processus de patrimonialisation du site. Plusieurs acteurs travaillent à la sauvegarde de la Pulperie. La Ville de Chicoutimi, la Société d'expansion économique du Saguenay, la Corporation du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, la Société historique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Corporation de la Vieille Pulperie de Chicoutimi s'allient en 1979 pour travailler à la mise en valeur du lieu. Une demande de classement et de reconnaissance est déposée auprès du ministère des Affaires culturelles et est accordée en 1984. Une demande est aussi faite à l'échelon fédéral, à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, ce qui lui accorde le statut de lieu historique du Canada en 1983. On voit ainsi une grande mobilisation régionale qui démontre l'attachement mémoriel et identitaire au site de la Pulperie. En comparant le cas de la Pulperie de Chicoutimi avec le site des chutes des Chaudières, on réitère les enjeux entourant l'appropriation identitaire locale et régionale d'un espace industriel patrimonial.

Bien que l'on puisse parler davantage de patrimonialisation que de muséalisation de l'industrie, une partie de la mise en valeur du site de la Pulperie explore la thématique de l'histoire industrielle et ouvrière du lieu, des procédés techniques de transformation des pâtes et papiers et offre un parcours d'interprétation du site. En effet, une grande part de ses collections est ethnographique et composée d'objets d'arts décoratifs. L'endroit est aussi consacré à l'art. Le site de la Pulperie de Chicoutimi est un exemple important de patrimonialisation et muséalisation du patrimoine industriel, particulièrement dans une perspective intégrée et régionale.

4.5 Reconnaissance relative du patrimoine industriel et potentiel muséal du site des chutes des Chaudières

Le constat de la situation du patrimoine industriel au Québec permet de prendre conscience d'une certaine reconnaissance de celui-ci. En regardant d'abord le travail de deux acteurs (AQPI et MCCQ) à l'échelle provinciale, on constate dans un premier temps que l'AQPI a un mandat très spécialisé dans le domaine du patrimoine industriel. Le MCCQ est impliqué, entre autres, dans le patrimoine culturel du Québec, où on retrouve l'appellation « patrimoine industriel » dans son travail de préservation. De plus, le ministère permet une protection légale du patrimoine.

On prend conscience d'une faible représentation du patrimoine industriel dans le *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec, si on compare l'ensemble des thèmes patrimoniaux utilisés. Les données du Répertoire montrent une reconnaissance patrimoniale moins importante, malgré la forte présence d'éléments du patrimoine industriel sur le territoire québécois. Cependant, le travail de l'AQPI en collaboration avec le MCCQ démontre une volonté de promouvoir le patrimoine industriel à travers le *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec par des travaux d'inventaire et de bonification des informations.

Suivre l'évolution de la patrimonialisation et de la muséalisation du patrimoine industriel entre 1985 et 2009 nous a permis de constater que plusieurs enjeux et défis sont encore présents. Ce patrimoine porte toujours une forte connotation négative. De plus, il reste des progrès à faire en matière de conscientisation des entreprises face à leur patrimoine. Cela soulève des enjeux liés à l'espace privé et l'espace public. En effet, la complexité de préservation et de mise en valeur d'un patrimoine matériel qui a une valeur collective et qui est la propriété privée de l'industrie devient un enjeu, surtout lorsqu'il s'agit d'espaces concentrés sur la productivité et les lois du marché. Cette situation particulière au patrimoine industriel permet de faire le lien avec le cas du site des Chaudières. La Compagnie E.B. Eddy, et Domtar ensuite, ont été en production jusqu'en 2007, ce qui a eu des impacts sur le processus de

patrimonialisation de certains de ses bâtiments. Nous allons voir les détails de ce processus dans le prochain chapitre.

On note une évolution quant à la question de la réutilisation de sites et de bâtiments industriels. D'abord, l'intention première est la muséalisation pour donner de nouvelles fonctions de transmission au site, alors que, présentement, le champ de la réutilisation est beaucoup plus vaste. C'est ce que l'on observe dans le rapport de 2009 et aussi dans plusieurs publications récentes dédiées au patrimoine industriel. Actuellement, la tendance urbaine dans la réutilisation des espaces industriels en friche existe surtout pour combler des besoins multiples (résidentiels, commerciaux, administratifs et culturels). Cette multiplication des usages possibles est une réponse à la multiplication des sites et bâtiments industriels patrimoniaux. Elle entre aussi dans la tendance des pratiques urbaines actuelles, où la réutilisation est de plus en plus valorisée, contrairement à la destruction afin de faire place à des constructions neuves.

Avec l'extension du champ patrimonial, dont le patrimoine industriel fait partie, on note, avec la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec, une mise en perspective plus large des éléments patrimoniaux. Ainsi, une évolution vers le paysage culturel s'est opérée, et le patrimoine peut être considéré comme un ensemble. Cela permet de comprendre le site des chutes des Chaudières comme un ensemble et non comme plusieurs éléments isolés et juxtaposés. On parle ici d'un paysage industriel qui est à la fois culturel et naturel, où peuvent se combiner plusieurs patrimoines.

Enfin, l'Outaouais a été une région importante dans l'histoire industrielle au Québec, essentiellement dans les secteurs de l'industrie forestière. Si l'on compare la valorisation de son patrimoine industriel à d'autres régions ayant eu une importance dans le même secteur d'activité, on observe un déséquilibre. Dans plusieurs régions, l'industrie est non seulement patrimonialisée, mais aussi muséalisée. L'analyse du cas de la Pulperie de Chicoutimi démontre que le patrimoine industriel régional et du

secteur de la transformation du bois peut être préservé et mis en valeur. Il faut réitérer que l'Outaouais n'est pas la seule région administrative du Québec où l'histoire industrielle liée au secteur de l'industrie forestière a été importante et a laissé des traces matérielles. L'Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie, la région de Québec, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été des régions notables dans l'industrie du bois au cours des XIX^e et XX^e siècles. En analysant les événements entourant des bâtiments industriels sur le site des Chaudières, nous allons soulever d'autres particularités de l'absence d'appropriation et d'inaccessibilité au site des chutes des Chaudières.

CHAPITRE V
APPROPRIATION MÉMORIELLE ET IDENTITAIRE
DU PATRIMOINE INDUSTRIEL
DU SITE DES CHUTES DES CHAUDIÈRES

Suite à l'analyse de la situation du patrimoine industriel et plus précisément de celui du Québec dans les chapitres précédents, nous pouvons mieux comprendre les enjeux et faire les liens avec le cœur de notre sujet : le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. L'exemple de la Pulperie nous a permis de constater que plusieurs initiatives provenant de citoyens, d'organismes et d'institutions locaux et régionaux peuvent être une source dynamique pour des projets de mise en valeur du patrimoine industriel d'un lieu. De plus, il confirme la possibilité de muséifier un lieu industriel tel que celui du site des chutes des Chaudières. Cependant, y a-t-il une volonté de mettre en valeur ce lieu ? Quelles valeurs et significations sont accordées au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières ? Quelles mémoires y sont attachées ? Y accorde-t-on une importance patrimoniale et est-il perçu comme un symbole identitaire pour la région de l'Outaouais et plus particulièrement pour la localité ?

Pour comprendre le niveau d'appropriation mémorielle et identitaire liée au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, nous avons sélectionné des articles de presse du journal *Le Droit*. La période choisie, de 1997 à 2001, correspond à une série d'événements en lien avec la menace de destruction de certains bâtiments industriels appartenant à la compagnie de foresterie E.B. Eddy. Rappelons que ces événements ont abouti au classement de certains bâtiments par la Commission des biens culturels du MCCQ. Faire l'analyse de ces événements permet de questionner une appropriation identitaire et, en partie, les raisons pour lesquelles le patrimoine

industriel du site des chutes des Chaudières n'est pas mis en valeur. De plus, les informations disponibles dans les archives d'E.B. Eddy nous permettront de comprendre les intérêts de la compagnie avant ces événements.

Nous commencerons ce chapitre par une chronologie des événements pour les replacer dans un contexte historique. Ensuite, nous allons étudier les acteurs importants dans ce dossier et analyser les intérêts, les valeurs et les significations exprimés par ceux-ci. Nous chercherons à y déceler un attachement ou une appropriation identitaire envers le patrimoine industriel du site. Quel est l'intérêt des différents acteurs porté au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières? Quelles valeurs et significations attribue-t-on aux bâtiments E.B. Eddy ?

5.1 Menace de démolition d'un patrimoine : chronologie des événements (1997-2001)

Deux événements portent sur la préservation et la mise en valeur du site des chutes des Chaudières pendant cette période : d'abord, l'intérêt que porte la CCN pour le site, qui fait partie de ses plans d'avenir pour la capitale; ensuite, l'événement qui a fait couler beaucoup plus d'encre est celui entourant la menace de démolition de bâtiments de la compagnie E.B. Eddy. Celui-ci démontre un conflit entre la Ville de Hull et la compagnie E.B. Eddy. La Société d'histoire de l'Outaouais (SHO) a été un acteur important dans cette affaire par ses activités de promotion et de mobilisation pour la sauvegarde du patrimoine hullois et régional.

En février 1997, avant les événements entourant la menace de démolition de certains de ses bâtiments, E.B. Eddy investit dans la modernisation de ses installations. Ces investissements ont pour but de créer un système d'approvisionnement en matières premières afin de diversifier la production de papier. Cette intention de la compagnie

démontre l'intérêt qu'elle porte à la poursuite de ses activités industrielles sur le site des chutes des Chaudières.

En mai 1998, la CCN réitère, des décennies plus tard, son intérêt pour le site des chutes des Chaudières. La revitalisation du site avait fait partie du plan urbain de Gréber dans les années 1950. Elle s'intéresse désormais aux terrains occupés par la compagnie E.B. Eddy et étudie les possibilités d'acquisition de ces terrains¹⁶⁸.

Au cours du même mois, la compagnie E.B. Eddy annonce qu'elle veut démolir les bâtiments numéro 1, 2 et 3 (voir annexe 1). Ces bâtiments constituent un bloc le long du Boulevard Taché. Les dirigeants de la compagnie avancent un ralentissement des activités productives¹⁶⁹. La compagnie désire démolir pour ensuite gazonner et fleurir le lieu en attendant des projets futurs.

Le lendemain de cette annonce, une vague d'opposition se lève face aux considérations d'E.B. Eddy. Pour le conseiller Roch Cholette de la Ville de Hull, c'est « inacceptable », et pour Claude Bonhomme, maire remplaçant, les arguments de la compagnie ne sont « pas à la hauteur »¹⁷⁰. E.B. Eddy soutient qu'il a besoin d'investir davantage dans des bâtiments utilisables, ce qui n'est pas le cas de ceux à l'angle de la rue Taché et Eddy.

Malgré les nombreuses études confirmant la valeur historique de ces bâtiments, ceux-ci ne font l'objet d'aucun classement ou de statut officiel qui permettrait leur protection. Comme E.B. Eddy avait déjà soumis une demande de permis de démolition à la Ville de Hull, celle-ci ne peut pas citer les bâtiments puisqu'un permis de démolition ne peut être étudié en même temps qu'une citation municipale.

¹⁶⁸ Renée Laurin. « La CCN ne renonce pas aux chutes de la Chaudières : Rencontre prévue avec E.B. Eddy cette semaine », *Le Droit*, 14 mai 1997, p. 7.

¹⁶⁹ Annie Morin. « E.B. Eddy dit ce qu'il fera de ses édifices historiques : Démolis pour faire place à un parc de la CCN ? », *Le Droit*, 28 mai 1998, p. 3.

¹⁷⁰ Annie Morin. « Les projets de démolition d'E.B. Eddy soulèvent des objections : La Ville de Hull pourrait refuser le permis », *Le Droit*, 29 mai 1998, p. 3.

Le 10 juin 1998, on observe un faible mouvement d'opposition envers la demande de démolition d'E.B. Eddy¹⁷¹. Une rencontre est organisée par la SHO pour encourager la population à s'opposer à la démolition. Selon les organisateurs, elle fait l'objet d'une faible participation. Le 12 juin 1998, le mouvement d'opposition gagne du terrain. La Ville de Hull reçoit des dizaines de lettres d'opposition de la part de citoyens et d'organismes¹⁷². Pour contrer le mouvement d'opposition, E.B. Eddy argumente sur la dangerosité des bâtiments pour le public¹⁷³.

Le comité de démolition de la Ville est formé de trois élus, libres d'adhérer ou non aux recommandations des fonctionnaires. Ils peuvent accorder ou refuser le permis de démolition ou convoquer une audience publique. Ils doivent s'en tenir aux lois et ne peuvent refuser une démolition en se basant sur des critères patrimoniaux, étant donné l'absence de citation ou de classement officiel¹⁷⁴. C'est pourquoi les membres du comité se concentrent sur le projet de remplacement proposé par E.B. Eddy, afin de prendre une décision.

Le 16 juin, E.B. Eddy démontre ses intentions de rester en activité sur le site en annonçant des investissements de 45 millions de dollars dans ses installations¹⁷⁵. 43 millions de dollars avaient déjà été investis par la compagnie en 1994 et 1995.

Le lendemain, la Ville de Hull annonce que la survie des bâtiments E.B. Eddy demanderait 1,4 million de dollars sur 10 ans, estimation faite par la firme Genivar, qui confirme aussi les intérêts patrimoniaux et historiques des bâtiments¹⁷⁶. De plus, la firme réfute les arguments de la compagnie E.B. Eddy en affirmant que les bâtiments sont récupérables. Yves Ducharme, maire de Hull, refuse de s'engager

¹⁷¹ Martin Comtois. « E.B. Eddy : L'opposition se montre timide », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 7.

¹⁷² Annie Morin. « Démolition des édifices centenaires d'E.B. Eddy : Hull aurait reçu une dizaine de lettres d'opposition », *Le Droit*, 12 juin 1998, p. 4.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Isabelle Ducas. « E.B. Eddy fait fi des plans de la CCN : La papetière investit 45 million \$ dans une machine », *Le Droit*, 16 juin 1998, p. 3.

¹⁷⁶ Annie Morin. « La survie des édifices d'Eddy demanderait 1,4 millions \$: La décision de la Ville prise aujourd'hui », *Le Droit*, 17 juin 1998, p. 4.

financièrement avec l'argent des contribuables sans obtenir la participation des autres paliers de gouvernement¹⁷⁷. Toutefois, on annonce aussi que la Ville a reçu 84 lettres d'opposition, ce qui amène le comité de démolition à prévoir le refus du permis de démolition¹⁷⁸.

Le 18 juin, le comité de démolition de la Ville de Hull confirme son refus de délivrer un permis de démolition à la compagnie E.B. Eddy¹⁷⁹. Le permis est refusé à cause du potentiel touristique du site et des coûts de démolition qui dépasseraient les coûts de restauration sommaire. Il est aussi question du projet de remplacement qui n'est pas valable pour le comité et des bâtiments, évalués comme sécuritaires. Le refus du permis de démolition reste à être approuvé par le conseil municipal.

Le 23 juin, la CCN revient sur le dossier d'E.B. Eddy. Au cours d'une entrevue accordée au journal *Le Droit*¹⁸⁰, Marcel Beaudry, président de la CCN, affirme que la conjoncture économique autorise le gouvernement fédéral à considérer les projets d'envergure. Pour lui, il est temps d'aller chercher des fonds. Il se croit capable de défendre le projet et de convaincre E.B. Eddy de vendre des terrains sur le bord de la rivière. C'est par une acquisition progressive qu'il projette le retrait complet d'E.B. Eddy en 25 ans.

Presque un mois plus tard, la décision du comité de démolition de la Ville de Hull passe au conseil municipal. Plusieurs conseillers s'étaient déjà prononcés en faveur de la sauvegarde des bâtiments, dont le maire Yves Ducharme¹⁸¹. Cependant, le 9 septembre 1998, on perçoit un recul de la part de la Ville de Hull dans le dossier des bâtiments E.B. Eddy. Le maire considère que la démolition est toujours une option. C'est dans le compromis que l'avenir des bâtiments doit se jouer. Étant donné la volonté d'E.B. Eddy de poursuivre ses activités sur le site et le fait que la Ville ne

¹⁷⁷ Annie Morin. « La survie des édifices d'Eddy demanderait 1,4 millions \$: La décision de la Ville prise aujourd'hui », *Le Droit*, 17 juin 1998, p. 4.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Annie Morin. « Démolition : E.B. Eddy essuie un non catégorique », *Le Droit*, 18 juin 1998, p. 2.

¹⁸⁰ Annie Morin. « Prêt à « plaider la cause » E.B. Eddy », *Le Droit*, 23 juin 1998, p. 21.

¹⁸¹ « Démolition : E.B. Eddy ira en appel », *Le Droit*, 17 juillet 1998, p. 10.

peut lui demander de le quitter, le maire prend en considération la démolition¹⁸². La vocation industrielle du lieu justifie de mettre de côté de nouvelles vocations aux bâtiments. Devant ce changement de position de la Ville de Hull, E.B. Eddy se dit prêt à proposer un projet de remplacement à l'espace vert. Elle propose désormais un mur de pierre pour rappeler le patrimoine industriel du site. Face à ce recul de la Ville, la SHO prévoit de poursuivre la mobilisation pour s'opposer à une éventuelle démolition¹⁸³.

Le 6 octobre, E.B. Eddy met en avant le rapport d'ingénieur qu'elle a commandé à James Cook et qui soutient que les murs du bâtiment menacé de démolition sont sur le point de s'effondrer¹⁸⁴. Les dirigeants de la compagnie soulignent l'urgence d'agir pour la protection de la population. Ils réclament, s'ils ne sont pas autorisés à démolir, un périmètre de sécurité de la part de la Ville. Le lendemain, la Ville de Hull demande de nouvelles études car le rapport de E.B. Eddy est, selon elle, interprété de façon alarmiste pour influencer l'opinion publique et qu'il s'agit d'une justification de plus pour la démolition des bâtiments par la compagnie¹⁸⁵. Le maire Yves Ducharme souligne qu'E.B. Eddy est le propriétaire de ces bâtiments et qu'il est, de ce fait, responsable de leur sécurisation¹⁸⁶.

La SHO intervient dans le conflit opposant la Ville de Hull et E.B. Eddy en déposant un avis d'intention de classement des bâtiments auprès du MCCQ et de sa Commission des biens culturels¹⁸⁷. C'est la première fois dans ce dossier qu'il y a l'intention d'aller chercher l'appui dans des instances supérieures.

¹⁸² Annie Morin. « La Ville commence à faiblir : Démolition des édifices historiques d'E.B. Eddy », *Le Droit*, 9 septembre 1998, p. 1-2.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Annie Morin. « Les vieux édifices d'E.B. Eddy seraient sur le point de s'effondrer : Selon un rapport commandé par la compagnie », *Le Droit*, 6 octobre 1998, p. 4.

¹⁸⁵ Renée Laurin. « Hull demande de nouvelles études sur les édifices d'E.B. Eddy : La Société d'histoire réclamera un avis d'intention de classement », *Le Droit*, 7 octobre 1998, p. 3.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

Le 22 octobre, on apprend les résultats de l'étude que la Ville de Hull a commandée à son tour sur l'état des bâtiments, qui contredisent celui de James Cook, commandé par E.B. Eddy. Le rapport souligne que le bâtiment ne pose pas de problème de solidité, n'est pas sur le point de s'effondrer et n'est pas un danger pour la sécurité¹⁸⁸. Il recommande toutefois d'intervenir d'ici un an pour mettre un terme à la dégradation de la structure, intervention estimée à 130 000 \$. Devant ces résultats, le maire réagit en déplorant le manque de respect d'E.B. Eddy pour le patrimoine et son manque d'intervention pour entretenir ses bâtiments¹⁸⁹. Les dirigeants de E.B. Eddy répliquent en affirmant que leurs intérêts sont de maintenir une situation d'affaire rentable et non de préserver le patrimoine¹⁹⁰.

Le 4 novembre, E.B. Eddy annonce qu'elle aura recours aux tribunaux concernant le refus de la Ville de Hull de lui donner un permis de démolition de certain de ses bâtiments. Ses dirigeants rappellent aux élus que les bâtiments ont une vocation industrielle. Ils proposent la restauration du bâtiment numéro 6, qui est toujours utilisé par la compagnie, et d'en faire un monument historique¹⁹¹. Cette affirmation est la première provenant d'un représentant d'E.B. Eddy qui soulève une valeur patrimoniale. E.B. Eddy semble ici souligner le caractère patrimonial par l'état structural en bon état d'un de ses bâtiments, afin de justifier la démolition des autres bâtiments.

Le 1^{er} décembre, on attend une réponse de la ministre de la Culture et des Communications du Québec au sujet de l'avis d'intention de classement pour les bâtiments E.B. Eddy. L'avis d'intention de classement n'est qu'une première étape, le dossier devant être transmis à la Commission des biens culturels, qui a un an pour

¹⁸⁸ Mathieu Turbide. « Ducharme contredit E.B. Eddy: Un rapport d'ingénieur confirme la sécurité de l'édifice controversé », *Le Droit*, 22 octobre 1998, p. 3.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy en appelle de la décision de la Ville de Hull », *Le Droit*, 4 novembre 1998, p. 9.

soumettre une réponse¹⁹². Si la demande de classement est refusée, la Ville de Hull peut citer le bâtiment. Une fois l'avis de classement autorisé, la demande de permis de démolition sera suspendue.

Le 3 décembre, on annonce qu'E.B. Eddy plaidera sa cause devant les tribunaux le 5 janvier 1999¹⁹³. Cependant, le 30 décembre 1998, on apprend que l'avis d'intention de classement a été approuvé, ce qui met un frein à toute intervention sur les bâtiments menacés¹⁹⁴. Aucun permis de démolition ne pourra être accordé (la *Loi sur les biens culturels* a préséance sur les lois municipales), et la cause est annulée devant les tribunaux.

Le 20 février 1999, la CCN réitère ses ambitions d'achat de terrains à E.B. Eddy, qui font toujours partie des plans pour la capitale. Le président de la CCN, Marcel Beaudry, affirme que la CCN doit un jour acheter les terrains et les bâtiments d'E.B. Eddy pour en faire une attraction touristique centrée sur les chutes des Chaudières. Ceci doit être fait sans forcer la compagnie à quitter le site qui, elle-même, ne présente aucune intention de partir étant donné les investissements qu'elle a déjà injectés dans ses infrastructures¹⁹⁵.

Le 12 juillet, une barrière de protection est installée devant les murs d'un des bâtiments d'E.B. Eddy. Les dirigeants de la compagnie ont placé cette barrière afin de ne pas prendre de risques pour la sécurité du public, affirmant que des pierres sortent du mur. Ils profitent de cette détérioration pour réaffirmer le besoin de démolir les

¹⁹² Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy : l'avis d'intention de classement ne devrait pas tarder », *Le Droit*, 1^{er} décembre 1998, p. 14.

¹⁹³ Régis Bouchard. « E.B. Eddy demande à la Cour d'autoriser la démolition de son vieil édifice : Une expropriation déguisée et sans compensation, selon la compagnie », *Le Droit*, 3 décembre 1998, p. 5.

¹⁹⁴ Renée Laurin. « Un holà à la démolition : Avis de classement des bâtiments historique E.B. Eddy », *Le Droit*, 30 décembre 1998, p. 3.

¹⁹⁵ Charles Thériault. « La CCN a toujours les mêmes visées : McConnell-Laramée et E.B. Eddy », *Le Droit*, 20 février 1999, p. 3.

bâtiments¹⁹⁶. Le sort des bâtiments est alors toujours entre les mains de la Commission des biens culturels du Québec.

La SHO dépose un mémoire préparé pour les audiences publiques de la Commission des biens culturels du Québec, qui ont eu lieu le 15 septembre 1999. On déplore dans ce mémoire, entre autres, la destruction et la disparition de nombreux joyaux du patrimoine de Hull au cours des dernières années¹⁹⁷.

À l'audience publique de la Commission, E.B. Eddy annonce qu'elle ne veut plus démolir, chose qu'elle demandait depuis 1997¹⁹⁸. Elle souhaite rénover et transformer le bâtiment en entrepôt. E.B. Eddy affirme prévoir conserver la plus grande partie de la pierre réutilisable de manière à préserver l'aspect extérieur des bâtiments visibles du Boulevard Taché. Il est question de négocier avec la Ville de Hull afin de permettre que les bâtiments soient rénovés dans un esprit de conservation. Les dirigeants d'E.B. Eddy déclarent que cette décision saura répondre aux préoccupations des citoyens de l'Outaouais, de la ville de Hull et de la ministre du MCCQ. Les autres participants aux audiences qui, eux, ont fait valoir la richesse historique des bâtiments sont surpris du virage de la compagnie. Malgré son changement d'intention, E.B. Eddy est loin de partager une vision aussi patrimoniale de ses bâtiments.

Après une demande de prolongation en décembre 2000¹⁹⁹, on annonce le 14 décembre 2001 le classement et la protection des bâtiments numéro 1, 2, 3 et 6²⁰⁰. Il aura fallu deux ans pour que la Commission en arrive à une décision. Le nouveau statut oblige le propriétaire du bien à donner un avis écrit de 60 jours au Ministère

¹⁹⁶ France Pilon. « Barrière de protection devant E.B. Eddy », *Le Droit*, 12 juillet 1999, p. 2.

¹⁹⁷ Sylvain St-Laurent. « La démolition des vieux bâtiments de E.B. Eddy serait un dangereux précédent », *Le Droit*, 3 septembre 1999, p. 4.

¹⁹⁸ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy ne veut plus démolir : Les bâtiments seraient rénovés et transformés en entrepôts », *Le Droit*, 16 septembre 1999, p. 5.

¹⁹⁹ Josée Descôteaux. « Prolongement de l'intention de classement : E.B. Eddy », *Le Droit*, 19 décembre 2000, p. 5.

²⁰⁰ Patrick Duquette. « Les immeubles E.B. Eddy classés biens culturels et protégés », *Le Droit*, 14 décembre 2001, p. 5.

avant d'entreprendre des modifications, des réparations ou des démolitions. Ces bâtiments font dès lors partie du patrimoine culturel du Québec, classé et protégé par la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Au cours de ces événements, le journal *Le Droit* a consacré des éditoriaux au sujet des bâtiments E.B. Eddy, et ses auteurs se sont rangés du côté de la sauvegarde de ce patrimoine. De plus, beaucoup de lecteurs se sont exprimés dans la section *À vous la parole* et *Forum* pour affirmer leur opposition et souvent proposer leurs idées de mise en valeur et même de muséalisation du lieu. Il faut aussi ajouter plusieurs dossiers spéciaux qui font l'historique du site des chutes des Chaudières et soulignent la disparition de plusieurs éléments du patrimoine bâti de la Ville de Hull par la démolition ou le feu. Nous allons voir, acteur par acteur, les manifestations d'appropriation ou de désappropriation identitaire du patrimoine industriel du site.

En prenant conscience des événements qui se sont étalés sur presque quatre années, il est surprenant de constater que le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'est pas mis en valeur malgré toute l'énergie qui a été consacrée à le sauver de la démolition. Ainsi, on croyait à l'époque qu'une fois les bâtiments classés « biens culturels », les projets de mise en valeur seraient mis sur la table et rapidement concrétisés, ce qui n'a pas été le cas.

5.2 La compagnie de produits forestiers E.B. Eddy

5.2.1 La modernisation des installations industrielles

Au cours des événements soulignés précédemment, on a pu constater l'intérêt de la compagnie et les valeurs qu'elle portait aux éléments industriels sur le site des chutes des Chaudières, particulièrement les bâtiments les plus anciens à l'angle des rues Taché et Eddy. Il faut mentionner qu'avant les événements se déroulant entre 1998 et 2001 la compagnie E.B. Eddy avait commencé à investir de grosses sommes d'argent

dans ses installations pour moderniser sa production. En 1994 et 1995, une première phase de modernisation avait nécessité un investissement de 43 millions de dollars²⁰¹. C'est en 1998 que la compagnie annonce une deuxième phase de modernisation, se chiffrant à 45 millions de dollars, pour continuer la diversification de ses produits de papier. C'est dans le cadre de cet investissement dans les installations qu'E.B. Eddy a voulu démolir ses bâtiments. En 1997, elle avait déjà modifié l'intérieur du bâtiment numéro 6.

On prend connaissance, dans les archives de la compagnie, qu'en mars 1996 un rapport est produit par J.L. Richards & Associates Limited, à la demande de la compagnie E.B. Eddy, pour l'évaluation structurale d'une série de bâtiments (numéro 1, 2, 3, 5 et 6). Au moment du rapport, il n'y a que le bâtiment numéro 6 qui continue de servir. On mentionne donc que, étant donné que le reste des bâtiments ne sont pas utilisés, leur détérioration est accélérée, ce qui pourrait provoquer un effondrement et représenter un risque pour la sécurité du public²⁰².

Le 16 janvier 1997, E.B. Eddy obtient un permis de la Ville de Hull pour le dégarnissage de l'intérieur du bâtiment numéro 6, pour préparer la rénovation future²⁰³ et, le 23 mars 1997, pour la rénovation intérieure²⁰⁴. En regardant les événements entourant la série de bâtiments le long de Taché, on peut comprendre pourquoi la compagnie veut bien garder le numéro 6 et démolir les autres. Beaucoup d'argent avait été investi peu de temps avant dans ce bâtiment, et il peut encore servir.

²⁰¹ Isabelle Ducas. « E.B. Eddy fait fi des plans de la CCN : La papetière investit 45 million \$ dans une machine », *Le Droit*, 16 juin 1998, p. 3.

²⁰² Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boîte 22, B mill building audit 40049, *Structural Assessment "B" mill : E.B. Eddy Forest Products Ltd. Hull, Quebec*, mars 1996, p. 1.

²⁰³ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boîte 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Permis démolition du service d'urbanisme de la Ville de Hull autorisé à la Compagnie E.B. Eddy le 16 janvier 1997.

²⁰⁴ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boîte 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Permis démolition du service d'urbanisme de la Ville de Hull autorisé à la Compagnie E.B. Eddy le 23 mars 1997.

Le 30 octobre 1997, un autre permis de rénovation est octroyé à E.B. Eddy par la ville pour certaines rénovations extérieures du bâtiment numéro 6²⁰⁵.

Le 30 septembre 1997, un communiqué est envoyé à la compagnie E.B. Eddy par la Ville de Hull, qui l'oblige à arrêter les travaux sur le bâtiment numéro 6. La Ville stipule que le permis émis concerne des rénovations intérieures, mais pas les travaux de revêtement que la compagnie est en train de réaliser²⁰⁶. La Ville demande l'arrêt des travaux extérieurs jusqu'à ce que l'entreprise obtienne un permis. On voit ici un exemple de non-respect de ce que le bâtiment représente pour la collectivité.

Le 23 octobre 1997, une lettre d'E.B. Eddy est remise à la Ville de Hull au sujet du permis de construction du bâtiment numéro 6 et de la restauration d'un mur. Pendant les travaux de réparation du mur Sud, il a été observé que le mur était en état de détérioration avancée et que la stabilité du mur était questionnée. Plusieurs alternatives de restauration avaient été évaluées par J.L. Richards Ltd. E.B. Eddy conclut que la solution la plus sécuritaire et économique est de démolir complètement le mur et de le reconstruire. Ce qui est intéressant dans cette lettre est qu'E.B. Eddy se dit conscient que la Ville de Hull souhaite que ce bâtiment maintienne sa forme originale de construction dans une perspective de garder sa signification historique²⁰⁷. On voit ici une certaine conscience patrimoniale de la part de la compagnie. Cependant, l'importance de la signification historique n'est pas affirmée par la compagnie propriétaire elle-même, mais par la Ville de Hull.

²⁰⁵ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Permis démolition du service d'urbanisme de la Ville de Hull autorisé à la Compagnie E.B. Eddy le 30 octobre 1997.

²⁰⁶ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Communiqué de la Ville de Hull à E.B. Eddy du 30 septembre 1997.

²⁰⁷ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Lettre de la Compagnie E.B. Eddy à la Ville de Hull du 29 octobre 1997.

Le 3 novembre 1997, dans une lettre de la compagnie E.B. Eddy adressée à la Ville de Hull, la compagnie réagit au rapport Thompson et Brant dont nous avons stipulé les résultats et recommandations dans le chapitre 1. E.B. Eddy s'oppose aux recommandations de Thompson et Brant comme quoi les bâtiments numéro 1 à 6 doivent être préservés et restaurés. Elle réplique, en se basant sur le rapport de J.L. Richards & Associates Limited, en affirmant que la condition physique de ces bâtiments n'est pas bonne et que la plupart des bâtiments sont vacants.

Selon une étude faite par J.L. Richards & Associates Limited, il faudrait dépenser plus de 3 500 000 \$ pour réparer les édifices et les maintenir dans un bon état. La compagnie Eddy n'est pas prête à dépenser une telle somme pour réparer des édifices qui ne serviront pas à la production²⁰⁸.

Nous allons essayer d'analyser, au cours des événements de 1998 à 2001, les intérêts industriels de la compagnie E.B. Eddy et son niveau de conscience par rapport au patrimoine dont elle est propriétaire.

À partir de ces informations sur les modernisations entreprises par E.B. Eddy, nous pouvons faire une première constatation. La compagnie E.B. Eddy est une organisation qui a pour mandat de produire du papier, de faire en sorte de maintenir ses activités et de rester concurrentielle en modernisant ses équipements. On voit aussi, par l'argent investi dans ses installations, sa volonté de rester sur le site des chutes des Chaudières. Dans une perspective patrimoniale, il est clair que plusieurs enjeux quant à la patrimonialisation et à la muséalisation ressortent quand nous avons affaire à une compagnie toujours en activité et qui possède un patrimoine qui a une plus grande valeur pour la collectivité que pour le domaine privé.

²⁰⁸ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 22, B mill building audit 40049, Lettre de la Compagnie E.B. Eddy à la Ville de Hull du 3 novembre 1997.

5.2.2 Conflit entre la valorisation du patrimoine et les activités de l'entreprise

À partir des événements dont nous avons fait la chronologie, nous allons analyser le niveau de conscience des valeurs et significations patrimoniales de la compagnie E.B. Eddy envers ses bâtiments.

D'abord, nous avons démontré à quel point la compagnie E.B. Eddy avait investi avant 1998 dans la modernisation de ses installations afin de poursuivre ses activités industrielles. C'est un élément crucial à prendre en considération puisqu'il permet de comprendre l'intérêt de cette compagnie de transformation de matières premières. Il faut être conscient que le mandat premier d'une compagnie telle qu'E.B. Eddy est de faire le plus de profits avec le moins de coûts possible. « Ça fait longtemps que nous sommes ici et nous pensons rester pour encore longtemps, aussi longtemps que les opérations seront rentables. » et « [...] actuellement, nos opérations sont viables et très compétitives²⁰⁹ ». Les investissements importants de la compagnie dans ses installations montrent qu'elle est prête à rester : « E.B. Eddy est dans la région depuis plus d'un siècle et demi et projette d'y demeurer encore longtemps²¹⁰ ». C'est face aux intérêts de la CCN qu'E.B. Eddy affirme toujours ses intentions de rester²¹¹. « Nous sommes à Hull pour aussi longtemps que l'on puisse imaginer. Nous investissons presque chaque année pour rénover nos équipements et nos bâtiments²¹² ».

Quand la demande de démolition par E.B. Eddy des bâtiments numéro 1, 2, et 3 est soumise à la Ville de Hull et qu'elle est contestée par certains acteurs, E.B. Eddy exprime la vision d'une compagnie industrielle. E.B. Eddy rappelle aux élus que les

²⁰⁹ Isabelle Ducas. « E.B. Eddy fait fi des plans de la CCN : La papetière investit 45 million \$ dans une machine », *Le Droit*, 16 juin 1998, p. 3.

²¹⁰ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy en appelle de la décision de la Ville de Hull », *Le Droit*, 4 novembre 1998, p. 9.

²¹¹ Charles Thériault. « La CCN a toujours les mêmes visées : McConnell-Laramée et E.B. Eddy », *Le Droit*, 20 février 1999, p. 3.

²¹² *Ibid.*

bâtiments ont une vocation industrielle. « Quand on construit des bâtiments industriels, on ne prévoit pas qu'ils seront utilisés pendant 100 ou 200 ans²¹³ ».

La volonté d'E.B. Eddy de démolir ses bâtiments est justifiée d'abord en raison du ralentissement des activités²¹⁴. Ensuite, la compagnie justifie la demande de démolition pour des raisons d'état de la structure du bâtiment :

Ce bâtiment est vétuste et inoccupé depuis 1991. Il est dans un état si lamentable que la sécurité des gens est compromise. [...] Au lieu de mettre des millions de dollars dans une coquille vide, nous préférons investir dans les autres bâtiments qui sont utilisables²¹⁵.

On voit ici que c'est la question de l'utilité industrielle du bâtiment qui confirme une fois de plus l'intérêt premier de la compagnie. Les coûts financiers pour maintenir le bâtiment sont aussi un argument : « [...] le bâtiment est vétuste et personne n'a d'argent pour le rénover. [...] Là on a une solution qui ne coûte rien aux contribuables, mais la ville n'en veut pas²¹⁶ ». Cela démontre que, malgré l'argent investi dans le maintien des activités industrielles et ses intentions futures d'injecter des sommes dans la modernisation de ses installations productives, la compagnie ne démontre aucun intérêt pour déboursier et investir dans la préservation d'un patrimoine dont elle est propriétaire. Ceci signifie qu'E.B. Eddy se détache de son propre patrimoine qui reflète l'identité même de l'entreprise plus que centenaire.

Au moment où la Ville recule dans ses intentions d'empêcher la démolition des bâtiments, la compagnie E.B. Eddy se dit contente, mais démontre une vision patrimoniale même si elle croit que le bâtiment est inutilisable et sans valeur. Elle propose, à la place d'un espace vert, un mur de pierre pour rappeler le patrimoine

²¹³ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy en appelle de la décision de la Ville de Hull », *Le Droit*, 4 novembre 1998, p. 9.

²¹⁴ Annie Morin. « E.B. Eddy dit ce qu'il fera de ses édifices historique : Démolis pour faire place à un parc de la CCN ? », *Le Droit*, 28 mai 1998, p. 3.

²¹⁵ Annie Morin. « Les projets de démolition d'E.B. Eddy soulèvent des objections : La Ville de Hull pourrait refuser le permis », *Le Droit*, 29 mai 1998, p. 3.

²¹⁶ Annie Morin. « Démolition : E.B. Eddy essuie un non catégorique », *Le Droit*, 18 juin 1998, p. 2.

industriel du site²¹⁷. Il faut cependant prendre en considération que cette vision de mise en valeur n'est pas dans l'intérêt de la compagnie, mais sert à satisfaire la Ville de Hull et la convaincre d'autoriser la démolition. La compagnie croit que la préservation du bâtiment est « [...] juste du cosmétique [...], parce que le cancer est pris dans la structure²¹⁸ ». On voit qu'E.B. Eddy n'est pas attachée aux valeurs qui vont au-delà de l'état du bâtiment. Elle ne tient pas compte de l'étendue des valeurs immatérielles de l'histoire et de la mémoire dont ses bâtiments témoignent ainsi que du lieu qu'ils occupent.

Un peu plus tard dans le conflit entre la Ville de Hull et la compagnie E.B. Eddy, on voit que cette dernière est prête à tout pour obtenir le permis de démolition. On peut interpréter sa demande d'assurer la sécurité du public en créant un périmètre de sécurité qui limite la circulation sur le boulevard Taché comme un moyen d'aller chercher des appuis auprès de la population. Par un rapport qui divulgue un état de détérioration avancé des bâtiments : « [...] les murs sont dans un piteux état et pourraient s'effondrer incessamment²¹⁹ », la compagnie justifie à nouveau le besoin de démolir : « [...] placer la sécurité des Hullois avant le patrimoine et les problèmes de circulation²²⁰ ». On voit que les dirigeants d'E.B. Eddy font tout pour que le conseil municipal autorise le permis de démolition, ce que le comité de démolition de la Ville refuse. On constate aussi qu'en sortant la carte de la sécurité publique et de la limitation de la circulation, la compagnie essaie de chercher l'appui de la population. E.B. Eddy s'attaque au patrimoine et n'exprime aucun attachement patrimonial à ses bâtiments.

Devant les critiques du maire Yves Ducharme accusant E.B. Eddy de ne pas respecter le patrimoine, la réponse d'E.B. Eddy confirme cet aspect. « Nous ne sommes pas des

²¹⁷ Annie Morin. « La Ville commence à faiblir : Démolition des édifices historiques d'E.B. Eddy », *Le Droit*, 9 septembre 1998, p. 1-2.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ Annie Morin. « Les vieux édifices d'E.B. Eddy seraient sur le point de s'effondrer : Selon un rapport commandé par la compagnie », *Le Droit*, 6 octobre 1998, p. 4.

²²⁰ *Ibid.*

gens de patrimoine. Notre mission première est de maintenir une situation d'affaire rentable pour nos clients, nos actionnaires et nos employés²²¹ ». Il est donc une fois de plus possible d'affirmer qu'E.B. Eddy place les activités productives et commerciales avant le patrimoine.

Un peu plus tard dans le fil des événements, un intérêt patrimonial se manifeste de la part de la compagnie E.B. Eddy au sujet du bâtiment numéro 6 : « La bâtisse numéro 6 [...] a beaucoup moins souffert de l'humidité et de la vibration [...] Elle demeure donc la meilleure pour aspirer au titre de monument historique²²² ». Cette affirmation est la première venant d'un représentant d'E.B. Eddy qui soulève une quelconque valeur patrimoniale. E.B. Eddy semble ici souligner le caractère patrimonial par l'état structural en bon état d'un de ses bâtiments, afin de justifier la démolition d'autres bâtiments. Il n'est pas surprenant qu'elle ait la volonté de faire un compromis avec le bâtiment 6 puisque c'est dans ce dernier que la compagnie avait investi des sommes considérables pour le maintenir en fonction. De plus, même en affirmant un intérêt pour le patrimoine, la compagnie n'accepte pas les conclusions de la Ville²²³.

Pour défendre ses intérêts suite au refus de la Ville de Hull d'accorder un permis de démolition, E.B. Eddy dénonce l'attitude de celle-ci. Dans la requête de la compagnie devant les tribunaux, on stipule que :

Cette décision de l'intimée empêche la requérante d'exercer librement son droit de propriété et constitue plus qu'une expropriation déguisée sans indemnité, puisque non seulement la requérante n'est pas indemnisée pour cette expropriation, mais elle doit en plus déboursier des sommes faramineuses pour simplement maintenir en état lesdits bâtiments²²⁴.

²²¹ Mathieu Turbide. « Ducharme contredit E.B. Eddy : Un rapport d'ingénieur confirme la sécurité de l'édifice controversé », *Le Droit*, 22 octobre 1998, p. 3.

²²² Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy en appelle de la décision de la Ville de Hull », *Le Droit*, 4 novembre 1998, p. 9.

²²³ Patrick Lagacé. « E.B. Eddy : un pas de plus vers les tribunaux », *Le Droit*, 18 novembre 1998, p. 6.

²²⁴ Régis Bouchard. « E.B. Eddy demande à la Cour d'autoriser la démolition de son vieil édifice : Une expropriation déguisée et sans compensation, selon la compagnie », *Le Droit*, 3 décembre 1998, p. 5.

Ceci démontre tout le conflit entre l'espace privé, dans ce cas-ci industriel, et la présence d'un patrimoine industriel et culturel dont les valeurs et les significations s'étendent au domaine public.

Au moment où l'avenir des bâtiments est entre les mains de la Commission des biens culturels du Québec, E.B. Eddy affirme se prévaloir de ses droits pour s'exprimer à la Commission des biens culturels²²⁵. C'est au cours de l'audience publique de la Commission que la compagnie va surprendre les participants en déclarant qu'« Aujourd'hui, les besoins de notre complexe industriel ont changé, si bien que nous n'avons plus l'intention de démolir les bâtiments 1, 2, 3 et 5²²⁶ ». E.B. Eddy affirme prévoir de conserver la plus grande partie de la pierre réutilisable, de manière à préserver l'aspect extérieur des bâtiments visibles du Boulevard Taché. Malgré le changement d'intention, la compagnie est loin de partager la vision aussi patrimoniale de ses bâtiments : « La valeur architecturale est nulle [...] Les bâtiments 1 à 5 n'ont ni cachet, ni élégance. [...] ils ont été largement modifiés depuis leur construction » et « [...] seulement 46% de la pierre est d'origine²²⁷ ». On voit par cette vision très esthétique du patrimoine la position passéiste d'E.B. Eddy. En effet, il ne suffit pas que tous les matériaux soient d'origine pour qu'un bâtiment soit patrimonial. L'enjeu d'authenticité dans le champ du patrimoine industriel est aussi soulevé dans ce cas. L'industrie est caractérisée par des modifications majeures et rapides pour assurer l'innovation et la productivité au fil du temps. Comme nous l'avons démontré précédemment, c'est un enjeu majeur associé à ce type de patrimoine. Cependant, cela n'enlève rien à sa valeur patrimoniale industrielle et historique.

La Compagnie E.B. Eddy perd cette bataille contre les défenseurs du patrimoine mais l'absence d'appropriation identitaire d'une compagnie plus que centenaire envers son propre patrimoine et qui occupe un site d'une haute valeur historique et industrielle

²²⁵ Renée Laurin. « Un holà à la démolition : Avis de classement des bâtiments historique E.B. Eddy », *Le Droit*, 30 décembre 1998, p. 3.

²²⁶ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy ne veut plus démolir : Les bâtiments seraient rénovés et transformés en entrepôts », *Le Droit*, 16 septembre 1999, p. 5.

²²⁷ *Ibid.*

témoigne des enjeux face au patrimoine industriel d'une industrie toujours en activité. C'est d'autant plus problématique lorsque ce patrimoine résonne au-delà de l'espace privé. Nous allons voir que l'expression des valeurs et des significations patrimoniales proviennent davantage des citoyens et organismes soucieux du patrimoine régional et hullois. Ces événements soulèvent les enjeux pour la préservation du patrimoine industriel sur des sites entre les mains de compagnies privées qui sont toujours en activité et où la conservation et la mise en valeur du patrimoine passent loin derrière des intérêts économiques et productifs. Il sera démontré comment la compagnie a été grandement critiquée pour son manque d'intégration à la communauté. Elle est accusée d'avoir un manque de considération envers le patrimoine malgré sa présence sur le site des chutes des Chaudières depuis les tout débuts du développement de la Ville de Hull.

5.3 La Ville de Hull

5.3.1 Entre défendre le patrimoine et satisfaire les intérêts d'une entreprise locale

La Ville de Hull est un acteur influent dans ces événements. C'est elle qui a le pouvoir de délivrer les permis de démolition et qui contribue à empêcher la compagnie E.B. Eddy de démolir certains de ses bâtiments avant que la SHO agisse auprès du MCCQ. Dès la demande d'un permis de démolition par E.B. Eddy, la Ville a affirmé son désaccord parce qu'elle était consciente de la valeur patrimoniale des bâtiments. Cependant, le comité de démolition ne peut pas juger la demande de la compagnie sur des critères patrimoniaux puisque les bâtiments en question n'avaient pas fait l'objet de classement ou de statut officiel. C'est en jugeant du projet de remplacement d'E.B. Eddy qu'il a pu justifier sa position contre la démolition :

La valeur du projet de remplacement compte beaucoup pour l'obtention d'un permis de démolition. Et à l'heure actuelle, je ne pense pas qu'E.B.

Eddy nous propose un projet de remplacement valable. Un espace vert privé n'apporte pas grand-chose à la communauté²²⁸.

Selon la Ville, il faudrait « [...] un projet d'envergure » qui touche tout le site et respecte la vocation récréotouristique du secteur pour que la démolition soit jugée positive²²⁹ ». À la Ville de Hull, une conscience patrimoniale existe, puisqu'on affirme que ces bâtiments sont un élément important du patrimoine hullois.

Certaines discussions à propos de l'avenir des bâtiments E.B. Eddy avaient déjà été entamées entre la Ville de Hull et la compagnie E.B. Eddy avant la demande de permis de démolition en 1998.

Par délégation de pouvoir, les municipalités peuvent aussi intervenir directement sur un bien et le citer patrimonial. Cette démarche a surtout une valeur symbolique. C'est parce que le maire de Hull, Yves Ducharme, avait entamé des discussions informelles avec les dirigeants d'E.B. Eddy que cette dernière éventualité de loin la plus facile et la plus rapide à réaliser n'a pas été privilégiée. Mais la compagnie a mis fin à ces discussions en demandant un permis de démolition pour la bâtisse²³⁰.

Une fois le permis de démolition soumis, toute possibilité pour la Ville de Hull de citer les bâtiments est exclue. « Pendant que cette demande de permis est à l'étude, le conseil municipal n'a pas le droit de citer l'immeuble comme bien patrimonial²³¹ ».

En juin 1998, Jean-Marie Séguin, qui a été conseiller municipal et maire de Hull entre 1964 et 1975, s'exprime dans le journal *Le Droit* au sujet de la destruction du patrimoine hullois et plus particulièrement au sujet des bâtiments E.B. Eddy menacés. « J'ai un petit reproche à faire à la municipalité [...] On réagit au lieu d'agir quand les propriétaires veulent démolir, on s'indigne, mais on ne fait rien pour protéger le

²²⁸ Annie Morin. « Les projets de démolition d'E.B. Eddy soulèvent des objections : La Ville de Hull pourrait refuser le permis », *Le Droit*, 29 mai 1998, p. 3.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ Annie Morin. « Faute de reconnaissance officielle pour la valeur patrimoniale du site, E.B. Eddy peut agir à sa guise », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 3.

²³¹ *Ibid.*

patrimoine²³² ». Il mentionne également que « [...] avant 1988, on connaissait peu notre patrimoine²³³ ». Ensuite il attaque la compagnie :

[...] E.B. Eddy ne colle pas à la définition qu'on se fait d'un bon citoyen corporatif. Elle n'a jamais pris racine dans la communauté, jamais redistribué une partie de ses profits aux organismes du coin. [...] E.B. Eddy a une dette communautaire envers les gens de Hull²³⁴.

Faisant référence à l'expérience qu'il a vécue à l'époque où il était dans l'administration municipale et où il a constaté la destruction de beaucoup de patrimoines bâtis de Hull, il avoue regretter certaines démolitions pour lesquelles lui-même a dû faire des compromis : « Malheureusement, dans une société, on est parfois obligé de prendre des décisions pour le bien commun²³⁵ ». Ainsi, il est possible de comprendre par ce témoignage que la Ville de Hull semble être allée trop loin dans le passé et que, dans le cas des bâtiments E.B. Eddy, il y a urgence d'agir pour ce qui reste. Concernant l'implication de la compagnie dans la communauté, nous pouvons comprendre, par ce manque d'implication communautaire, une absence d'intérêt pour la préservation du patrimoine, même celui lié en partie à la compagnie elle-même. On constate un manque de reconnaissance de sa présence importante dans l'histoire et le développement de la ville.

Le 10 juin 1998, la Ville de Hull annonce un investissement de 40 000 \$ pour des études historiques sur l'ensemble du patrimoine hullois²³⁶. Même si cette somme n'a pas de lien direct avec le dossier des bâtiments Eddy, elle témoigne de l'intérêt de la Ville de Hull pour son patrimoine et permet de comprendre sa position dans le cas des bâtiments. Cette action démontre également des lacunes dans les règlements municipaux qui touchent directement la préservation du patrimoine hullois.

²³² Annie Morin. « La mémoire hulloise en lambeaux », *Le Droit*, 6 juin 1998, p. 13.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ « Hull s'intéresse à ses bâtiments historiques », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 5.

Face à 84 lettres d'opposition de citoyens, la Ville de Hull considère le rejet de la demande de permis de démolition. Cependant, cette position de la Ville ne règle pas le problème de l'avenir des bâtiments puisque la Ville ne veut pas avoir à payer seule et demande la participation des autres gouvernements²³⁷.

Lorsque la Ville de Hull adopte une position plus portée sur le compromis, en reculant devant le refus d'autoriser la démolition, il est fait mention du cas particulier du caractère industriel des bâtiments et de l'endroit qu'ils occupent. « La vocation industrielle du site justifie de mettre de côté les solutions d'acquéreur potentiel²³⁸ ». Ainsi, comme il s'agit d'un espace à vocation industrielle et qu'il est la propriété privée d'une compagnie qui y est établie depuis très longtemps, il est difficile de mettre en valeur le site, et plus particulièrement les bâtiments que la compagnie occupe. Pour se justifier, le maire mentionne qu'« Il faut regarder de façon réaliste. [...] Certains compromis sont possibles de part et d'autre. [...] Il n'est pas question qu'on dise à E.B. Eddy de partir...²³⁹ ». On voit ici que la Ville de Hull se retrouve prise entre deux positions : la conservation de son patrimoine et satisfaire une de ses plus importantes entreprises.

Comme il s'agit d'un cas particulier de patrimoine, qui ne faisait l'objet d'aucune mise en valeur quelconque, la Ville de Hull affirme que « [...] l'avenir des édifices centenaires du coin Taché-Eddy aurait mérité une période de recherche supplémentaire²⁴⁰ ». Le temps accordé à l'évaluation n'était pas adéquat, surtout dans le cas de patrimoine bâti et des bâtiments E.B. Eddy. Pour régler ce problème administratif, la Ville prend la décision de se donner plus de temps à l'avenir pour évaluer une demande de permis de démolition. On voit que la Ville tente de prévenir

²³⁷ Annie Morin. « La survie des édifices d'Eddy demanderait 1,4 millions \$: La décision de la Ville prise aujourd'hui », *Le Droit*, 17 juin 1998, p. 4.

²³⁸ Annie Morin. « La Ville commence à faiblir : Démolition des édifices historiques d'E.B. Eddy », *Le Droit*, 9 septembre 1998, p. 1-2.

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ Martin Comtois. « Hull se donne plus de temps pour évaluer les demandes de démolition », *Le Droit*, 16 septembre 1998, p. 5.

les dangers d'une destruction précipitée concernant l'ensemble du patrimoine hullois. On peut souligner un manque de réglementations municipales qui permettraient la protection du patrimoine.

5.3.2 Une affirmation patrimoniale dissimulée

On peut observer une réelle intention de protection du patrimoine, cachée derrière une procédure administrative qui doit justifier toute décision dans le cas du dossier E.B. Eddy. C'est ainsi en fonction de critères récréotouristiques que le permis n'a pas été octroyé à E.B. Eddy.

Nous pouvons constater l'affirmation de valeurs et significations patrimoniales de la part des conseillers et du maire de Hull tout au long des événements. Si bien que les dirigeants de E.B. Eddy reprochent à la Ville de Hull de cacher sa décision derrière des critères patrimoniaux : « Je trouve déplorable qu'on soit obligé de se battre avec une entreprise qui va fêter bientôt son 150^e anniversaire. Je trouve déplorable qu'on en soit rendu à devoir forcer E.B. Eddy à respecter le patrimoine...²⁴¹ ». On voit une manifestation d'une certaine appropriation patrimoniale identitaire de la part de la Ville de Hull, qui représente ses citoyens quand elle affirme qu'elle croit que le projet d'espace vert pour remplacer les bâtiments E.B. Eddy « [...] ne s'avère pas valable pour les contribuables, car ces structures font partie des derniers vestiges de l'histoire industrielle de Hull²⁴² ». Roch Cholette, président du comité de démolition de la Ville de Hull qui juge de la demande de démolition de la compagnie E.B. Eddy, affirme que ces bâtiments font partie des « [...] plus belles pièces de son patrimoine industriel²⁴³ ».

²⁴¹ Mathieu Turbide. « Ducharme contredit E.B. Eddy : Un rapport d'ingénieur confirme la sécurité de l'édifice controversé », *Le Droit*, 22 octobre 1998, p. 3.

²⁴² Martin Comtois. « Hull se donne plus de temps pour évaluer les demandes de démolition », *Le Droit*, 16 septembre 1998, p. 5.

²⁴³ « Hull s'intéresse à ses bâtiments historiques », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 5.

Juste avant la demande officielle d'E.B. Eddy pour la démolition de quelques-uns de ses bâtiments et au début du conflit, la Ville de Hull commandait une étude sur les éléments architecturaux d'E.B. Eddy. Produite en 1997 par les architectes Thompson Brandt, architectes, urbanistes et consultants en patrimoine, elle s'intitulait, *Le site E.B. Eddy, étude architecturale et historique*. Si nous nous fions aux conclusions et aux recommandations de cette étude, présentées plus haut, nous pouvons affirmer que la Ville de Hull adopte la position de cette étude à propos du besoin de conservation et de mise en valeur d'une grande partie des bâtiments et de leur structure industrielle et historique. La ville soutient cette étude et l'avait soumise à la compagnie E.B. Eddy pour leur transmettre les résultats. Dans une lettre d'E.B. Eddy adressée à la Ville de Hull, la compagnie réagit à cette étude en indiquant à la Ville que la condition de ses bâtiments n'est pas bonne et réplique par une étude effectuée par J.L. Richards and Associates Limited, qui estime des coûts de réparation importants²⁴⁴. Dans une réponse de la Ville du 19 novembre 1997, on mentionne la rencontre entre les représentants d'E.B. Eddy et de la Ville de Hull au sujet de l'avenir des bâtiments qui seront menacés quelques mois plus tard. Par un accord entre les deux parties, E.B. Eddy s'engage à ne pas effectuer une demande de démolition et la Ville, de son côté, doit soumettre une proposition de réutilisation de chaque bâtiment. La Ville s'engage à ne pas entreprendre les procédures pour la citation des bâtiments²⁴⁵. On voit ici une situation qui éclaire le conflit à propos de la démolition des bâtiments. On peut estimer que la Ville a fait une erreur en ne citant pas les bâtiments, ce qui aurait évité les conflits. Une citation par la Ville aurait conféré des valeurs identitaires aux bâtiments et au site des chutes des Chaudières. Par la suite, il aurait pu y avoir un classement par le MCCQ pour une meilleure protection et une valorisation à plus grande échelle.

²⁴⁴ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 22, B mill building audit 40049, Lettre de la Compagnie E.B. Eddy à la Ville de Hull du 3 novembre 1997.

²⁴⁵ Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Lettre de la Ville de Hull à la Compagnie E.B. Eddy du 19 novembre 1997.

5.4 La Commission de la capitale nationale

5.4.1 Des projets ambitieux pour le site des chutes des Chaudières

Bien que la CCN ne se soit pas impliquée dans le conflit entre la Ville de Hull et E.B. Eddy dans le cadre des bâtiments menacés sur le site des chutes des Chaudières, il reste que celle-ci démontre des intérêts ambitieux pour l'ensemble du site.

Avant la déclaration de E.B. Eddy à propos de la destruction de certains bâtiments, la CCN annonce ses projets d'avenir pour le site des chutes des Chaudières. Quand le conflit éclate entre la E.B. Eddy, la Ville de Hull et les organismes historiques et patrimoniaux, la CCN intervient à quelques reprises, mais est relativement absente dans la suite des événements.

La CCN affirme ses intentions de développer le site des chutes des Chaudières. Elle démontre une volonté de négocier avec la compagnie E.B. Eddy pour l'aménagement des terrains le long du boulevard Taché sur le site. Elle veut étudier la possibilité qu'E.B. Eddy cède ses terrains pour l'aménagement du site. Le président de la CCN, à cette époque, précise qu'un projet d'aménagement du lieu se mettra en place seulement si E.B. Eddy est d'accord, étant donné ses investissements récents dans ses installations²⁴⁶. Cette vision d'aménagement du secteur remonte au tout début des plans d'aménagement de la capitale nationale vue dans le plan Gréber. Le président de la CCN montre également une volonté de rendre accessible le site des chutes des Chaudières²⁴⁷. Toute cette vision entre dans le cadre du projet de la CCN échelonné jusqu'à 2050. Le plan est de transformer « [...] le site en parc national urbain, avec restaurants, boutiques, cafés et musées, mettant en valeur les vestiges de l'industrie forestière du secteur²⁴⁸ ». La volonté d'E.B. Eddy ne rejoint pas celle de la CCN

²⁴⁶ Renée Laurin. « La CCN ne renonce pas aux chutes de la Chaudières : Rencontre prévue avec E.B. Eddy cette semaine », *Le Droit*, 14 mai 1997, p. 7.

²⁴⁷ Annie Morin. « E.B. Eddy dit ce qu'il fera de ses édifices historique : Démolis pour faire place à un parc de la CCN ? », *Le Droit*, 28 mai 1998, p. 3.

²⁴⁸ Paul Gaboury. « La porte d'entrée doit rester debout : La démolition serait une erreur monumentale », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 22.

puisque le caractère industriel du lieu ne permet pas l'accès aux chutes, et la compagnie ne prévoit pas cesser ses activités.

C'est le 23 juin 1998, dans le cadre d'une entrevue accordée au journal *Le Droit*, que Marcel Beaudry, président de la CCN, démontre toute l'ambition pour le site des chutes des Chaudières. Il souhaite plaider la cause du site au fédéral étant donné que la conjoncture économique autorise le gouvernement fédéral à considérer les projets d'envergure. Il se croit capable de négocier et de convaincre les dirigeants d'E.B. Eddy de vendre des terrains sur le bord de la rivière. Il propose une acquisition progressive en pensant qu'en 25 ans tout le site des Chaudières appartiendra à la CCN²⁴⁹. Cette vision semble démontrer que la CCN prend la relève de la Ville de Hull avec un plan de développement beaucoup plus large et qui englobe tout le site. Elle démontre également l'ambition et la confiance qu'elle aurait à négocier avec E.B. Eddy alors que le dossier avec la Ville de Hull est difficile, seulement pour quelques bâtiments. De plus, la CCN, à ce moment-là, ne semble pas comprendre les ambitions d'E.B. Eddy de poursuivre ses activités industrielles sur le site et sans prévoir pour combien d'années.

5.4.2 Expression des valeurs récréotouristiques du site

Avant d'être au cœur du conflit entre la Ville de Hull et E.B. Eddy, le président Marcel Beaudry exprime, comme nous avons vu précédemment, un intérêt pour le site des chutes des Chaudières, mais, ce qui est important pour nous, un désintérêt pour son patrimoine industriel. « Je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens qui seraient contents de voir tomber ces vieilles bâtisses pour faire place à un beau terrain aménagé, un peu comme le Musée canadien des civilisations²⁵⁰ ». On parle ici des bâtiments qui étaient menacés de démolition le long du boulevard Taché. Non

²⁴⁹ Annie Morin. « Prêt à « plaider la cause » E.B. Eddy », *Le Droit*, 23 juin 1998, p. 21.

²⁵⁰ Renée Laurin. « La CCN ne renonce pas aux chutes de la Chaudières : Rencontre prévue avec E.B. Eddy cette semaine », *Le Droit*, 14 mai 1998, p. 7.

seulement la CCN ne semble pas accorder de valeur patrimoniale à ces bâtiments, mais elle prétend également que les démolir serait ce que la population souhaite. De plus, les éléments industriels ne semblent pas être inclus dans les plans de la CCN puisque le président soutient qu'il faut aussi convaincre Hydro-Québec de libérer le site de ses installations hydroélectriques²⁵¹, qui font également partie du patrimoine industriel de l'endroit. Pourtant, dans le plan du projet de parc urbain, on parle d'une « [...] mise en valeur des vestiges de l'industrie forestière du secteur²⁵² ». Les propos de Marcel Beaudry démontrent tout de même une attitude négative face à l'aspect industriel du lieu, ce qui entre dans le cadre des enjeux d'image du patrimoine industriel. Ses affirmations laissent supposer la volonté d'un retour à l'aspect naturel du site. Cette attitude ressemble à celle du plan Gréber, où l'on voulait éliminer toute trace du passé industriel dans le secteur.

On constate une absence de reconnaissance du patrimoine industriel du lieu de la part du président de la CCN. Pourtant, dans une publication de la CCN de 1988, *Si les Chaudières m'étaient contées*, on montre que l'histoire du site est le reflet de la grande histoire du Canada et que ce lieu doit être préservé et mis en valeur en tant que mémoire collective nationale pour les générations futures²⁵³. Il est également important de dire que « [...] les documents officiels de la CCN révèlent que l'usine de papier B est le deuxième bâtiment le plus ancien du site de la Chaudière. Seul le moulin Thompson-Perkins a été construit avant lui, en 1842, suivi de la glissoire à billots en 1839²⁵⁴ ».

Une fois la CCN ayant pris conscience de l'opposition à la démolition des bâtiments E.B. Eddy, elle change son discours à propos des bâtiments industriels. À ce moment-là, durant les événements, Marcel Beaudry mentionne plutôt vouloir garder les

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ Raymond Ouimet. « Les bâtiments E.B. Eddy », *Le Droit*, 22 mai 1998, p. 24.

²⁵⁴ Paul Gaboury. « La porte d'entrée doit rester debout : La démolition serait une erreur monumentale », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 22.

bâtiments : « Le public s'est prononcé en faveur de la préservation des édifices patrimoniaux et pour un meilleur accès public aux îles et aux chutes²⁵⁵ ».

En 1982, comme nous avons vu précédemment, une étude de Ken Desson & Associates est commandée par la CCN pour établir les conditions physiques des structures historiques du site des chutes des Chaudières. Comme dans le cas de la Ville de Hull et de son étude de Thompson–Brant, on attribue une haute valeur patrimoniale au site, en le considérant comme un lieu important dans le peuplement et l'économie de la région.

En conclusion, nous pouvons difficilement interpréter la position de la CCN à cette époque puisque le président Marcel Beaudry prône la démolition des bâtiments E.B. Eddy tout en présentant son projet de parc urbain sur le site des chutes des Chaudières, dont un volet comprend la mise en valeur du patrimoine industriel du site. Même si Marcel Beaudry change son discours selon lequel il ne souhaite plus démolir les bâtiments, il reste que peu de valeurs et significations ont été exprimées par la CCN durant cette période. On constate que le projet est concentré sur le développement urbain et l'accessibilité du site. C'est donc l'aspect récréatif et touristique qui prend le dessus, comme ce fut le cas pour les décisions de la Ville de Hull.

5.5 La Société d'histoire de l'Outaouais et les organisations qui la supportent

5.5.1 Défenseur du patrimoine régional et militant pour sa mise en valeur

Au moment de la demande d'E.B. Eddy à la Ville de Hull pour obtenir un permis de démolition, la SHO a réagi rapidement. Dès le début du conflit, la SHO adopte une attitude positive en démontrant le potentiel des bâtiments et les nombreuses possibilités de reconversions. Elle se dit :

²⁵⁵ Charles Thériault. « La CCN a toujours les mêmes visées : McConnell-Laramée et E.B. Eddy », *Le Droit*, 20 février 1999, p. 3.

[...] très imaginative, pourvu qu'un soutien financier et législatif soit accordé. En effet, ce ne sont pas les idées qui manquent : musée, édifice à bureaux, condominiums, boutiques, restaurants, marché, parc, centre communautaire, etc. Tout est envisageable [...] ²⁵⁶.

Pour le président de la SHO, Michel Prévost, historien et archiviste, il est inacceptable de démolir, et cette action serait une attaque au patrimoine ²⁵⁷. Il ajoute, pour souligner la rareté du patrimoine hullois toujours présent, que « [...] Le cimetière du patrimoine de l'Outaouais était déjà à pleine capacité de pierre noire. Il n'est pas question d'y creuser cette année une nouvelle tombe ²⁵⁸ ». La vision d'avenir pour le site des chutes des Chaudières de la SHO vient soutenir le potentiel muséologique du lieu, que nous avons déjà abordé dans le chapitre précédent avec l'exemple de la Pulperie de Chicoutimi.

Dans ce dossier, la SHO a l'appui de plusieurs organisations telles que Héritage Canada, le Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien, la Fédération des Sociétés d'histoire et l'AQPI. C'est par l'appel lancé par la SHO que plusieurs de ces organisations et des citoyens prononcent leur désaccord à la Ville de Hull ²⁵⁹. Nous allons voir plus loin la position citoyenne dans ces événements. Pour Michel Prévost :

L'enjeu est en réalité énorme puisqu'une première autorisation de démolition serait le prélude à la disparition progressive de plusieurs autres bâtiments patrimoniaux de ce secteur. Entre d'autres mots, cela créerait un dangereux précédent ²⁶⁰.

Pour la SHO, l'objectif n'est pas seulement de sauver les bâtiments de la destruction, mais de leur trouver une nouvelle vocation pour les mettre en valeur. Ainsi, comme l'a souligné aussi Pierre Gosselin, il est important de donner une fonction nouvelle

²⁵⁶ Annie Morin. « Faute de reconnaissance officielle pour la valeur patrimoniale du site, E.B. Eddy peut agir à sa guise », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 3.

²⁵⁷ Martin Comtois. « E.B. Eddy : L'opposition se montre timide », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 7.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ Annie Morin. « Démolition des édifices centenaires d'E.B. Eddy : Hull aurait reçu une dizaine de lettres d'opposition », *Le Droit*, 12 juin 1998, p. 4.

²⁶⁰ *Ibid.*

aux bâtiments. C'est au moment où la Ville de Hull recule, en septembre 1998, que la SHO démontre un plus fort intérêt de mobilisation et de « faire du bruit » pour s'opposer à la destruction²⁶¹. On voit ici une réelle initiative de mobilisation. Pour ne pas courir de risques et ne pas compter entièrement sur la Ville de Hull, dont les intérêts ne portent pas seulement sur la protection du patrimoine et qui est donc prête à faire des compromis, la SHO réclame un avis d'intention de classement auprès du MCCQ. Selon Michel Prévost, la Ville a une raison pour retarder sa prise de position dans le dossier. Pour illustrer le conflit entre la Ville de Hull et E.B. Eddy, Michel Prévost affirme qu'« On sent que les pressions d'E.B. Eddy sont très fortes. Puisque la volonté du début semble diluée²⁶² ». Ici, on témoigne du recul de la Ville de Hull face à la pression d'E.B. Eddy. Contrairement à la Ville, la SHO n'a pas besoin de satisfaire les intérêts d'E.B. Eddy. « L'avis de classement bloquerait toute tentative (juridique) de la E.B. Eddy de forcer la Ville de Hull à lui accorder un permis de démolition²⁶³ ». La SHO s'appuie sur plusieurs exemples pour démontrer les possibilités de mise en valeur de ce type de bâtiments : « Si on a trouvé un moyen de bâtir ces sites et de les développer ailleurs, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire de même en Outaouais²⁶⁴ ». Entre autres, elle cite l'exemple de la cité de l'énergie de Shawinigan, cas important au Québec de mise en valeur et interprétation du patrimoine industriel et énergétique. Une fois les bâtiments classés en décembre 2001, Michel Prévost réagit en affirmant que « C'est une belle victoire pour le patrimoine bâti et industriel de l'Outaouais²⁶⁵ ». C'est grâce à la SHO que les bâtiments E.B. Eddy ont été sauvegardés et classés. Cela soulève des enjeux de

²⁶¹ Annie Morin. « La Ville commence à faiblir : Démolition des édifices historiques d'E.B. Eddy », *Le Droit*, 9 septembre 1998, p. 1-2.

²⁶² Renée Laurin. « Hull demande de nouvelles études sur les édifices d'E.B. Eddy : La Société d'histoire réclamera un avis d'intention de classement », *Le Droit*, 7 octobre 1998, p. 3.

²⁶³ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy : l'avis d'intention de classement ne devrait pas tarder », *Le Droit*, 1^{er} décembre 1998, p. 14.

²⁶⁴ Sylvain St-Laurent. « La démolition des vieux bâtiments de E.B. Eddy serait un dangereux précédent », *Le Droit*, 3 septembre 1999, p. 4.

²⁶⁵ Patrick Duquette. « Les immeubles E.B. Eddy classés biens culturels et protégés », *Le Droit*, 14 décembre 2001, p. 5.

pouvoir dans le milieu municipal quant à la marge de manœuvre de la Ville en matière de protection du patrimoine, qui est surtout entre les mains du privé comme dans le cas d'E.B. Eddy. Cela démontre toute l'importance d'une politique patrimoniale municipale afin de se doter d'une loi permettant un meilleur contrôle de la Ville et des pressions des propriétaires détenant des éléments patrimoniaux ayant une étendue et des valeurs collectives. De plus, cela confirme l'importance de l'implication des citoyens dans la préservation du patrimoine.

5.5.2 Les valeurs et significations patrimoniales dans le mémoire présenté à la Commission des biens culturels

L'opposition de la SHO est forte au moment de l'annonce de la volonté de démolir les bâtiments E.B. Eddy. Elle réagit d'abord en affirmant qu' « Ils veulent démolir la plus vieille partie des bâtiments! Pourtant, c'est un témoignage des débuts industriels de Hull et de toute la région de la capitale nationale²⁶⁶ ». Les bâtiments E.B. Eddy « [...] sont situés au cœur même du berceau industriel et historique de l'Outaouais et ils sont indissociables de l'histoire ainsi que du patrimoine bâti et industriel de l'Outaouais²⁶⁷ ».

Le mémoire²⁶⁸ produit par la SHO pour être soumis à la Commission des biens culturels du Québec est un document qui témoigne des valeurs et significations des bâtiments ainsi que de l'ensemble du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. C'est un élément clé pour comprendre la vision que l'on a du patrimoine industriel du lieu au moment des événements menaçant les bâtiments E.B. Eddy. Les auteurs soutiennent dans ce mémoire que la SHO a obtenu l'appui, non seulement de

²⁶⁶ Annie Morin. « Les projets de démolition d'E.B. Eddy soulèvent des objections : La Ville de Hull pourrait refuser le permis », *Le Droit*, 29 mai 1998, p. 3.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ Michel Prévost. « Mémoire de la Société d'histoire de l'Outaouais présenté lors de l'audience publique de la Commission des biens culturels du Québec sur le classement du site historique de la E.B. Eddy de Hull », Hull, Québec, 15 septembre 1999, 8 p.

ses membres, mais aussi d'une centaine de citoyens et d'une douzaine d'organismes que nous avons mentionnés plus haut. La SHO ne s'implique pas seulement dans le but de protéger les bâtiments menacés de destruction, mais aussi dans un objectif plus large de sauvegarde de l'ensemble du site des chutes des Chaudières. Dans le mémoire, on exprime la valeur des bâtiments E.B. Eddy pour l'histoire et le patrimoine industriel. Le site est d'abord le cœur et le berceau industriel et historique de l'Outaouais, la compagnie E.B. Eddy ayant joué un rôle très important dans le développement de la Ville de Hull et de toute la région. Ces bâtiments sont les seuls vestiges du XIX^e siècle ainsi que des bâtiments centenaires et en pierre de l'Outaouais. Ce sont les plus anciens bâtiments de la E.B Eddy toujours debout. C'est dans ces bâtiments que l'on a retrouvé les premières machines à papier qui témoignent du statut de la compagnie E.B. Eddy comme étant l'une des plus grandes industries papetières du Canada. Cela fait de Hull, troisième ville au Québec au tournant du XX^e siècle, l'un des plus importants centres industriels du pays. Les valeurs patrimoniales industrielles du site des chutes des Chaudières dépassent largement les frontières de l'Outaouais. L'endroit porte des valeurs nationales québécoises et canadiennes. Eddy est reconnu comme un personnage d'importance nationale. Il a été l'un des entrepreneurs industriels les plus importants du XIX^e siècle. On voit ici que la SHO met l'accent sur les valeurs patrimoniales étendues à la sphère nationale, ce qui permet de favoriser l'intégration dans les biens classés du Québec. Nous allons voir dans la prochaine section les valeurs retenues par le MCCQ dans le classement de certains bâtiments d'E.B. Eddy.

Pour défendre la cause auprès de la Commission des biens culturels, on traite, dans le mémoire de la SHO, de la situation particulière du patrimoine bâti et industriel de l'Outaouais, considéré comme « massacré » au cours des dernières décennies : beaucoup d'éléments matériels ont disparu.

Enfin, le mémoire aborde la mise en valeur des bâtiments et du site. Une fois les bâtiments protégés, la SHO propose une collaboration entre plusieurs acteurs

importants de la région pour trouver une réutilisation soit industrielle par la compagnie E.B. Eddy soit une autre vocation, en citant des exemples canadiens et québécois de réutilisation commerciale et culturelle. On soulève le fait que peu de biens patrimoniaux de l'Outaouais sont classés par le gouvernement du Québec et qu'aucun d'entre eux n'est du type industriel. Cette situation du patrimoine industriel témoigne non seulement du manque de valorisation du patrimoine régional en Outaouais, mais aussi de la situation particulière de ce patrimoine. C'est un type de patrimoine sous représenté au Québec comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

Ainsi, ce mémoire permet d'analyser la façon dont la SHO a défendu le patrimoine auprès de l'audience publique de la Commission des biens culturels afin d'évaluer la possibilité de classement des bâtiments E.B. Eddy. Il soulève et permet de faire un résumé des valeurs et significations patrimoniales du site des chutes des Chaudières et plus particulièrement de ses bâtiments industriels. Il permet de constater que, malgré l'effort dans le dossier des bâtiments menacés, le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières n'a toujours pas fait l'objet de mise en valeur et notamment d'une muséalisation active de son patrimoine industriel *in situ*. Les bâtiments ont été, jusqu'à tout récemment, la propriété de E.B. Eddy-Domtar. Sans l'accord du propriétaire, aucune mise en valeur n'était possible. Le statut de patrimoine culturel du Québec classé et protégé n'a qu'un pouvoir législatif concernant la préservation. Malgré ce fait, comme nous l'avons vu précédemment, la détérioration des bâtiments industriels s'accélère une fois que les installations n'ont plus de fonction et qu'elles se retrouvent en état de friche. Pourquoi n'y a-t-il alors pas eu de mise en valeur après le classement des bâtiments pour au moins empêcher l'accélération de leur détérioration ?

5.6 Le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Commission des biens culturels

Comme nous avons vu dans le chapitre précédent, le MCCQ compte parmi ses mandats le classement et la protection du patrimoine culturel (« biens » culturels à l'époque). Certains patrimoines peuvent ainsi accéder à une protection étatique et législative par la *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec (*Loi sur les biens culturels* du Québec à l'époque). Le statut officiel garanti par le MCCQ va mettre un terme au conflit entre la E.B. Eddy et la Ville de Hull. Il ne restera aucune option à E.B. Eddy pour démolir de ses bâtiments.

Nous avons mentionné antérieurement que le MCCQ est intervenu davantage dans le cadre de la Commission des biens culturels, qui avait à évaluer l'avis d'intention de classement des bâtiments E.B. Eddy. Toutefois, il est intéressant de soulever l'intervention du MCCQ au moment de la demande de démolition, avant même que la Commission n'évalue la demande de classement. Au début du conflit, *Le Droit* avait déjà soulevé les commentaires du MCCQ au sujet de l'absence de statut patrimonial officiel, ce qui augmentait la menace envers les bâtiments E.B. Eddy.

De plus, nous avons vu qu'en 1997, un accord informel entre E.B. Eddy et la Ville de Hull a amené la Ville à ne pas entamer le processus de citation du bâtiment. Comme un permis de démolition ne peut être évalué en même temps qu'une citation par la municipalité, il doit y avoir intervention d'une plus haute instance comme le MCCQ pour bloquer toute tentative d'intervention sur les bâtiments. Le directeur régional du MCCQ, Éric Soucy, affirme, qu'« Il faut trouver une vocation qui va intéresser plusieurs niveaux de gouvernement et les encourager à délier les cordons de la bourse. C'est une question d'argent et d'utilisation²⁶⁹ ». Voilà une piste qui peut expliquer l'absence de mise en valeur du patrimoine industriel sur le site des chutes des Chaudières et plus particulièrement l'absence d'intervention de mise en valeur sur

²⁶⁹ Annie Morin. « Faute de reconnaissance officielle pour la valeur patrimoniale du site, E.B. Eddy peut agir à sa guise », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 3.

les bâtiments depuis qu'ils sont classés et protégés par la *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec. D'autant plus que le classement n'est pas accompagné de possibilité de subventions de la part du MCCQ²⁷⁰.

Au cours de l'audience publique de la Commission des biens culturels du Québec, Éric Soucy témoigne que « [...] les bâtiments sont en pierre, ce qui est peu fréquent aujourd'hui » et que le « style second empire » est un bel « [...] exemple du langage architectural de la seconde moitié du XIX^e siècle²⁷¹ ».

5.6.1 Valeurs et significations patrimoniales retenues dans le classement par la Commission des biens culturels

Dans le *Répertoire du patrimoine culturel* du Québec, sont mises en avant les valeurs et significations des bâtiments E.B. Eddy classés et protégés sur des bases historiques et architecturales. Elles sont moins ancrées dans la réalité des significations locales et régionales, mais davantage sur l'histoire de la compagnie E.B. Eddy et de l'évolution de ses installations :

Au cours des années 1850, Ezra Butler Eddy (1827-1906) [...] loue des bâtiments appartenant à la succession de Wright, avant de les acquérir un à un entre 1866 et 1883. Il fonde une manufacture d'allumettes, première fabrique de ce genre au Canada. Il se met ensuite à produire des chaudières et des haches, puis établit une scierie. Alors que le marché du bois scié faiblit, il se lance dans la production de papier, utilisant d'abord la pâte à papier mécanique, puis la pâte à papier chimique. La compagnie manufacturière E. B. Eddy, constituée juridiquement en société par actions en 1886, est le principal employeur de la ville durant plusieurs décennies. Les édifices 1, 2, 3 et 6 témoignent de l'histoire de cette entreprise ayant occupé le site pendant plus d'un siècle. L'édifice 1 est érigé sur un lot acheté en 1883 par Eddy à Charles B. Wright. Le bâtiment, vraisemblablement construit entre 1884 et 1889, abrite à l'origine le mélangeur B [...] Les édifices E.B. Eddy rappellent donc

²⁷⁰ Patrick Duquette. « Les immeubles E.B. Eddy classés biens culturels et protégés », *Le Droit*, 14 décembre 2001, p. 5.

²⁷¹ Patrice Gaudreault. « E.B. Eddy ne veut plus démolir : Les bâtiments seraient rénovés et transformés en entrepôts », *Le Droit*, 16 septembre 1999, p. 5.

différentes activités de l'entreprise du même nom, l'un des principaux moteurs du développement industriel et économique de la région²⁷².

La Commission des biens culturels attribue également des valeurs architecturales :

Les édifices E.B. Eddy [...] constituent un rare exemple d'architecture industrielle en pierre. Ces édifices sont reconstruits en pierre, un matériau choisi pour son ininflammabilité, après avoir été détruits par un incendie qui a rasé plusieurs bâtiments en bois de l'entreprise. À l'époque, c'est surtout la brique, un autre matériau résistant aux flammes, qui est utilisée dans l'architecture industrielle, en raison de son coût inférieur à celui de la pierre. Peu d'immeubles industriels en pierre subsistent au Québec. Les édifices E.B. Eddy présentent également un caractère exceptionnel en raison de l'utilisation d'éléments issus du style Second Empire dans l'architecture industrielle. Ce style apparaît en France sous le règne de Napoléon III. Au Québec, il se traduit essentiellement par l'utilisation d'un toit mansardé et d'une ornementation classique. Il est surtout associé à l'architecture institutionnelle et résidentielle. Les édifices E.B. Eddy présentent plusieurs éléments associés à ce style, notamment une toiture mansardée percée de lucarnes, des chaînes d'angle en pierre de taille et des clés au-dessus des ouvertures. Ces bâtiments se distinguent donc des autres constructions industrielles de l'époque par leur matériau et le style choisi²⁷³.

Nous constatons ici que les valeurs et significations retenues par le MCCQ sont davantage liées à l'histoire de la compagnie E.B. Eddy, à l'évolution de ses infrastructures et à l'unicité architecturale de ses bâtiments. Quelles sont les valeurs et significations exprimées par les citoyens de la région, ainsi que par les éditorialistes du journal *Le Droit* ?

5.7 Les citoyens de la région

5.7.1 L'expression des valeurs et significations patrimoniales locales

Nous arrivons au cœur de notre analyse. Il s'agit de l'appropriation identitaire par les citoyens du site des chutes des Chaudières et des éléments industriels qui le

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ *Ibid.*

composent. Nous avons vu que plusieurs acteurs (à l'exception de la compagnie E.B. Eddy) expriment plusieurs valeurs et significations identitaires envers le patrimoine industriel du lieu. Jusqu'à présent, nous avons constaté un important intérêt porté à la préservation et à la volonté d'une mise en valeur du patrimoine industriel du site.

Raymond Ouimet, historien, a exprimé son opinion à titre de citoyen au sujet des bâtiments E.B. Eddy. Pour lui, la destruction des vestiges des chutes des Chaudières s'est effacée de la mémoire, l'histoire ouvrière de l'Outaouais²⁷⁴. Un autre citoyen affirme que ces bâtiments sont « [...] un symbole de la vie ouvrière où plusieurs Hullois ont sué à grosses gouttes²⁷⁵ ». L'association des résidents du quartier Wright démontre l'importance historique de cette compagnie locale et de son caractère éminemment patrimonial pour la ville de Hull²⁷⁶. On ajoute que « [...] les usines Eddy furent la pierre angulaire du développement économique hullois pendant une très longue période²⁷⁷ ». De plus, les industries du bois et du papier sont indissociables de l'histoire de Hull. On lie le site des chutes des Chaudières à des caractéristiques historiques telles que les grands feux, le flottage de bois et à la place que E.B. Eddy a occupée dans la vie de la plupart des familles hulloises²⁷⁸.

Un autre lecteur s'affirme en accusant E.B. Eddy d'avoir une « [...] attitude égoïste et philistine de capitaliste sauvage²⁷⁹ ». Pour lui, être une bonne entreprise citoyenne signifie collaborer avec les organismes qui veulent mettre en valeur le site. On parle ici de la responsabilité sociale de l'entreprise envers son milieu. Les bâtiments et le site représentent « [...] cette ville et cette région qui s'est distinguée pendant 150 ans par l'industrie du bois et du papier, une entreprise enrichie grâce au labeur de huit générations de travailleurs de l'Outaouais (surtout francophones du côté québécois) »

²⁷⁴ Raymond Ouimet. « Les bâtiments E.B. Eddy », *Le Droit*, 22 mai 1998, p. 24.

²⁷⁵ Martin Comtois. « E.B. Eddy : L'opposition se montre timide », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 7.

²⁷⁶ Stéphane Roberge. « Une question de fierté et de respect », *Le Droit*, 13 juin 1998, p.24.

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ Claude Morisset. « Attitude philistine de E.B. Eddy », *Le Droit*, 23 octobre 1998, p. 30.

et « [...] un des derniers vestiges du patrimoine hullois²⁸⁰ ». Cette affirmation démontre le rôle social des compagnies envers leur milieu et la communauté dont elles font partie. Il est intéressant de noter l'argument inusité de l'auteur, selon lequel le gouvernement du Québec serait actionnaire de Domtar, le nouveau propriétaire d'E.B. Eddy. Donc les citoyens en sont en partie propriétaires.

Pour un autre citoyen, c'est la mémoire du personnage d'E.B. Eddy qui est menacée par la démolition des bâtiments. Il reproche à la compagnie de ne pas honorer la mémoire de l'homme. C'est un personnage historique qui est le « père fondateur » de la compagnie et a aidé à « [...] bâtir et à enrichir l'Outaouais. [...] Ezra Butler Eddy était un visionnaire, un homme de cœur et de raison qui a tout mis en œuvre pour que les gens de la région et d'ailleurs puissent mener une vie convenable. [...] En 1998, il ne reste plus rien de sa mémoire chez nous, pas une once de fierté ancestrale. [...] Les bâtiments menacés de démolition sont l'œuvre d'un bâtisseur²⁸¹ ».

On constate donc que, chez les citoyens, ce sont les valeurs et significations locales qui dominant. Nous sommes donc face à une appropriation identitaire populaire centrée sur l'ouvrier et les événements historiques qui ont touché les Hullois et qui faisaient partie de leur quotidien et de leur paysage. On voit une certaine différence entre les valeurs retenues par le MCCQ et celles exprimées par les citoyens. Le MCCQ parle plus d'un patrimoine régional ainsi que de l'histoire de la compagnie et de ses infrastructures industrielles au fil du temps. Du côté des citoyens, on exprime davantage des valeurs et significations locales qui touchent le monde ouvrier et le quotidien des Hullois qui tourne autour du site des chutes des Chaudières et de ses activités.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ Théo C. Martin. « E.B. Eddy : tel un enfant ingrat... », *Le Droit*, 30 novembre 1998, p. 14.

5.7.2 Image négative projetée par les bâtiments E.B. Eddy

Rares sont les cas où des citoyens expriment leur accord pour la démolition des bâtiments. Dans un cas, un citoyen est en faveur de la démolition et propose une solution pour la mise en valeur. « Personnellement, je trouve ce mur d'une atrocité déplorable. Quand l'annonce a été faite comme quoi le mur sera démoli, un léger soupir de soulagement m'a envahi²⁸² ». Il propose de garder une partie du mur telle une ruine et de placer une vieille machine à papier ainsi qu'une plaque d'interprétation. « Je crois qu'une ruine quelconque attire beaucoup plus qu'un mur désuet²⁸³ ». Nous avons démontré à plusieurs reprises au cours de ce mémoire l'image négative associée au patrimoine industriel. Ici un exemple concret de la réponse d'un citoyen est basé sur des critères esthétiques. On voit aussi la préférence pour une ruine plutôt que pour un bâtiment, ce qui témoigne d'une vision romantique en matière de formes de mise en valeur du patrimoine.

5.7.3 Des visions muséales pour les bâtiments E.B. Eddy et le site des chutes des Chaudières

Deux interventions de lecteurs dans la section « Forum » font mention du potentiel muséal des bâtiments E.B. Eddy et du site qu'ils occupent. Un citoyen d'Aylmer pense que la solution au conflit entourant l'avenir des bâtiments industriels E.B. Eddy est de créer un musée-usine de l'industrie du papier. On y exposerait le processus de fabrication du papier. « L'industrie du papier et de l'imprimerie sont des traditions importantes de notre civilisation et sont méconnues du public²⁸⁴ ». Pour lui, c'est une solution qui satisferait toutes les parties :

²⁸² Yves Simoneau. « Détruire le mur », *Le Droit*, 12 septembre 1998, p. 20.

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ Antoine Normand. « Ancien édifice E.B. Eddy : Un musée-usine : pourquoi pas ? », *Le Droit*, 20 octobre 1998, p. 21.

Pour la Ville de Hull, simplement s'opposer à la démolition de l'édifice, c'est exercer une forme d'expropriation qui ne fera qu'envenimer les relations avec une entreprise citoyenne importante²⁸⁵.

Les valeurs exprimées par l'auteur sont ici affirmées à travers sa vision de mise en valeur très ambitieuse du bâtiment en question et du site qu'il occupe. Le lieu a une valeur muséale, culturelle et récréative: il propose des thématiques, une mise en espace d'expositions et une interprétation du pouvoir hydroélectrique provenant des chutes. Il imagine une mise en valeur intérieure et extérieure du bâtiment musée. Il propose l'incorporation du train de Wakefield pour aller à d'autres destinations, un parcours pédestre longeant la rivière et les chutes ainsi qu'un café avec terrasse aux abords du paysage des chutes. La proposition de ce citoyen est pertinente. Cependant, il est plutôt difficile de conjuguer musée et maintien des activités industrielles productives. Cette intervention d'un citoyen permet de démontrer l'appropriation identitaire liée aux sites et bâtiments industriels. Encore une fois, ce ne sont pas les idées qui manquent pour mettre en valeur cet espace industriel. Seulement, elles nécessitent la participation, la collaboration et l'intérêt de la compagnie E.B. Eddy et des autres acteurs pour le projet. Comme nous l'avons vu, l'intérêt patrimonial pour E.B. Eddy envers ses bâtiments est très faible, ce qui met un frein à toute initiative, aussi originale et faisable soit-elle.

Pour un autre citoyen de Hull, l'idée d'un musée est une nouvelle vocation qui permettrait de combler le manque de reconnaissance du patrimoine hullois et régional, compte tenu des nombreuses démolitions au cours des années passées. Il propose un projet qui satisferait à la fois E.B. Eddy et la Ville de Hull. Selon lui, E.B. Eddy a une responsabilité morale face à la communauté. Il est question de redonner aux Hullois accès à la rivière des Outaouais en démolissant la vieille partie de la bâtisse et en conservant l'autre pour en faire le musée Jos-Montferrand, qui raconterait et perpétuerait l'histoire des bâtisseurs d'ici grâce à l'industrie du bois. Jos Montferrand est un héros légendaire de l'industrie du bois dans la région de

²⁸⁵ *Ibid.*

l'Outaouais. Sa force et sa taille impressionnantes l'ont rendu célèbre²⁸⁶ et il est devenu une icône de la culture et de l'identité canadienne françaises. Plusieurs de ses exploits se sont déroulés à proximité du site des chutes des Chaudières, notamment la légendaire bataille contre les Shiners irlandais sur le pont Union (actuellement le pont Chaudières). Il est un symbole marquant dans l'industrie du bois en Outaouais.

Malgré toute la bonne volonté de ce projet, le compromis dont parle l'auteur ne démontre pas ce qu'E.B. Eddy peut en tirer, à part la démolition du bâtiment qu'il souhaite déjà raser. La compagnie perdrait le bâtiment numéro 6, transformé en musée, alors que son propriétaire vient tout juste d'investir des sommes importantes dans le bâtiment. Il ne suffit pas de soulever l'argument de la responsabilité sociale de la compagnie envers son milieu, car son mandat est exclusivement lié à la rentabilité et à la productivité. Cependant, ce qui est pertinent ici est de démontrer qu'il y a une appropriation identitaire au site : « Les machines à papier se sont arrêtées, elles étaient trop usées et les derniers ouvriers ont baissé les bras; seules les pierres sont demeurées, vestige d'une autre époque²⁸⁷ ». Cette appropriation identitaire va jusqu'à démontrer un intérêt pour l'interprétation et la transmission du patrimoine industriel local et régional. De plus, on constate une volonté de transmettre le patrimoine au touriste, ce qui montre une fierté locale pour le patrimoine industriel et historique ainsi qu'une volonté de le partager.

²⁸⁶ Michel Prévost. « Jos Montfrand, figure légendaire de l'Outaouais », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-670/Jos_Montferrand,_figure_l%C3%A9gendaire_de_l%E2%80%99Outaouais.html#.VYRT2IVVikq (page consultée le 19 juin 2015).

²⁸⁷ Normand Harrington. « Mise en valeur de l'usine désaffectée de E.B. Eddy : Un compromis qui ferait deux gagnants », *Le Droit*, 10 novembre 1998, p. 21.

5.7.4 La position éditorialiste du journal *Le Droit* sur l'avenir des bâtiments E.B. Eddy

Deux éditoriaux ont été consacrés par *Le Droit* au sujet des bâtiments menacés durant la période que nous analysons. Celui du 30 mai est une prise de position de Paul Gaboury contre la démolition des bâtiments. Il soulève l'importance patrimoniale de ce bâtiment malgré sa laideur : « La laideur du bâtiment n'enlève rien à sa valeur patrimoniale²⁸⁸ » et déplore la rareté du patrimoine bâti de Hull :

Les bâtiments patrimoniaux y sont de plus en plus rares, plusieurs ayant été démolis ou incendiés. Les immeubles représentatifs du patrimoine hullois ne se retrouvent plus que sur des photos. La plupart ne sont plus qu'un souvenir dans les archives de la Ville²⁸⁹.

Il propose une vocation : « Une fois retapé, l'immeuble pourrait servir [...] de musée de l'industrie forestière [...]»²⁹⁰. Enfin, selon lui, il y a un manque de volonté politique :

La CCN [...] pourrait démontrer son sérieux dans le projet en se portant à la défense de ce bâtiment vieux de presque 130 ans, comme elle l'a fait dans le passé en investissant des sommes considérables dans la sauvegarde de bâtiments sur l'artère Sussex et dans les environs du parlement. L'expertise est là; il manque toutefois la volonté politique pour reconnaître enfin l'importance de ce vestige du patrimoine national²⁹¹.

Ces propos de Paul Gaboury soulèvent également les enjeux liés au choix patrimonial. Certains types de patrimoine peuvent être privilégiés au détriment d'autres. Même si les valeurs sont importantes, cela ne veut pas dire qu'il y aura investissement dans la mise en valeur. Parfois, ce sont des choix politiques qui motivent la mise en valeur d'un patrimoine.

²⁸⁸ Paul Gaboury. « La porte d'entrée doit rester debout : La démolition serait une erreur monumentale », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 22.

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ Paul Gaboury. « La porte d'entrée doit rester debout : La démolition serait une erreur monumentale », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 22.

Dans l'éditorial de Murray Maltais du 10 septembre 1998, on évoque l'apparence du mur des bâtiments menacés de destruction. En transparait une perception esthétique négative du mur : « il est laid », « c'est le plus laid », « son allure n'inspire aucun élan de cœur », « bâtisse en très mauvais état, qui gêne la circulation, déguise le paysage et que la papetière considère, non sans raison, comme une nuisance », « mur lépreux », « l'architecture ne paie pas de mine²⁹² ». L'auteur démontre tout de même les raisons pour lesquelles il est important de garder ces bâtiments malgré leur laideur. D'abord, parce qu'il ne reste pas grand-chose du patrimoine bâti à Hull, la majorité ayant été rasée au cours des dernières décennies. Ensuite, parce que c'est le lieu de naissance de la ville de Hull et de la région de l'Outaouais. Enfin, parce que c'est un des lieux de naissance du syndicalisme au Québec. On démontre ici que le patrimoine va au-delà de l'esthétisme. La perception négative du patrimoine industriel est ici soulignée. De ce fait, le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières ne fait pas exception à une caractéristique universelle de ce type de patrimoine.

5.8 Une appropriation mémorielle et identitaire relative

Nous avons constaté que les intérêts sont différents selon les acteurs. Étant donné que les parties en présence sont une compagnie, des institutions, des organismes et des citoyens, il est évident que les opinions, les valeurs et les significations patrimoniales exprimées sont divergentes dans les détails, mais convergentes d'un point de vue plus global. Selon les acteurs, il y a plus de flexibilité dans les interventions possibles sur les bâtiments E.B. Eddy et sur le site, comme pour les citoyens, la SHO et la Ville de Hull, cette dernière se montrant néanmoins plus prudente.

En général, on peut dire, en comparant les acteurs, que du côté de la compagnie E.B. Eddy, on perçoit une philosophie typique d'une entreprise. Elle est peu impliquée

²⁹² Murray Maltais. « Le mur : il est laid mais c'est notre patrimoine », *Le Droit*, 10 septembre 1998, p.16.

dans la communauté, et son intérêt premier est la poursuite de ses activités productives de façon à ce qu'elle soit la plus rentable possible. Par exemple, au cours des événements, les dirigeants d'E.B. Eddy ont souvent exprimé des arguments par rapport à l'inutilité des bâtiments pour la compagnie. De plus, lorsqu'ils s'expriment au sujet du patrimoine, c'est pour souligner l'absence de valeur patrimoniale, ou, quand ils attribuent des valeurs patrimoniales, c'est pour satisfaire la Ville et les citoyens. Ils affirment ne pas être des gens de patrimoine, mais une compagnie de production industrielle.

Pour la Ville de Hull, nous observons une expression plutôt libre des élus et fonctionnaires, mais ils sont obligés, par leur fonction municipale, de juger par rapport aux lois et règlements municipaux. Par exemple, étant donné l'absence de statut patrimonial des bâtiments, le comité de démolition doit évaluer la demande de permis de démolition strictement par rapport au projet de remplacement. Aussi, on parle souvent à la Ville de critère « récréotouristique » alors que l'argument principal justifiant la sauvegarde est d'ordre patrimonial. La priorité de la Ville est souvent accordée aux sports, aux loisirs et au tourisme, comme en témoigne son recul dans le dossier sur les bâtiments E.B. Eddy où le patrimoine n'est pas parmi les priorités. Il faut dire qu'à cette époque il n'existe pas de politique patrimoniale municipale. Ainsi, malgré sa volonté de préserver le patrimoine hullois, la Ville de Hull doit aussi prendre en considération une de ses plus importantes entreprises, la compagnie E.B. Eddy. Nous avons quand même pu faire ressortir des opinions parfois très conflictuelles. Par exemple, lorsque le maire Yves Ducharme accuse les dirigeants d'E.B. Eddy d'être en guerre contre le patrimoine.

Pour ce qui est de la CCN, nous pouvons faire ressortir une contradiction entre les valeurs patrimoniales du site des chutes des Chaudières exprimées dans nombre de leurs publications et les propos de Marcel Beaudry qui affirme, au début des événements, être en accord avec la démolition. Il ajoute qu'il est convaincu que la population souhaite aussi la démolition. De plus, au même moment où il soutient la

démolition, il présente le plan du parc urbain, qui comprend un volet de mise en valeur du patrimoine industriel. Comme pour la Ville de Hull, la CCN mise sur l'aspect récréotouristique, qui prend le dessus sur le patrimoine dans son discours.

C'est davantage du côté de la SHO, des citoyens et des éditorialistes que l'on trouve une plus grande expression des valeurs et significations, pouvant cependant varier selon les points de vue personnels. On y voit une étendue des valeurs de ce patrimoine jusqu'à l'Est ontarien, où de nombreux travailleurs franco-ontariens ont travaillé à la E.B. Eddy. On constate également une expression à plusieurs échelles (locale, régionale, nationale) des valeurs et significations liées au patrimoine industriel du site. Chez les citoyens, on attribue davantage de valeurs locales, étant donné qu'ils côtoient le site faisant partie de leur paysage quotidien. Pour ce qui est de la SHO, elle met en avant des valeurs globales. Elle accentue l'importance de sa valeur nationale québécoise et canadienne. On peut expliquer cette situation puisque, devant le conflit entre la Ville de Hull et E.B. Eddy, la SHO souhaite sauver les bâtiments en les faisant classer par le MCCQ. Ainsi, pour qu'il y ait classement provincial, les valeurs doivent avoir une résonance à plus grande échelle qu'une citation municipale. La SHO doit mettre toutes les chances de son côté pour faire classer les bâtiments par le MCCQ, étant donné qu'il est impossible de les faire citer par la municipalité. En outre, certains citoyens donnent davantage de solutions ambitieuses et surtout des propositions non seulement de sauvegarde, mais également de muséalisation du patrimoine industriel, des bâtiments E.B. Eddy et du site des chutes des Chaudières. Ceci témoigne d'un attachement identitaire au lieu mais aussi d'une volonté de se l'approprier davantage par sa mise en valeur et sa muséalisation. Cependant, de façon générale, on exprime la volonté de pouvoir accéder au site.

Parmi les valeurs les plus exprimées, il y a la rareté, non seulement par rapport au caractère unique du site, mais aussi par rapport aux autres bâtiments industriels de la même époque. Les bâtiments sont considérés comme étant parmi les derniers vestiges historiques et industriels hullois. C'est souvent un sentiment de tristesse qui

s'exprime devant les risques qu'un autre vestige du patrimoine bâti de Hull et de l'Outaouais disparaisse. Les menaces de démolition des bâtiments E.B. Eddy font resurgir les souvenirs des dernières décennies pendant lesquelles plusieurs éléments patrimoniaux importants ont disparu par le feu ou la démolition. De plus, on affirme souvent que le site des chutes des Chaudières est le « cœur », la « pierre angulaire », le « centre », le « noyau », le « berceau » ou le « lieu de naissance » du développement social et économique de la région et que la vie des ouvriers et des familles hulloises a été liée aux activités industrielles de la compagnie E.B. Eddy pendant plus d'un siècle. Cette caractéristique centrale de plusieurs aspects de l'histoire et du développement de Hull et de l'Outaouais témoigne de son importance hautement patrimoniale pour son environnement immédiat et pour toute la région.

Aucune valeur et signification universelle associée au patrimoine industriel n'a été exprimée dans ce dossier. Nous avons étudié les valeurs et significations universelles du patrimoine industriel avec le travail du TICCIH. Par exemple, des sites industriels tels que les chutes des Chaudières sont un exemple de la révolution industrielle et des conditions de travail qui en découlent. La révolution industrielle représente également une révolution technologique rapide et un bouleversement des modes de vie en peu de temps. L'absence d'expression de ces valeurs plus universelles témoigne d'une appropriation identitaire locale du patrimoine par les citoyens dans laquelle ils s'identifient. Tous les citoyens natifs de la région ont des proches ou connaissances qui ont travaillé chez E.B. Eddy. Ils ont une proximité physique et mémorielle avec le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Bien que l'endroit ne soit pas accessible, il fait tout de même partie du paysage culturel et témoigne de l'importance du lieu dans le quotidien, ce qui crée une appropriation identitaire et mémorielle symbolique.

Bien que les limites de cette recherche ne permettent pas de démontrer l'ampleur et l'étendue de l'appropriation identitaire au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, nous avons tout de même démontré qu'il y a une appropriation identitaire

exprimée par l'opposition citoyenne à la démolition et par l'expression des valeurs et significations multiples s'y rattachant. De plus, on retrouve peu de soutien de la part des citoyens et des organismes de la région envers la demande de la compagnie E.B. Eddy pour la démolition de ses bâtiments patrimoniaux.

CONCLUSION

6.1 Retour sur la problématique et la démarche méthodologique

L'histoire industrielle du site des chutes des Chaudières est intimement liée à l'histoire et au développement de l'Outaouais et, plus particulièrement, de la ville de Hull. Cette industrialisation de 150 ans se distingue par un ensemble industriel qui s'étend sur le Vieux-Hull et qui se caractérise par la ville industrielle, jusqu'à la désindustrialisation partielle du secteur dans les années 1970. Les espaces d'activité productive du lieu, en bordure de la rivière des Outaouais et des chutes, et ses installations hydroélectriques sont intimement liés à la proximité d'un quartier ouvrier fournissant la main-d'œuvre. Le développement du lieu et de toute une localité témoigne de la révolution industrielle ayant engendré l'industrialisation massive des villes et qui a été accompagnée d'une urbanisation accélérée, conséquence de la demande croissante de main-d'œuvre. Le site des chutes des Chaudières est à l'époque le pôle central du développement économique, démographique, social et culturel de la région, mais surtout de Hull. Le réaménagement du Vieux-Hull par l'établissement d'édifices de la fonction publique et d'infrastructures est ensuite venu bouleverser le tissu social urbain de ce quartier d'origine ouvrière. Comme ce lieu patrimonial s'est retrouvé en friche en raison de l'arrêt des activités industrielles en 2007, nous nous sommes interrogés sur l'avenir de son patrimoine industriel. Pourquoi le site des chutes des Chaudières n'a-t-il pas été mis en valeur ?

Le site des chutes des Chaudières a été étudié sous l'angle du patrimoine industriel. Les caractéristiques propres de ce dernier ainsi que ses enjeux particuliers en milieu urbain ont pu être analysés par rapport à l'exemple concret de la problématique patrimoniale du site. L'industrie est associée négativement à une époque charnière de notre société et soulève des enjeux quant à la préservation, la valorisation et la

transmission des nombreuses valeurs et significations patrimoniales qu'elle incarne. C'est d'abord par une prise en compte de ses valeurs, de ses significations, de ses enjeux et de ses particularités que nous avons pu comprendre la notion de patrimoine industriel, de sa reconnaissance et de sa valorisation globale.

Les concepts de mémoire et d'identité, dans une perspective d'espace patrimonial, ont contribué à comprendre davantage les enjeux d'affirmation et d'appropriation identitaire et patrimoniale d'un tel lieu. Plus particulièrement, nous avons pu constater les implications dans le cas du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, avec ses enjeux et caractéristiques régionaux et locaux propres. Nous nous sommes ainsi interrogés sur l'aspect mémoriel et identitaire du lieu patrimonial industriel, ainsi que sur l'attachement et l'appropriation qu'on lui porte.

Afin de nourrir notre réflexion sur la situation du site des chutes des Chaudières du côté québécois, nous nous sommes demandé quel est l'état de la reconnaissance et de la valorisation de ce patrimoine au Québec à travers sa patrimonialisation et muséalisation. Ainsi, pour ancrer notre cadre théorique dans une perspective québécoise, nous avons évalué la situation du patrimoine industriel au Québec en suivant l'évolution de la notion de patrimonialisation et de muséalisation entre 1985 et 2009. Nous avons soulevé, entre autres, l'enjeu concernant l'image négative portée au patrimoine industriel. De plus, les exemples de muséalisation du patrimoine industriel, et particulièrement celui du site de la Pulperie de Chicoutimi, ont permis de prendre conscience des possibilités muséales de ce patrimoine. Nous avons démontré que le site des chutes des Chaudières possède les caractéristiques nécessaires pour être l'objet d'une muséalisation *in situ* de son patrimoine industriel. Nous avons ainsi pu mettre en avant le potentiel muséal du lieu.

De plus, suite à ces constats, nous avons voulu savoir quel intérêt la population régionale et locale avait envers le patrimoine industriel du site. Quelles étaient les valeurs et significations exprimées ? Existe-t-il une appropriation identitaire au patrimoine industriel du site ? Par l'analyse de l'expression d'acteurs régionaux et

locaux au sujet de l'intérêt porté au patrimoine industriel du secteur ainsi que des valeurs et significations patrimoniales qu'ils lui attribuent, nous avons pu confirmer leur intérêt pour le patrimoine du lieu. C'est au cours d'une période charnière concernant l'avenir du site, entre 1998 et 2001, que certains bâtiments patrimoniaux sont menacés de destruction. Nous avons pu définir à travers les acteurs, les raisons pour lesquelles le site des chutes des Chaudières n'a pas été mis en valeur.

6.2 Résultats de recherche

Après les années 1970, une désindustrialisation suit la crise économique. Les bouleversements socio-économiques provoqués par celle-ci ont engendré une perte de repères chez les habitants, dont la vie tournait autour de l'usine. Les événements de 1997 à 2001 entourant l'opposition à la menace de démolition du patrimoine bâti du site des chutes des Chaudières constituent une manifestation d'une quête d'identité face à la disparition massive des vestiges du passé, provoquée par la désindustrialisation et le réaménagement important de l'espace urbain. Nous avons vu que le quartier à proximité du site des chutes des Chaudières est un exemple des bouleversements que peut entraîner la modernisation des espaces urbains puisqu'une partie avait dû être détruite pour laisser place à des bureaux de la fonction publique, des artères routières et un ensemble de réaménagement urbain.

Rappelons que la notion de patrimoine industriel, née suite à la désindustrialisation massive en Occident, a évolué depuis l'archéologie industrielle et s'est étendue au patrimoine industriel, qui a une plus grande portée et englobe davantage d'aspects du monde industriel et ouvrier. Cette notion a évolué en intégrant le paysage culturel et le patrimoine immatériel. Certains enjeux demeurent quant à l'image que le patrimoine industriel projette. L'industrialisation et son legs sont souvent perçus avec une forte connotation négative. Ces lieux sont associés à une période sombre de l'histoire, qui a eu des répercussions irréversibles sur notre environnement. Ils

heurtent l'opinion publique par leur esthétique et soulèvent des questions de santé et de sécurité publique. Il faut aussi ajouter que le patrimoine en général est perçu comme un frein au développement urbain et économique. De plus, la multiplication des espaces industriels se retrouvant en friche engendre des nécessités de reconversion en d'autres usages si l'on veut préserver ce patrimoine. Dans le cas du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, la volonté de préservation et de mise en valeur est survenue avant que le site en entier ne se retrouve en état de friche. Cependant, étant donné que certains bâtiments d'E.B. Eddy n'avaient plus d'utilité pour la compagnie et qu'ils étaient laissés à eux-mêmes, on les a qualifiés de friche. Sans entretien, ces bâtiments n'inspiraient pas confiance auprès de certains citoyens en ce qui a trait à leur aspect esthétique. Nous avons mis en avant les opinions d'un éditorialiste du journal *Le Droit*, qui démontrait clairement l'image négative qui est associée à ce type de patrimoine : « il est laid », « c'est le plus laid », « son allure n'inspire aucun élan de cœur », « bâtisse en très mauvais état qui gêne la circulation, qui déguise le paysage et que la papetière considère, non sans raison, comme une nuisance », « mur lépreux », « l'architecture ne paie pas de mine » (n'inspire pas confiance). Cependant, nous avons démontré que la valeur patrimoniale va au-delà du critère esthétique.

Grâce à une vue d'ensemble de la situation du patrimoine industriel au Québec, nous avons pu constater qu'il y a une reconnaissance relative du patrimoine industriel qui a tout de même évolué depuis les années 1980. Il a été démontré que le patrimoine industriel peut faire l'objet de mises en valeur et de muséalisations, entre autres, au Québec. Plusieurs espaces industriels au Québec sont muséalisés, comme la Pulperie de Chicoutimi / Musée régional, qui est un exemple concret des possibilités muséales et patrimoniales d'un ancien site industriel. Il est également un exemple de succès dans la préservation et la transmission d'un patrimoine régional par la présence sur le site du Musée régional proposant des expositions sur l'histoire des activités industrielles et ouvrières du lieu et de l'histoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-

Jean. Sa ressemblance avec le site des chutes des Chaudières est marquante. Il faut noter que la différence majeure entre les deux espaces est que celui des chutes des Chaudières est au cœur de la capitale nationale du Canada et qu'il est transfrontalier. De telle sorte que cette proximité soulève des enjeux de pouvoir entre les valorisations locales, régionales et nationales de l'espace. Une autre différence est que le classement de la Pulperie de Chicoutimi est un classement de tout le site, ce qui a peut-être favorisé un projet de la mise en valeur de l'ensemble du site, qui n'était plus en activité industrielle. Les rapports Thompson et Brant avaient recommandé pour le site des chutes des Chaudières de tenir compte non seulement des bâtiments isolés, mais aussi de l'ensemble comme paysage. Comme le dit Boucher, l'ensemble du lieu a « [...] plus de signification que chacune de ses parties [...] »²⁹³. C'est pourquoi, dans le domaine du patrimoine industriel qui est souvent lié à des ensembles de bâtiments et d'installations disposés selon les besoins productifs et comprenant plusieurs éléments étalés, il est important de considérer une vision plus globale et intégrée que sélective dans les interventions patrimoniales.

Les théories sur les notions de territoire, de mémoire et d'identité dans une perspective patrimoniale industrielle s'appliquent au cas du site des chutes des Chaudières. Nous avons vu que le lieu est revendiqué comme le centre de l'histoire et du développement de l'Outaouais et de la région d'Ottawa/Gatineau. La peur de la perte du patrimoine, témoignée au cours des événements de 1997 à 2001, a montré l'attachement et plus particulièrement une appropriation symbolique et non physique, étant donné l'inaccessibilité à l'espace. Les valeurs et significations exprimées par les différents acteurs démontrent une reconnaissance du site comme lieu de mémoire et d'identité locales et régionales, ceci étant exprimé par l'attribution des valeurs historiques et mémorielles locales et régionales par les citoyens et les organismes

²⁹³ Louise Boucher. « Chutes des Chaudières en Outaouais », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-693/Chutes%20des%20Chaudi%C3%A8res%20en%20Outaouais#.Vb_PC9VViko (page consultée le 23 juin 2015).

régionaux. Le site est un témoin du développement de Hull, d'Ottawa et de l'ensemble de la région de l'Outaouais. C'est un lieu qui représente l'industrialisation dans le secteur de l'exploitation forestière. Il a été le lieu du passage du bois équarri, d'une production importante d'allumettes ainsi que d'une production de bois d'œuvre et de pâtes et papiers. Une autre valeur récurrente à travers les acteurs est la compagnie E.B. Eddy et sa présence pendant 150 ans, ainsi qu'E.B. Eddy, l'homme qui est devenu le plus important entrepreneur et employeur de Hull après s'y être installé. Le cas du site des chutes des Chaudières confirme donc une fois de plus l'importance du lieu, mais surtout d'une certaine accessibilité à l'espace pour qu'il y ait une appropriation de son patrimoine ainsi que la construction et la continuité de la mémoire et de l'identité. C'est dans cette perspective territoriale que les notions d'espace privé, d'espace public et d'espace culturel que nous avons soulevées s'avèrent pertinentes. La reconnaissance partielle du lieu explique la difficulté de patrimonialisation et encore davantage de muséification du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières alors que l'endroit reste en activité. La compagnie occupe un lieu privé qui empêche d'utiliser l'espace comme lieu public et culturel pour la collectivité. Comme le souligne Veschambre, l'espace patrimonial est actuellement considéré comme un point d'appui pour la construction identitaire.

Nous pouvons confirmer, par la poursuite des activités industrielles sur le site, l'hypothèse selon laquelle l'inaccessibilité est la cause de l'absence d'appropriation identitaire du lieu. Mais, c'est surtout une expression de l'attachement au patrimoine industriel du site qui est ressortie de notre analyse. L'expression de valeurs et de significations importantes est en lien avec le rôle central du lieu, dans l'histoire et le développement de la région et dans l'affirmation de la nécessité de sauvegarder ce qui fait partie des dernières traces du passé de cette région. Nous pouvons confirmer l'inaccessibilité comme une conséquence de la non-mise en valeur, puisque le site était toujours en activité industrielle, et les intérêts de la compagnie E.B. Eddy ont fait que le site est resté un espace privé. Il n'y a donc pas pu y avoir d'appropriation

physique, mais un attachement se manifestant par des revendications identitaires au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières, lorsque les bâtiments E.B. Eddy ont été menacés de démolition.

Le caractère industriel comme hypothèse de l'absence d'appropriation identitaire a été observé de façon importante pour la compagnie E.B. Eddy. D'abord, la mission d'une entreprise industrielle consiste en la production et la vente de produits pour faire du profit. E.B. Eddy démontrait une absence d'appropriation envers son propre patrimoine en désirant démolir certains bâtiments plus que centenaires et en exprimant l'absence de valeurs et de significations patrimoniales de ceux-ci. Ensuite, les dirigeants d'E.B. Eddy affirmaient l'absence d'authenticité historique des bâtiments. Ceci permet de confirmer l'hypothèse provenant des caractéristiques particulières de l'objet industriel patrimonial. Les espaces d'activités industrielles et les éléments qui les composent ont été, au cours de l'histoire, souvent modifiés selon l'évolution des technologies et des besoins. Il est donc difficile de cibler les éléments patrimoniaux puisqu'ils sont diversifiés. C'est pourquoi E.B. Eddy considérait que les bâtiments qu'elle voulait démolir n'avaient pas de valeur puisque non authentiques. On soulève ici les enjeux entourant l'authenticité dans le cas du patrimoine industriel. La valeur d'authenticité du patrimoine est complexe et en évolution. Cependant, nous avons démontré que, même si les bâtiments ont été modifiés plusieurs fois au cours de leur histoire, ils ont gardé tout de même plusieurs significations historiques immatérielles, ainsi que des valeurs architecturales. Nous avons évoqué l'importance de la dimension immatérielle par les affirmations de Luxen et de Deloche qui démontrent que le volet immatériel est plus important que la dimension matérielle du patrimoine puisque tout patrimoine matériel porte une part de valeurs et de significations immatérielles. Dans le cas d'E.B. Eddy, l'entreprise se limite à l'aspect matériel des bâtiments. De plus, nous avons soulevé le paradoxe de la patrimonialisation et muséalisation dans la quête de l'objet authentique et singulier, mais, de plus en plus, on analyse des objets par rapport à ce qu'ils évoquent. Dans le

cas des bâtiments du site des chutes des Chaudières, il n'est pas primordial que les bâtiments soient authentiques. Ce qui est important, c'est qu'ils évoquent des processus de fabrication, des savoir-faire, des systèmes techniques et d'organisation sociale, etc. Ce qui est plus important encore, c'est qu'ils rappellent la mémoire et l'identité locale et régionale. La muséalisation par la médiation *in situ* offrirait la transmission de ces savoirs et de cette mémoire.

Selon l'expression des différents acteurs, nous pouvons confirmer certaines raisons historiques à l'attachement populaire au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. En effet, on exprimait souvent la rareté du patrimoine hullois à cause des démolitions et des incendies des décennies précédentes. On soulevait ainsi le sentiment d'urgence de sauvegarder un des derniers vestiges industriels patrimoniaux de la ville. La désindustrialisation de l'Outaouais a été plus prononcée que dans le reste du Québec au cours des années 1970, et les impacts de cette désindustrialisation ont eu des conséquences importantes sur le tissu urbain de Hull. Blanchette avait souligné les difficultés entourant la question identitaire. Nous pouvons interpréter ceci par une quête d'identité dans la mobilisation entourant la sauvegarde des bâtiments E.B. Eddy. Comme nous l'avons démontré par l'interprétation de Lowenthal, le patrimoine et l'identité sont des constructions qui engendrent la volonté de garder le peu de patrimoine restant à Hull et l'importance non seulement de le conserver, mais de lui trouver une nouvelle vocation pour le présent et l'avenir. La sauvegarde du patrimoine industriel serait une réponse à la perte d'identité provoquée, entre autres, par la destruction du patrimoine des décennies passées à Hull et les bouleversements des années 1970. Si l'on suit l'analyse de Candau, la patrimonialisation des bâtiments Eddy serait le produit d'un travail de mémoire et, par conséquent, d'une quête d'identité. Davallon peut aussi nous amener à confirmer que la patrimonialisation des bâtiments E.B. Eddy serait faite à partir d'une rupture. De plus, comme le dit Schiele, « [...] la décision de conserver se joue dans la

matérialisation de l'affirmation identitaire²⁹⁴ ». Donc, c'est le sentiment de perte, comme il avait été vécu dans les dernières décennies à Hull, qui a entraîné une revendication du site comme étant un patrimoine local et régional inestimable.

On peut démontrer, par les événements de 1997 à 2001 menaçant certains bâtiments du site des chutes des Chaudières, que l'absence de mise en valeur est principalement due à l'absence d'intérêt, d'attachement et d'appropriation de la compagnie E.B. Eddy envers son patrimoine industriel. De plus, on peut l'expliquer par l'expression, souvent répétée, de sa volonté de continuer ses activités indéfiniment et de ne pas avoir l'intention de vendre ses terrains. Les objectifs de mise en valeur du site exprimés par l'ensemble des acteurs autre qu'E.B. Eddy, suite au classement comme patrimoine culturel du Québec, démontrent des intérêts au-delà d'une simple protection législative. Étant donné que ces objectifs n'étaient pas partagés par la compagnie E.B. Eddy, le site n'a pas fait l'objet d'une mise en valeur ou d'une forme de muséalisation. Toutes les interventions possibles face à un lieu et à des bâtiments privés, et sans la participation ou l'accord d'E.B. Eddy, ont été réalisées.

Il faut noter que c'est grâce aux actions de la SHO qu'il y a eu classement. La mobilisation citoyenne orchestrée par celle-ci n'a permis que d'avoir un certain support et une demande pertinente. Même avec davantage d'appropriation identitaire et de mobilisation pour faire pression afin qu'il y ait une mise en valeur du site, il reste que toute initiative et intervention ne pouvait se faire qu'avec la participation de l'entreprise ou la fin des activités industrielles, comme en témoignent les projets actuels de Windmill.

Pour la période analysée, il n'est pas possible de confirmer précisément toutes les raisons pour lesquelles la mise en valeur du site n'a pas eu lieu après le classement des bâtiments E.B. Eddy puisque, même depuis l'arrêt de toute activité industrielle

²⁹⁴ Bernard Schiele. « Les trois temps du patrimoine : Note sur le découplage symbolique », *Patrimoines et identités*, Québec, Musée de la Civilisation / Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, p. 232.

sur le site en 2007, rien n'a changé. Une analyse de la période suivant le classement serait pertinente pour comprendre davantage la situation du patrimoine industriel du lieu. Cependant, la période que nous avons étudiée (1997 à 2001) démontre combien la patrimonialisation à l'étape de classement a déjà été complexe. De plus, cette patrimonialisation ne s'est faite que sur un petit ensemble de bâtiments alors que, dans le cas de la Pulperie de Chicoutimi, l'ensemble du site a été l'objet de classement et protection. Cela démontre que, pour que le processus allant de la patrimonialisation à la muséalisation se fasse, il doit y avoir au départ une certaine reconnaissance du propriétaire des éléments patrimoniaux. Nous avons vu que la patrimonialisation sommaire des bâtiments E.B. Eddy a pu se faire sans l'accord de cette dernière. Cependant, pour une certaine mise en valeur ou muséalisation, il devait y avoir un soutien de la compagnie E.B. Eddy si elle voulait rester propriétaire ou céder les terrains et les bâtiments. Nous avons vu que, dans les deux cas, la compagnie n'était pas intéressée.

Il a été démontré que la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* élargissait la protection des éléments patrimoniaux. Un volet de cette loi a pour objet la mise en valeur et la transmission du patrimoine classé et protégé. Cette extension des objectifs n'était pas en vigueur au moment du classement et de la protection des bâtiments E.B. Eddy. Aussi, le classement ne s'est pas accompagné d'une subvention du Ministère pour des interventions sur les bâtiments. Ceci explique en partie une intervention limitée sur la mise en valeur de certains bâtiments industriels du site des chutes des Chaudières. Les raisons économiques sont donc aussi à prendre en compte.

La question économique est une variable importante pour la mise en valeur du patrimoine. Par exemple, c'est pour des raisons de financement et de choix politiques que le gouvernement fédéral a refusé le projet de déménagement du Musée des sciences et de la technologie du Canada sur le site des chutes des Chaudières, dont nous avons fait mention et qui n'a jamais vu le jour.

Le propriétaire d'un site en activité industrielle, n'ayant pas d'attachement pour le patrimoine qu'il possède, risque davantage ne pas avoir intérêt ou de trouver des avantages à ce que son terrain ou simplement ses bâtiments fassent l'objet d'une intervention patrimoniale ou muséale. Le statut de classement et de protection ne demande pas réellement d'intervention physique majeure et reste la limite du pouvoir public sur des biens privés. Il est difficile de muséaliser un site, qui, pour mener à bien ses fonctions, doit permettre un accès au public tout en poursuivant ses activités industrielles. Dans notre cas, le simple fait qu'E.B. Eddy veuille détruire un patrimoine témoigne de ses intentions de concentrer strictement ses objectifs sur ses activités productives et commerciales ainsi que d'un manque de conscience pour la transmission du patrimoine. Au Québec, un exemple se rapprochant de cette double fonction d'un espace industriel serait les barrages et la centrale hydroélectrique, qui, toujours en fonction, offrent des visites d'interprétation et de vulgarisation scientifiques axées sur le processus de production d'hydroélectricité. C'est d'ailleurs selon l'exemple de la cité de l'énergie de Shawinigan que la SHO, dans son mémoire soumis à la Commission des biens culturels du Québec, a mis l'accent pour démontrer les possibilités patrimoniales et muséales du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Nous avons vu que l'AQPI soulevait la difficulté de protéger le patrimoine d'une industrie encore en opération et basée sur l'obsolescence programmée des installations productives. Si patrimonialiser des éléments industriels d'une industrie toujours en activité s'avère un enjeu, il est d'autant plus difficile de les muséaliser et même de les mettre en valeur.

L'analyse de l'intérêt, des valeurs et des significations patrimoniales et identitaires du lieu a permis de comprendre davantage les raisons de l'absence de mise en valeur du site des chutes des Chaudières. L'exposé du discours provenant des différents acteurs sélectionnés nous a permis de prendre conscience des points de convergence et de divergence face au patrimoine industriel du site, et plus particulièrement face aux menaces de destruction de certains bâtiments industriels patrimoniaux. La

mobilisation citoyenne et le travail de la SHO témoignent d'une reconnaissance du patrimoine industriel du site, mais surtout une affirmation de sa signification identitaire locale et régionale. De plus, nous avons montré par un exemple concret le rôle majeur des propriétaires du lieu et du patrimoine. Avec le cas de la Compagnie E.B. Eddy, nous pouvons conclure que, dans un processus de patrimonialisation et de muséalisation, il doit y avoir coopération avec le propriétaire pour toute intervention au-delà du statut de classement et de protection par le MCCQ.

6.3 Pistes de recherche futures

Cette recherche a permis d'éclaircir et de comprendre la situation du patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières. Cependant, elle a aussi amené la réflexion à d'autres niveaux et soulevé de nouvelles questions. Le cadre que nous nous sommes donné nous a imposé de mettre de côté plusieurs questions pertinentes. Nous allons proposer des pistes de recherche qui montrent la pertinence du site des chutes des Chaudières comme objet d'étude et dans le cadre théorique et disciplinaire dans lequel nous avons évolué.

D'abord, des interrogations ressortent en rapport avec la situation transfrontalière du site des chutes des Chaudières. Nous avons étudié ce lieu dans ses limites québécoises, mais il serait possible de l'analyser dans son ensemble et dans une perspective politique et culturelle. Comment un site qui occupe à la fois deux provinces de cultures distinctes, deux villes de langues différentes et situé au cœur de la capitale nationale du Canada peut-il être mis en valeur ? Ce poids politique et culturel de la capitale sur la région de l'Outaouais entrave-t-il la promotion de son patrimoine plus local et régional ?

Dans une perspective de patrimoines pluriels dans un même espace, des questions peuvent être soulevées par rapport aux tranches patrimoniales du site des chutes des Chaudières. Le secteur possède plusieurs couches patrimoniales puisqu'il est

important pour les Premières Nations, il fut un endroit de passage des voyageurs et du commerce des fourrures, et enfin un lieu incontournable du développement industriel. Comment valoriser l'ensemble du site et comment le paysage peut-il contenir toutes ces significations lorsqu'on intervient par des mises en valeur et l'aménagement de l'espace ?

Nous avons étudié le point de vue des dirigeants de la Compagnie E.B. Eddy face au patrimoine. Il serait intéressant de se questionner sur la vision que portaient, et portent toujours, les ouvriers ayant travaillé sur le site. La question ouvrière mérite d'être posée dans le cas du site des chutes Chaudières, où plusieurs générations de travailleurs ont consacré leur effort aux activités du lieu. Les ouvriers de la E.B. Eddy étaient-ils attachés au patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières ? Y avait-il une fierté de travailler pour la E.B. Eddy, une compagnie qui a été plus que centenaire et intimement liée à la vie quotidienne des Hullois ?

Le patrimoine industriel du site des chutes des Chaudières peut également être étudié en regard des notions de modernité et de postmodernité. Cette perspective est pertinente puisque l'industrie est associée à la période moderne, précisément quand la révolution industrielle commence. La notion de postmodernité serait une cassure des valeurs de la modernité associée à une perte de repères²⁹⁵. Il est ainsi intéressant de considérer ce passage de la modernité à la postmodernité dans une perspective patrimoniale identitaire. Il est également possible d'établir un lien avec l'industrie. La modernité est comparable à l'industrialisation et à toutes ses répercussions sur la société, alors que la postmodernité est comparable au postindustriel, qualifié par la désindustrialisation, la restructuration urbaine et la délocalisation des industries, qui a causé dans de nombreux cas des pertes de repères et d'identité dans un cadre social urbain et industriel. Dans notre cas, le site est resté industriel longtemps après les bouleversements des années 1970 à Hull puis en friche suite à l'arrêt des activités

²⁹⁵ Jean-Francois Dortier, sous la dir. de. « Postmodernité », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, 2008, p. 567.

industrielles en 2007. Cependant, il est à noter que le changement rapide du paysage culturel de l'environnement immédiat du site permet de constater ce passage de la modernité à la postmodernité. De plus, cela a pu avoir des répercussions négatives sur l'appropriation identitaire et mémorielle du patrimoine du lieu. Cette période de réaménagement du Vieux-Hull se situerait dans une optique postindustrielle de la ville. Bien que ce réaménagement ait voulu être se faire pair avec le patrimoine, la volonté de désindustrialiser et d'éliminer toute connotation industrielle au paysage témoigne d'une reconnaissance moindre de ce type de patrimoine comme faisant partie intégrante des patrimoines. Ainsi, des questions se posent quant aux impacts de la désindustrialisation rapide qu'a connu le secteur sur la reconnaissance et l'appropriation mémorielle et identitaire du patrimoine industriel du site. Nous avons vu que la notion de patrimoine industriel est apparue justement face à la désindustrialisation massive, mais que certains problèmes surviennent lorsque le paysage urbain change plus rapidement que la mémoire du lieu. Ceci est un premier jet des perspectives de recherches futures. D'autres questions et enjeux apparaissent en rapport avec le projet d'écoquartier de Windmill.

6.3.1 Un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire du site des chutes des Chaudières

Après toutes ces années d'attente pour la réappropriation du site, un projet de développement est finalement mis en place en 2015, afin de développer ce lieu central de la région d'Ottawa/Gatineau. Le projet de la compagnie de développement Windmill peut être perçu comme un prolongement du projet à long terme d'embellissement de la capitale nationale. De ce fait, le lieu est tout juste en train de traverser un nouveau chapitre de son histoire. Ce projet de développement d'un écoquartier sur le site des chutes des Chaudières est une conception multifonctionnelle où l'on prévoit à la fois des habitations, des commerces, des

bureaux et des espaces culturels²⁹⁶. Un des objectifs globaux de ce projet est de redonner accès aux berges des chutes et de la rivière, qui avaient été inaccessibles depuis très longtemps. Windmill souligne le caractère unique du lieu, tel que sa position riveraine et transfrontalière. Ainsi, pour la première fois depuis son industrialisation au XIX^e siècle, le site des chutes des Chaudières ne sera plus un lieu privé et inaccessible au grand public : il passera d'un espace de circulation contrôlée à celui de libre circulation.

La prise en charge du site des chutes des Chaudières par la compagnie Windmill peut certainement être vue positivement, notamment parce que le lieu ne sera plus une friche industrielle désaffectée au cœur de la région et sera accessible à la population. De plus, on retrouve une volonté des concepteurs de garantir un niveau de valorisation du patrimoine du lieu. En outre, contrairement à la vision urbaine de l'époque du plan Gréber qui consistait à effacer toute trace industrielle du secteur, le patrimoine industriel du lieu est reconnu par Windmill, et ceux-ci ont une certaine conscience de sa valeur.

Comme le site a connu une longue histoire et que des traces patrimoniales s'y trouvent, les concepteurs affirment favoriser l'intégration des ressources patrimoniales existantes lorsque c'est possible. Un volet patrimonial est donc inclus dans le projet Windmill. Il fait état de l'importance historique des chutes des Chaudières et les décrit comme une des raisons d'être du développement de la capitale nationale et comme un lieu d'importance particulière pour les Premières Nations. D'après leur plan de développement, ils seraient également conscients de sa valeur patrimoniale comme un des centres importants de l'industrie forestière en

²⁹⁶ Groupe de développement Windmill. « Les Îles : redéveloppement des terrains Domtar », [En ligne], p. 4, http://www.windmilldevelopments.com/wp-content/uploads/2014/04/20140422_Master_Plan_Executive_Summary.pdf (Page consultée le 16 juillet 2014).

Amérique du Nord²⁹⁷. Cependant, dans une vision de mise en valeur, d'interprétation et de transmission du patrimoine et du paysage, plusieurs enjeux font surface.

Étant donné que le paysage du site des chutes des Chaudières est sur le point de changer, plusieurs questions peuvent être soulevées dans une perspective patrimoniale et muséale. Nous avons démontré clairement les valeurs et significations importantes de ce lieu, à la fois régionales et aussi nationales. Ainsi, quelle place le patrimoine industriel prend-il dans des projets urbains multifonctionnels tels que celui de Windmill? Les concepteurs de tels projets sont-ils portés à mettre l'accent sur une utilisation plus fonctionnelle ou accordent-ils une certaine importance à la mémoire et à l'identité patrimoniales du lieu ?

Windmill vend son projet en montrant la possibilité de redonner accès au site. Il met également en avant l'importance du développement durable, surtout dans une vision écologique de l'aménagement. Il faut donc s'interroger sur la place que prend le développement durable sous un angle culturel. Ce projet prend-il en considération la préservation du paysage urbain culturel non seulement dans une perspective de préservation, mais aussi d'interprétation et de transmission du patrimoine du lieu ? Comment peut-on, dans une vision culturelle et urbaine globale, transmettre l'histoire et la mémoire du lieu ? Comment la réutilisation de friches industrielles peut-elle contribuer à la fois à combler le besoin de réutiliser l'espace urbain et à préserver et à mettre en valeur le patrimoine ? Comment jumeler l'ancien et le nouveau dans l'ensemble d'un site et permettre une certaine préservation de son paysage culturel ?

Comme le site va devenir un milieu de vie, il est pertinent de se poser la question concernant le potentiel patrimonial et muséal dans ce type de projet. Quel rôle peut prendre la muséologie dans de tels projets ? Étant donné la proximité géographique du Musée canadien de l'histoire, serait-il possible pour le musée de profiter de ce site pour interpréter et transmettre le patrimoine industriel canadien ?

²⁹⁷ *Ibid.*

Nous avons vu que le site des chutes des Chaudières est considéré comme le cœur du développement social et économique de la région de l'Outaouais et de la capitale nationale. Le projet de Windmill serait-il une occasion de promouvoir le patrimoine régional ? Le choix patrimonial des concepteurs sera-t-il axé sur des valeurs et des significations plus nationales étant donné sa position au cœur de la capitale nationale? Vont-ils mettre en valeur les valeurs locales et régionales francophones étant donné que la partie québécoise reflète davantage le monde ouvrier et industriel québécois ?

D'autres questions ressortent de ce projet d'envergure de Windmill. Les enjeux d'embourgeoisement des espaces reconvertis méritent aussi plus de réflexion. Comment permettre une mixité sociale et des patrimoines dans ces lieux historiques reconvertis en quartier ? Veschambre a soulevé cette problématique de la mise en mémoire des lieux, d'un côté comme démocratisation et émancipation et, de l'autre, comme production consensuelle et instrumentale par les pouvoirs dominants. Dans le cas du site des chutes des Chaudières, il existe d'un côté la mémoire canadienne dominée par la CCN et la proximité à la capitale nationale et, de l'autre, les mémoires locales et régionales québécoises défendues par la municipalité, les citoyens et les organismes tels que la SHO. Ceci soulève des enjeux d'interculturalité, de couches patrimoniales et de situation transfrontalière qui méritent davantage de questionnement.

En conclusion, plusieurs interrogations ressortent du projet d'écoquartier de Windmill sur le site des chutes des Chaudières, particulièrement concernant les possibilités muséales pertinentes. Dans une vision de maximisation du potentiel patrimonial et muséal de cet espace industriel bientôt reconverti en milieu de vie, quel rôle, mais, surtout, quelle responsabilité sociale et culturelle est donnée face au patrimoine dans ce projet urbain d'envergure ? Nous devons réfléchir non seulement aux aspects architecturaux, esthétiques et artistiques, mais aussi symboliques, dans une vision de transmission des significations historiques immatérielles du lieu et de son paysage culturel, dont fait partie le patrimoine industriel.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrieux, Jean-Yves. *Le patrimoine industriel*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 128 p.
- Babelon, Jean-Pierre et André Chastel. *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994, 142 p.
- Blanchette, Roger. *L'Outaouais*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, 184 p.
- Boucher, Louise. « Interculturalité et esprit du lieu: Les paysages artialisés des Chutes des Chaudières », thèse de doctorat, Ottawa, Université d'Ottawa, Département de géographie, 2012, 330 p.
- Candau, Joël. *Mémoire et identité*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 225 p.
- Candau, Joël. *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 208 p.
- Dambon, Patrick. *Patrimoine industriel & développement local : le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*, Paris, Delaville, 2004, 302 p.
- Daumas, Jean-Claude, sous la dir. de. *La mémoire de l'industrie : De l'usine au patrimoine* (Besançon, 25-27 novembre 2003), Paris, Presse universitaires de Franche-Comté, 2006, 426 p.
- Davallon, Jean. *Le don du patrimoine : une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier : Hermès science, 2006, 222 p.
- Debary, Octave. *La fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 189 p.
- Dorion, Nicole. *Découvrir le patrimoine industriel : guide d'introduction et d'intervention*, Association québécoise pour le patrimoine industriel, 2002, 31 p.
- Douet, James, sous la dir. de. *Industrial Heritage Re-tooled : The TICCIH guide to Industrial Heritage Conservation*, Lancaster, Carnegie Publishing Ltd, 2012, 243 p.
- Drouin, Martin. *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 386 p.
- Gaffield, Chad, sous la dir. de. *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 876 p.

Gilbert, Anne, Michel Bock et Joseph-Yvon Thériault, sous la dir. de. *Entre lieux et mémoire : L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2009, 372 p.

Gréber, Jacques. *Projet d'aménagement de la Capitale nationale du Canada. Rapport général*, Ottawa, Service d'aménagement de la Capitale, 1950, 308 p.

Hamel, Pierre et Claire Poitras. « Modernité et post-modernité : la contribution des études urbaines », dans *Post-modernité et sciences humaines : Une notion pour comprendre notre temps*, sous la dir. d'Yves Boivert, Montréal, Les Éditions Liber, 1998, p.69-88.

Hébert, Karine et Julien Goyette, sous la dir. de. *Histoire et idées du patrimoine, entre régionalisation et mondialisation*, Québec, Éditions MultiMondes, 2010, 326 p.

Lacoursière, Jacques et Jacques Mathieu, *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, 383 p.

Laurens, Stéphane et Nicolas Roussiau, sous la dir. de. *La mémoire sociale : Identités et Représentations Sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 230 p.

Leniaud, Jean-Michel. *Droit de cité pour le patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, 320 p.

Association québécoise pour le patrimoine industriel *L'objet industriel : Actes du congrès de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel* (Hull, 3-4 mai 1991), Montréal, Association québécoise pour le patrimoine industriel, 1992, 65 p.

Mariannick, Jidé. *Patrimoine immatériel : perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2006, 277 p.

Nemery, Jean-Claude, Michel Rautenberg et Fabrice Thuriot, sous la dir. de. *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, Harmattan, 2008, 150 p.

Poulot, Dominique, sous la dir. de. *Patrimoine et modernité*, Paris, Harmattan, 1998, 312 p.

Renaissance des cités d'Europe. *Patrimoine industriel et reconversion* (Bilbao, 13-15 décembre 2001), Bordeaux, Éditions Confluences, 2002, 139 p.

Schiele, Bernard, sous la dir. de. *Patrimoines et identités*, Québec, Musée de la Civilisation/ Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, 266 p.

Veschambre, Vincent. *Traces et mémoires urbaines : Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 315 p.

ARTICLES D'ENCYCLOPÉDIES ET DE DICTIONNAIRES

Ansart, Pierre. « Mémoire collective », *Encyclopaedia Universalis*, [en ligne], 3 p., <http://mandataire.uqo.ca:2125/encyclopedie/memoire-collective/> (page consultée le 28 octobre 2014).

Desvallées, André, François Mairesse et Bernard Deloche. « Patrimoine », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 421-452.

Desvallées, André et François Mairesse. « Écomusée », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 595.

Desvallées, André, Martin Schärer et Noémie Drouguet. « Exposition », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse Paris, Armand Colin, 2011, p. 133-173.

Dortier, Jean-François, sous la dir. de. « Espace », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, 2008, p. 198-201.

Dortier, Jean-François, sous la dir. de. « Lieu de mémoire », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, 2008, p. 409.

Dortier, Jean-François, sous la dir. de. « Postmodernité », *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines Édition, 2008, p. 567.

Gagnon, Gaston. « Pulperie de Chicoutimi », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-243/Pulperie_de_Chicoutimi.html#.VjAHKIUrLs0 (page consultée le 15 juillet 2015).

Mairesse, François. « Muséalisation », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 251-269.

Mairesse, François. « Musée », *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, sous la dir. d'André Desvallées et de François Mairesse, Paris, Armand Colin, 2011, p. 271-320.

Mucchielli, Alex. « Compréhensive (Approche) », *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, Paris, Armand Colin, 2013, p. 24-28.

Mucchielli, Alex. « Systémique (Approche) », *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, Paris, Armand Colin, 2013, p. 273-274.

Prévost, Michel. « Jos Montferrand, figure légendaire de l'Outaouais », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne],

http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-670/Jos_Montferrand,_figure_1%C3%A9gendaire_de_1%E2%80%99Outaouais.html#.VYRT2IVVikq (page consultée le 19 juin 2015).

Provost, Alain. « Les lieux de mémoire (dir. Pierre Nora- 1984-1992) », *Encyclopaedia Universalis*, [en ligne], 2 p., <http://mandataire.uqo.ca:2125/encyclopedie/les-lieux-de-memoire/> (page consultée le 28 octobre 2014).

Trottier, Louise. « Forge du Saint-Maurice », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-423/Forges_du_Saint-Maurice.html#note17 (page consultée le 26 novembre 2013).

ARTICLES

Benali, Kenza. « La reconversion des friches industrielles en quartiers durables : aperçu théorique », *Cahiers de géographie du Québec*, [en ligne], vol. 56, n° 158, 2012, p. 297-312, <http://id.erudit.org/iderudit/1014548ar> (page consultée le 2 mai 2014).

Boucher, Louise. « Chutes des Chaudières en Outaouais », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, [en ligne], http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-693/Chutes%20des%20Chaudi%C3%A8res%20en%20Outaouais#.Vb_PC9VViko (page consultée le 23 juin 2015).

Deloche, Bernard. « Le patrimoine immatériel : Héritage spirituel ou culture virtuelle ? », *Museology and the intangible Heritage*, [en ligne], 2000, p. 41, [http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/pdf/ISS%2032%20\(2000\).pdf](http://network.icom.museum/fileadmin/user_upload/minisites/icofom/pdf/ISS%2032%20(2000).pdf) (page consultée le 8 avril 2016).

Desjardins, Pauline. « L'archéologie industrielle : une discipline en essor », *Continuité*, [en ligne], n° 96, 2003, p. 21-24, <http://id.erudit.org/iderudit/15559ac> (page consultée le 3 mai 2014).

Edelblutte, Simon. « Que reste-t-il de l'industrie après la désindustrialisation ? De la négation au patrimoine industriel », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 2, n° 88, 2011, p. 150-163.

Guitard, Michelle. « Premier site industriel de l'Outaouais », *Histoire Québec*, [en ligne], vol. 11, n° 1, 2005, p. 41, <http://id.erudit.org/iderudit/11077ac> (page consultée le 3 mai 2014).

Guzin Lukic, Nada. « Patrimoine, musée et médiation », *Culture française d'Amérique*, [en ligne], 2003, p. 139-157, <https://www.erudit.org/livre/CEFAN/2003-2/000653co.pdf> (page consultée le 3 septembre 2015).

Luxen, Jean-Louis. « La dimension immatérielle des monuments et des sites avec références à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO », *Authenticité et intégrité dans un contexte africain : réunion d'experts*, [en ligne], 2001, p. 20, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001225/122598mo.pdf> (page consultée le 8 avril 2016).

Millet, Bernard. « Le patrimoine régional au défi d'une nouvelle rénovation », *La pensée du midi*, [en ligne], n° 16, 2005, p. 72-76, <http://www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2005-3-page-72.htm> (page consultée le 1^{er} juin 2014).

Petitier, Paule. « Les lieux de mémoire, sous la direction de P. Nora » *Romantisme*, [en ligne], n°63, 1989, p. 103-110, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/roman_0048-8593_1989_num_19_63_5570 (page consultée le 28 octobre 2014).

Poulot, Dominique. « Le sens du patrimoine : hier et aujourd'hui », dans *Annales ESC*, Les Lilas, éditions de EHESS, 1993, p. 1601-1613.

Preite, Massimo. « Industrial museums », *TICCIH bulletin*, [en ligne], n°60, 2013, p. 15, <http://ticcih.org/wp-content/uploads/2013/04/ticcih60.pdf> (page consultée le 20 mars 2014).

Prévost, Michel. « Le patrimoine industriel du secteur Hull », *Revue À bâbord !*, [en ligne], n° 40, 2011, <http://www.ababord.org/spip.php?article1431> (page consulté le 7 octobre 2013).

Segalen, Martine et Christian Bromberger. « L'objet moderne : de la production sérielle à la diversité des usages », *Ethnologie française*, [en ligne], vol. 26, n°1, 1996, p. 5-16, <http://www.jstor.org/stable/40989618> (page consultée le 29 octobre 2014).

Veschambre, Vincent. « Entre luttes identitaires et instrumentalisation consensuelle : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la mise en lieu en mémoire des lieux », *Géographie et cultures* [En ligne], n°72, 2009, p. 63-79, <http://gc.revues.org/2230> (page consultée le 16 mai 2014).

Vittorio Marchis. « Détruire pour conserver », *La lettre de l'OCIM*, [en ligne], n° 73, 2001, p.9-12, [http://doc.ocim.fr/LO/LO073/LO.73\(2\)-pp.09-12.pdf](http://doc.ocim.fr/LO/LO073/LO.73(2)-pp.09-12.pdf) (page consulté le 25 novembre 2013).

BASE DE DONNÉES

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do;jsessionid=3EF65602B7AFCC9CF064A33C59E84191?methode=afficher> (page consultée le 25 avril 2015).

Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Ensemble industriel E.B. Eddy*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93460&type=bien#.VaQK4VVViko> (page consultée le 15 mai 2015).

Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Patrimoine protégé et valorisé par la Loi sur le patrimoine culturel*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/rechercheProtege.do;jsessionid=9CEAD39B39EE7C60F4B472B7A7194C74?methode=afficher> (page consultée le 30 octobre 2015).

Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Pulperie de Chicoutimi*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92845&type=bien#.VjAV81UrLDc> (page consultée le 2 juin 2015).

Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Site du patrimoine de l'usine de filtration de la Canadian International Paper*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=112529&type=bien#.VURUfIVViko> (page consultée le 29 avril 2015).

UNESCO. *Canal Rideau*, [en ligne], <http://whc.unesco.org/fr/list/1221> (page consultée le 16 septembre 2015).

UNESCO. *Liste du Patrimoine mondial*, [en ligne], <http://whc.unesco.org/fr/list/> (page consultée le 17 juin 2015).

UNESCO. *Liste du Patrimoine mondial : patrimoine industriel* [en ligne], http://whc.unesco.org/fr/list/?search=patrimoine+industriel&searchSites=&search_by_country=®ion=&search_yearinscribed=&themes=&criteria_restriction=&type=&media=&order=country&description (page consultée le 28 mai 2015).

UNESCO. *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, France, UNESCO, 2012, 105 p.

SITES WEB

Association québécoise pour le patrimoine industriel. Site de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, [En ligne], <http://www.aqpi.qc.ca/> (page consultée le 18 novembre 2013).

Boréal : Centre d'histoire de l'industrie papetière. Site du Centre d'histoire de l'industrie papetière Boréal, [en ligne], <http://www.borealis3r.ca/> (page consulté le 24 novembre 2013).

Conseil international des monuments et des sites. Site du Conseil international des monuments et des sites, [en ligne], <http://www.icomos.org/fr/> (page consultée le 7 novembre 2015).

Écomusée Creusot-Montceau. Site de l'Écomusée Creusot-Montceau, [en ligne], <http://www.ecomusee-creusot-montceau.fr/> (page consultée le 7 novembre 2015).

Écomusée du fier monde. Site de l'Écomusée du fier monde, [en ligne], <http://ecomusee.qc.ca/ecomusee/mission-et-valeurs/> (page consultée le 15 juin 2015).

Ironbridge. Site du Ironbridge, [en ligne], <http://www.ironbridge.org.uk/> (page consultée le 7 novembre 2015).

La cité de l'énergie. Site de la cité de l'énergie, [en ligne], <http://www.citedelenergie.com/fr/la-cite-et-ses-expositions> (page consultée le 7 novembre 2015).

La Pulperie de Chicoutimi/Musée régional. Site de la Pulperie de Chicoutimi/Musée régional, [en ligne], <http://www.pulperie.com/fr/> (page consultée le 7 novembre 2015).

La région de la Ruhr. Site de la route européenne du patrimoine industrie, [en ligne], <http://www.erih.net/fr/itineraires-regionaux/allemande/la-region-de-la-ruhr/la-region-de-la-ruhr.html> (page consultée le 7 novembre 2015).

Le Comité international pour la conservation du patrimoine industriel. Site du Comité international pour la conservation du patrimoine industriel, [en ligne], <http://ticcih.org/> (page consultée le 18 novembre 2013).

Lieu historique national des Forges-du-Saint-Maurice. Site de Parcs Canada, [en ligne], <http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/qc/saintmaurice/index.aspx> (page consultée le 7 novembre 2015).

Loi sur le patrimoine culturel. Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, [en ligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_002/P9_002.html (page consultée le 12 décembre 2014).

Patrimoine. Site du ministère de la Culture et des Communications du Québec, [en ligne], <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4960> (page consultée le 12 décembre 2014).

Route européenne du patrimoine industriel. Site de la route européenne du patrimoine industrie, [en ligne], <http://www.erih.net/> (page consultée le 7 novembre 2015).

RAPPORTS ET PUBLICATIONS

Gréber, Jacques. *Projet d'aménagement de la Capitale nationale du Canada. Rapport général*, Ottawa, Service d'aménagement de la Capitale, 1950, 308 p.

Groupe de développement Windmill. « Les Îles : redéveloppement des terrains Domtar », [En ligne], 50 p., <http://www.windmilldevelopments.com/wp->

content/uploads/2014/04/20140422_Master_Plan_Executive_Summary.pdf (Page consultée le 16 juillet 2014).

Ken Desson & Associates. *Final Report: 1982 Chaudière Summer Studies*, Prepared for Interpretation and Conservation Office of the National Capital Commission, Ottawa, Ken Desson & Associates, 1982, 169 p.

Les Architectes Thompson Brandt : architectes, urbanistes & consultants en patrimoine. *Le site E.B. Eddy, étude architecturale et historique*, Rapport préparé pour la Ville de Hull : service d'urbanisme, Hull, Ville de Hull, 1997, 37 p.

Piédalue, Gisèle. *Le patrimoine archéologique industriel du Québec : Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*, Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2009, 318 p.

Prévost, Michel. « Mémoire de la Société d'histoire de l'Outaouais présenté lors de l'audience publique de la Commission des biens culturels du Québec sur le classement du site historique de la E.B. Eddy de Hull », Hull (Qc), 15 septembre 1999, 8 p.

Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. *Un regard neuf sur le patrimoine culturel : révision de la Loi sur les biens culturels : document de réflexion*, Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007, 74 p.

Trottier, Louise. *Le patrimoine industriel au Québec : état de la situation et recommandations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1985, 85 p.

UNESCO. *Gérer le patrimoine mondial culturel*, Paris, UNESCO, 2014, 163 p.

DOCUMENTS JURIDIQUES

Loi sur le patrimoine culturel, L.R.Q., 1999, c. 40, a. 39.

Loi sur le patrimoine culturel, L.R.Q., 2011, c.21, a.1.

Loi sur le patrimoine culturel, L.R.Q., 2011, c.21, a.2.

ARTICLE DU JOURNAL *LE DROIT* (1997-2001)

Bouchard, Régis. « E.B. Eddy demande à la Cour d'autoriser la démolition de son vieil édifice : Une expropriation déguisée et sans compensation, selon la compagnie », *Le Droit*, 3 décembre 1998, p. 5.

Comtois, Martin. « E.B. Eddy : L'opposition se montre timide », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 7.

- Comtois, Martin. « Hull se donne plus de temps pour évaluer les demandes de démolition », *Le Droit*, 16 sept 1998, p. 5.
- « Démolition : E.B. Eddy ira en appel », *Le Droit*, 17 juillet 1998, p. 10.
- Descôteaux, Josée. « Prolongement de l'intention de classement : E.B. Eddy », *Le Droit*, 19 décembre 2000, p. 5.
- Ducas, Isabelle. « E.B. Eddy fait fi des plans de la CCN: La papetière investit 45 millions \$ dans une machine », *Le Droit*, 16 juin 1998, p. 3.
- Duquette, Patrick. « Les immeubles E.B. Eddy classés biens culturels et protégés », *Le Droit*, 14 décembre 2001, p. 5.
- Gaboury, Paul. « La porte d'entrée doit rester debout : La démolition serait une erreur monumentale », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 22.
- Gaudreault, Patrice. « E.B. Eddy en appelle de la décision de la Ville de Hull », *Le Droit*, 4 novembre 1998, p. 9.
- Gaudreault, Patrice. « E.B. Eddy : l'avis d'intention de classement ne devrait pas tarder », *Le Droit*, 1^{er} décembre 1998, p. 14.
- Gaudreault, Patrice. « E.B. Eddy ne veut plus démolir : Les bâtiments seraient rénovés et transformés en entrepôts », *Le Droit*, 16 septembre 1999, p. 5.
- Harrington, Normand. « Mise en valeur de l'usine désaffectée de E.B. Eddy : Un compromis qui ferait deux gagnants », *Le Droit*, 10 novembre 1998, p. 21.
- « Hull s'intéresse à ses bâtiments historiques », *Le Droit*, 10 juin 1998, p. 5.
- Lagacé, Patrick. « E.B. Eddy : un pas de plus vers les tribunaux » *Le Droit*, 18 novembre 1998, p. 6.
- Laurin, Renée. « Hull demande de nouvelles études sur les édifices d'E.B. Eddy : La Société d'histoire réclamera un avis d'intention de classement », *Le Droit*, 7 octobre 1998, p. 3.
- Laurin, Renée. « La CCN ne renonce pas aux chutes de la Chaudières : Rencontre prévue avec E.B. Eddy cette semaine », *Le Droit*, 14 mai 1997, p. 7.
- Laurin, Renée. « Un holà à la démolition : Avis de classement des bâtiments historiques E.B. Eddy », *Le Droit*, 30 décembre 1998, p. 3.
- Maltais, Murray. « Le mur : il est laid mais c'est notre patrimoine », *Le Droit*, 10 septembre 1998, p. 16.
- Martin, Théo C. « E.B. Eddy : tel un enfant ingrat... », *Le Droit*, 30 novembre 1998, p. 14.
- Morin, Annie. « Démolition des édifices centenaires d'E.B. Eddy : Hull aurait reçu une dizaine de lettres d'opposition », *Le Droit*, 12 juin 1998, p. 4.

- Morin, Annie. « Démolition : E.B. Eddy essuie un non catégorique », *Le Droit*, 18 juin 1998, p. 2.
- Morin, Annie. « E.B. Eddy dit ce qu'il fera de ses édifices historiques : Démolis pour faire place à un parc de la CCN ? », *Le Droit*, 28 mai 1998, p. 3.
- Morin, Annie. « Faute de reconnaissance officielle pour la valeur patrimoniale du site, E.B. Eddy peut agir à sa guise », *Le Droit*, 30 mai 1998, p. 3.
- Morin, Annie. « La mémoire hulloise en lambeaux », *Le Droit*, 6 juin 1998, p. 13.
- Morin, Annie. « La survie des édifices d'Eddy demanderait 1,4 millions \$: La décision de la Ville prise aujourd'hui », *Le Droit*, 17 juin 1998, p. 4.
- Morin, Annie. « La Ville commence à faiblir : Démolition des édifices historiques d'E.B. Eddy », *Le Droit*, 9 septembre 1998, p. 1-2.
- Morin, Annie. « Les projets de démolition d'E.B. Eddy soulèvent des objections : La Ville de Hull pourrait refuser le permis », *Le Droit*, 29 mai 1998, p. 3.
- Morin, Annie. « Les vieux édifices d'E.B. Eddy seraient sur le pont de s'effondrer : Selon un rapport commandé par la compagnie », *Le Droit*, 6 octobre 1998, p. 4.
- Morin, Annie. « Prêt à « plaider la cause » E.B. Eddy », *Le Droit*, 23 juin 1998, p. 21.
- Morisset, Claude. « Attitude philistine de E.B. Eddy », *Le Droit*, 23 octobre 1998, p. 30.
- Normand, Antoine. « Ancien édifice E.B. Eddy : Un musée-usine : pourquoi pas ? », *Le Droit*, 20 octobre 1998, p. 21.
- Ouimet, Raymond. « Les bâtiments E.B. Eddy », *Le Droit*, 22 mai 1998, p. 24.
- Pilon, France. « Barrière de protection devant E.B. Eddy », *Le Droit*, 12 juillet 1999, p. 2.
- Roberge, Stéphane. « Une question de fierté et de respect », *Le Droit*, 13 juin 1998, p. 24.
- Simoneau, Yves. « Détruire le mur », *Le Droit*, 12 septembre 1998, p. 20.
- St-Laurent, Sylvain. « La démolition des vieux bâtiments de E.B. Eddy serait un dangereux précédent », *Le Droit*, 3 septembre 1999, p. 4.
- Thériault, Charles. « La CCN a toujours les mêmes visées : McConnell-Laramée et E.B. Eddy », *Le Droit*, 20 février 1999, p. 3.
- Turbide, Mathieu. « Ducharme contredit E.B. Eddy: Un rapport d'ingénieur confirme la sécurité de l'édifice controversé », *Le Droit*, 22 octobre 1998, p. 3.

ARTICLE DU JOURNAL *LE DROIT* (2010-2011)

Bélangier, Mathieu. « Le site des Chaudières est en tête de liste », *Le Droit*, [en ligne], 8 avril 2011, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201104/07/01-4387678-le-site-des-chaudieres-est-en-tete-de-liste.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

Bélangier, Mathieu. « Rapatrier le musée des sciences n'est pas dans les plans des conservateurs », *Le Droit*, [en ligne], 29 avril 2011, <http://www.lapresse.ca/le-droit/elections-federales-2011/la-campagne-en-outaouais/201104/28/01-4394415-rapatrier-le-musee-des-sciences-nest-pas-dans-les-plans-des-conservateurs.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

Gaboury, Paul. « Le site de la E.B. Eddy n'a pas été écarté, assure la direction », *Le Droit*, [en ligne], 29 septembre 2010, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201009/29/01-4327946-le-site-de-la-eb-eddy-na-pas-ete-ecarte-assure-la-direction.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

Mercier, Justine. « Patience, dit Nancy Brassard-Fortin », *Le Droit*, [en ligne], 13 avril 2011, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-de-gatineau/201104/12/01-4389213-patience-dit-nancy-brassard-fortin.php> (page consultée le 30 septembre 2015).

DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVE DU MUSÉE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE DU CANADA

Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 22, B mill building audit 40049, Lettre de la Compagnie E.B. Eddy à la Ville de Hull du 3 novembre 1997.

Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 22, B mill building audit 40049, *Structural Assessment "B" mill : E.B. Eddy Forest Products Ltd. Hull, Quebec*, mars 1996, p. 1.

Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Communiqué de la Ville de Hull à E.B. Eddy du 30 septembre 1997.

Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Lettre de la Compagnie E.B. Eddy à la Ville de Hull du 29 octobre 1997.

Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail

Unloading Facility 40208, Lettre de la Ville de Hull à la Compagnie E.B. Eddy du 19 novembre 1997.

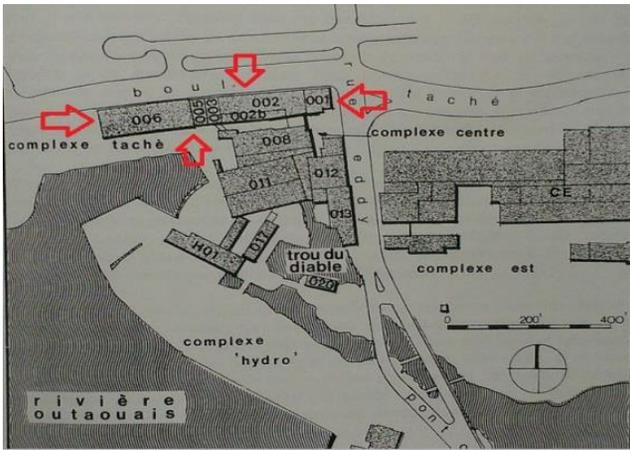
Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Permis démolition du service d'urbanisme de la Ville de Hull autorisé à la Compagnie E.B. Eddy le 14 janvier 1997.

Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Permis démolition du service d'urbanisme de la Ville de Hull autorisé à la Compagnie E.B. Eddy le 23 mars 1997.

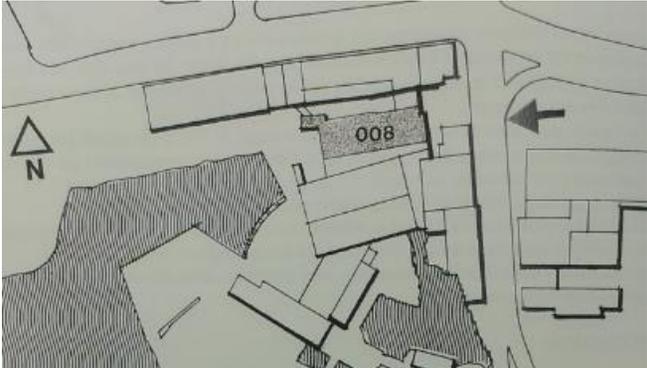
Bibliothèque et archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada, Fonds E.B. Eddy/Domtar, Capital main project, Boite 37, Permits City Hull Rail Unloading Facility 40208, Permis démolition du service d'urbanisme de la Ville de Hull autorisé à la Compagnie E.B. Eddy le 30 octobre 1997.

ANNEXE 1

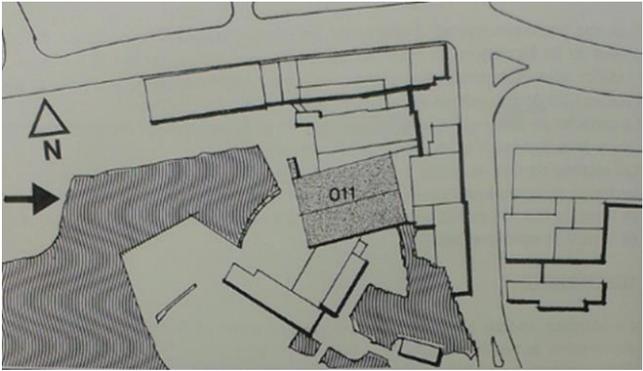
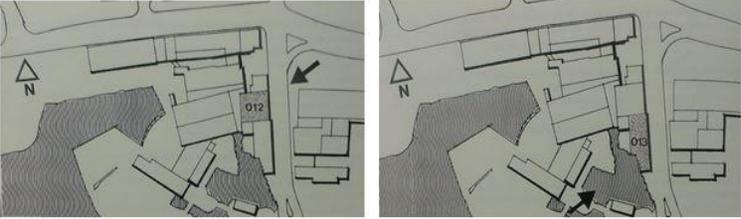
Éléments architecturaux et vestiges industriels du site des chutes des Chaudières sur la rive québécoise²⁹⁸

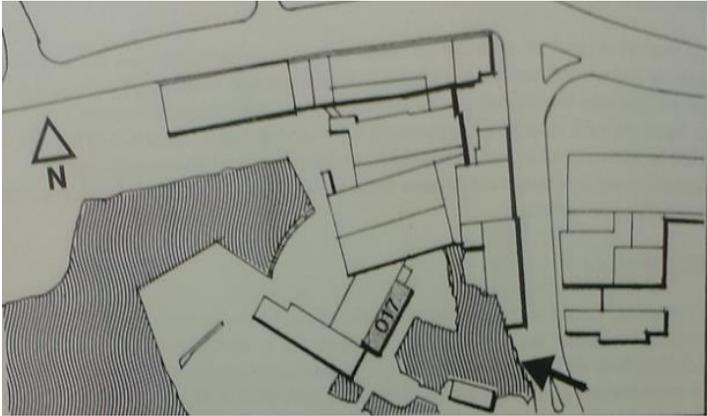
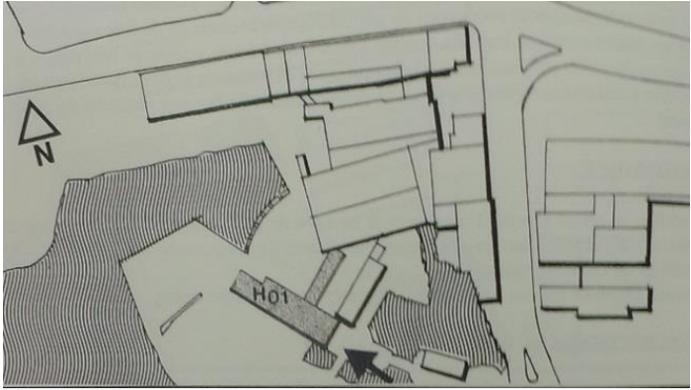
Éléments	Descriptions	Emplacement
bâtiments n°1, 2, 3, 5 et 6	<p>Construit entre 1884 et 1889, le bâtiment n° 1 est entièrement reconstruit suite au feu de 1900. Il abritait le moulin-mélangeur "B". À partir de 1955, il sert principalement à l'entreposage pour ensuite être inutilisé. Les bâtiments n° 2, 3 et 5 sont reconstruits en 1883 suite au premier feu de 1882 et modifiés après celui de 1900. Ils ont servi au cours de leur histoire d'entrepôt, de forge, de bureau, de moulin à papier, de salle de machinerie et de chaufferie. Certaines parties furent modifiées jusqu'en 1939. Le</p>	

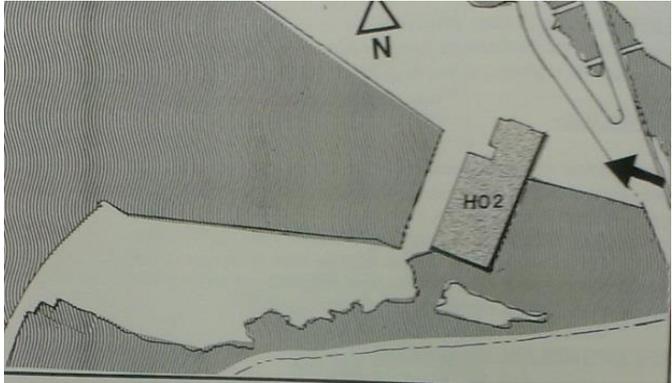
²⁹⁸ Les Architectes Thompson Brandt : architectes, urbanistes & consultants en patrimoine. *Le site E.B. Eddy, étude architecturale et historique*, Rapport préparé pour la Ville de Hull : service d'urbanisme, Hull, Ville de Hull, 1997, 37 p.

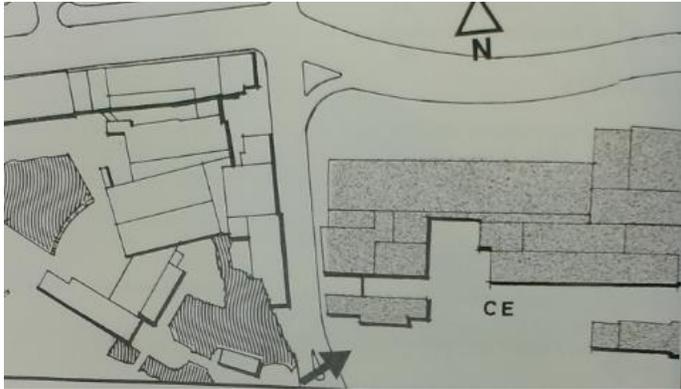
	<p>bâtiment n° 6 fut construit en 1892 et résistera davantage aux feux de 1900 que le reste des bâtiments du site. Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, il servira à la finition, ainsi qu'à la réception et expédition de marchandise (les bâtiments 1, 2, 3 et 6 ont été reconnus par la <i>Loi sur les biens culturels</i> du Québec en 2001²⁹⁹)</p>	
bâtiment n°8	<p>À l'origine c'était une fabrique de portes et de fenêtres. À partir de 1894, il devient un moulin à papier, et ce, jusqu'en 1955.</p>	

²⁹⁹ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Ensemble industriel E.B. Eddy*, [En ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93460&type=bien#.VAPHWPldVqU> (page consulté le 30 juillet 2014).

bâtiment n°11	<p>Il est non visible du Pont Chaudière, mais il est possible de le voir à partir du parc des Portageurs. Il y avait un premier moulin à scie sur cet emplacement avant qu'il soit détruit par le feu de 1882. On en reconstruit alors un autre en pierre et en bois. En 1889, le bâtiment devient un moulin à papier.</p>	 Architectural plan of building 011. The building is a rectangular structure with a shaded area indicating a specific section. A north arrow is located in the upper left corner, and a black arrow points towards the building from the left.
bâtiments n°12 et 13	<p>Construits entre 1884 et 1894, ces bâtiments servaient à la fabrication d'allumettes. Le bâtiment a été modifié. Il est recouvert de briques et d'aluminium.</p>	 Two architectural plans side-by-side. The left plan shows building 012 with a north arrow and a black arrow pointing to the building. The right plan shows building 013 with a north arrow and a black arrow pointing to the building.

bâtiment n°17	<p>La centrale hydroélectrique Eddy, construite en 1913 sur le site d'un ancien moulin à papier, servait à fournir la compagnie Eddy en électricité. En 1952, des bureaux seront ajoutés en arrière du côté ouest.</p>	 A site plan showing the layout of the Eddy hydroelectric plant. A north arrow is in the top left. A building labeled '17' is highlighted with diagonal hatching. An arrow points to this building from the right.
Central Hydro-Québec n°1 (H01)	<p>Construite en 1902, c'est la plus vieille centrale hydroélectrique sur la rivière des Outaouais. Elle est actuellement inactive. Elle fournissait l'électricité aux compagnies Canada Cement, Ottawa Electric et E.B. Eddy. La centrale a été désaffectée en 1969.</p>	 A site plan showing the layout of the Central Hydro-Québec n°1 (H01) hydroelectric plant. A north arrow is in the top left. A building labeled 'H01' is highlighted with diagonal hatching. An arrow points to this building from the right.

<p>Central Hydro-Québec n°2 (H02)</p>	<p>Cette centrale fut construite entre 1912 et 1913 par la Gatineau Power Co. Elle fut opérationnelle en 1920 et fonctionne toujours.</p>	
<p>Barrage en Hémicycle</p>	<p>Ce barrage a été construit en 1908 pour remplacer les barrages privés, suite à la formation en 1905 d'une association des propriétaires et locataires des pouvoirs hydro-électriques des chutes des Chaudières. L'objectif était de réguler plus précisément le niveau de l'eau. C'est un rare exemple de l'utilisation des poutrelles de retenues. C'est un point d'intérêt spécial par sa puissance visuelle.</p>	 <p><i>Google Earth, 2 octobre 2014.</i></p>

<p>Complexe est (CE)</p>	<p>Cet ensemble de bâtiments a été davantage modifié que la plupart des bâtiments précédents puisqu'il a été en activité par la Compagnie E.B. Eddy et ensuite par Domtar jusqu'en 2007. La pierre qui recouvrait originalement ces bâtiments a été recouverte de briques et d'aluminium.</p>	 An architectural site plan showing a complex of buildings. A north arrow is located in the upper right quadrant. The label 'CE' is placed near a large rectangular building on the right side of the plan. The drawing uses various hatching and line styles to represent different building structures and their layout.
--------------------------	---	---

ANNEXE 2

Grille d'analyse synoptique utilisée pour les articles de journaux

IDENTIFICATION			
Date :	Titre :	Auteur :	Section :
Page :			
COMPRÉHENSION			
Mots clefs :	Thème :	Acteurs :	Genre :
ANALYSE			
Point de vue exprimé :	Point de vue de l'auteur :	Impression produite (titre, texte, image...) :	
Valeurs et significations patrimoniales exprimées :			
Note, citations...			

ANNEXE 3

Comparaison entre le site de la Pulperie de Chicoutimi³⁰⁰ et le site des chutes des Chaudières³⁰¹.

	Site de la Pulperie de Chicoutimi	Site des chutes des Chaudières (Gatineau)
Région	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Outaouais
Secteur d'industrie	Pâte et papier	Bois équarri, bois d'œuvre, pâte et papier
Présence d'une rivière	Rivière Chicoutimi	Rivière des Outaouais
Présence de chutes	Chute-Garneau	Chute des Chaudières
Présence d'installations hydroélectriques ou d'autres installations de contrôle des niveaux d'eau	Central de Pont Arnaud	Deux barrages hydroélectriques, deux centrales hydroélectriques et un barrage en Hémicycle
Présence d'un quartier ouvrier à proximité	Le Centre-ville de Chicoutimi	Le Vieux-Hull (maintenant centre-ville de Gatineau)

³⁰⁰ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Pulperie de Chicoutimi*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=92845&type=bien#.VjAV81UrLDc> (page consultée le 2 juin 2015).

³⁰¹ Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Ensemble industriel E.B. Eddy*, [en ligne], <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93460&type=bien#.VaQK4VVViko> (page consultée le 15 mai 2015).

Principale entreprise qui a occupé le site	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnie de pulpe de Chicoutimi (1896-1924) • Eastern Mining and Smelting (1954-1958) 	<ul style="list-style-type: none"> • Compagnie de produits forestiers E.B. Eddy (1851-1998) • Domtar (1998-2007)
Année de début de production	1897	1851
Année d'arrêt de production	1957	2007
Archives	Versement des archives au Archives nationales du Québec en 1976	Versement des archives au Archives du Musée des sciences et de la technologie du Canada en 2012
Demande de démolition de bâtiments	1978	1997 et 1998

Particularités historiques	<ul style="list-style-type: none"> • Premier syndicat catholique en Amérique du Nord • Compagnie fondée par un Canadien-Français • Excellence de son produit comme l'atteste la médaille d'or remportée à l'Exposition universelle de Paris en 1900 • 1920 : se classe au premier rang dans le monde pour la fabrication de la pâte mécanique 	<ul style="list-style-type: none"> • Premier syndicat féminin catholique en Amérique du Nord • Le feu de 1900 détruira une grande partie des bâtiments, mais les murs de pierre, restés debout, permettent plus facilement sa reconstruction. • Vers les années 1860, le site des Chaudières devient le cœur de l'industrie du bois de sciage en Amérique du Nord • E.B. Eddy : plus grand employeur de Hull jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. • Certains bâtiments E.B. Eddy constituent les plus anciens de l'ouest du Québec et la plus ancienne usine de pâte et papier au Québec.
Année de classement des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • 1983 (Commission des lieux et monument historique du Canada) • 1984 (MCCQ) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2001 (MCCQ)
Type de classement des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation lieu historique national du Canada (Commission des lieux et monuments) 	<ul style="list-style-type: none"> • Classement Immeuble patrimonial (édifices 1, 2, 3 et 6 d'E.B. Eddy)

	<p>historiques du Canada)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classement site patrimonial (MCCQ) 	
Caractéristique particulière des bâtiments	Préférence de la pierre à la brique (contraire à la tendance de l'époque pour les bâtiments industriels)	Préférence de la pierre à la brique (contraire à la tendance de l'époque pour les bâtiments industriels)
Valeurs et significations retenues pour le classement	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur historique du site: <ul style="list-style-type: none"> ○ Témoin d'une importante période du développement de Chicoutimi ○ Rôle important dans la production de pâte et papier (fin du XIX^e et début du XX^e siècle) ○ Première usine de pâte et papier fondée par des Canadiens français ○ Plus grand fabricant de pâte mécanique au Canada en 1910 ○ Vers 1920, Chicoutimi est 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur historique des édifices : <ul style="list-style-type: none"> ○ Manufacture d'allumettes, première fabrique de ce genre au Canada ○ Principal employeur de la ville durant plusieurs décennies. ○ Témoignage de l'histoire de l'entreprise E.B. Eddy ayant occupé le site pendant plus d'un siècle. ○ Les édifices E.B. Eddy rappellent différentes activités de l'entreprise du même nom, l'un des principaux moteurs du développement industriel et économique de la région. • Valeur architecturale :

	<p>la capitale mondiale de l'industrie des pâtes et papiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Premier syndicat catholique en Amérique du Nord ○ Par l'emplacement stratégique aux abords d'une rivière et des chutes, elle constitue un témoignage des pratiques de l'industrie des pâtes et papiers de cette époque. <ul style="list-style-type: none"> ● Valeur archéologique ● Valeur architecturale <ul style="list-style-type: none"> ○ Représentatif de l'architecture industrielle du tournant du XX^e siècle ○ Association à l'architecte de renom René-Pamphile Lemay ○ Association à l'ingénieur 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les édifices constituent un rare exemple d'architecture industrielle en pierre. Peu d'immeubles industriels en pierre subsistent au Québec. ○ Caractère exceptionnel en raison de l'utilisation d'éléments issus du style Second Empire dans l'architecture industrielle. ○ Les édifices se distinguent des autres constructions industrielles de l'époque par leur matériau et le style choisi.
--	---	--

	de renom Édouard Lavoie	
Année du début de la muséalisation du site	1979	n/o
Type de Musée	Musée régional, Musée de site et complexe hydroélectrique	n/o
Type d'exposition	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de la compagnie et de ses travailleurs • Histoire de la Région • Art 	n/o
Acteurs importants dans la patrimonialisation et la muséalisation	La Ville de Chicoutimi, la Société d'expansion économique du Saguenay, la Corporation du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, la Société historique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Corporation de la Vieille Pulperie de Chicoutimi, le ministère des Affaires culturelles, Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Raymond Montpetit qui a été le réalisateur de l'exposition permanente, <i>Se dire d'ici. Au pays du Saguenay et du Lac-Saint-Jean</i> , sur l'histoire régionale	Ville de Gatineau, Société d'histoire de l'Outaouais, CCN, MCCQ, citoyens, Windmill

	du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	
--	-----------------------------	--